

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE MOLOUD

MAMMARI DE

TIZI-OUZOU



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion

Département des Sciences Economiques

Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales (REDYL)

Mémoire de Master en Sciences Economiques

Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »

Option : Entreprises en Economie Sociale et Solidaire

Thème : Essai de caractérisation des organisations de l'économie sociale et solidaires : Approches par l'inclusion sociale et le développement social durable/ Cas de la DASS de TIZI-OUZOU

Réalisé par : Mlle DJEBROUNI Nawel

Sous la direction du : Pr Malika AHMED ZAID-CHERTOUK

Année Universitaire 2014-2015

**Essai de caractérisation des organisations de
l'économie sociale et solidaires : Approches par
l'inclusion sociale et le développement social
durable/ Cas de la DASS de TIZI-OUZOU**

Résumé

La recherche indique que la lutte territoriale contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit compter sur une présence forte de l'État, mais cela est insuffisant, il faut aussi favoriser l'émergence d'autres initiatives sociales locales, publiques ou privées.

L'ESS- avec les différentes formes d'organisations qu'elle recouvre- se montre de plus en plus comme une solution efficace à la problématique d'inclusion sociale et un cadre évident pour la mise en œuvre du développement social durable.

Notre contribution consiste en la caractérisation des organisations de l'ESS et leur contribution au développement social à l'échelle nationale et au niveau local, ceci à travers une analyse de l'action sociale du MSNFCF et particulièrement celle de la DASS de TIZI-OUZOU.

Mots-clés :

Economie sociale et solidaire, organisations de l'économie sociale et solidaire, inclusion sociale, action social, développement social durable

Summary:

Research indicates that the territorial fight against poverty and social exclusion is to have a strong state presence, but this is not enough, we must also encourage the emergence of other local social initiatives, public or private.

The Social Solidarity economy with its various forms of organizations is being increasingly as an effective solution to the problem of social inclusion and a clear framework for the implementation of sustainable social development.

Our contribution consists in the characterization of SSE organizations and their contribution to social development at national and local level, this through an analysis of social action and the solidarity ministry and the social and solidarity action direction of TIZI-OUZOU.

Keywords:

Social economy, organizations of social economy, social inclusion, social action, social development.

REMERCIEMENTS

Avant tout, je remercie DIEU le tout puissant de m'avoir donné le courage et la santé de mener à bien ce travail.

J'exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance à l'égard de ma Promotrice Madame AHMED ZAID Malika, professeur de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou qui, a accepté de diriger mon mémoire en Manifestant un grand intérêt pour ce travail.

Je remercie tous mes enseignants de Master pour la qualité de leurs Enseignements.

J'adresse mes remerciements à tout le personnel du ministère de la solidarité nationale qui ont accepté de me recevoir à plusieurs reprises et qui m'ont délivré toutes les informations dont j'avais besoin.

Mes remerciements sont adressés aussi au service statistique de la DASS de TIZI-OUZOU.

Mes remerciements iront également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin, par un geste, une parole ou un conseil, je leurs dis merci.

MERCI

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail

*A ma chère maman qui a beaucoup souffert et sacrifié
pour nous élever et assurer nos études afin de nous voir
arrivé à ce niveau.*

A mon père ;

A mon frère Said;

A mes sœurs Sabrina, Kahina, Lydia, Celia;

A Mr Imerzoukene Slimane pour son aide et son soutien ;

A mes chères amies Warda et Kahina ;

A mon petit cousin Massile

A mes cousines Mellissa, Tafath, Hannene et Maya ;

A mes chers Amine, Maria et Azwaw ;

A toute la promotion MTIP2014 ;

A tous mes camarades ;

A tous ceux que j'ai omis de citer.

Liste des abréviations

ADS	Agence de Développement Social.
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.
ASS	Action Sociale et Solidaire.
BCAS	Bureaux Communaux d'Action Social
DAIS	Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale.
DAS	Direction de l'Action Sociale
DASS	Direction de l'Action Sociale et Solidaire.
DS	Développement social
DSD	Développement Social Durable.
DSL	Développement social local
DEV-COM	Développement Communautaire.
ES	Economie Sociale.
ESS	Economie Sociale et Solidaire.
MSNFCF	Ministère De La Solidarité Nationale de la Famille et des Condition de la Femme.
OESS	Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire.
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
TUPHIMO	Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Première partie : Les OESS : Facteur d'inclusion et vecteur de développement social...6	
Introduction de la première partie	6
Chapitre I : Revue de littérature relative aux organisations de l'ESS.....8	
Introduction du chapitre	8
Section 01 : Economie sociale et Solidaire.....10	
Section02 : Les organisations de l'ES en Algérie.....19	
Conclusion du chapitre.....43	
Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social.....45	
Introduction du chapitre	45
Section 01 : L'ESS au service de l'inclusion sociale.....46	
Section02 : Le développement social local : la nouvelle stratégie de la politique d'action sociale.....65	
Conclusion du chapitre.....77	
Conclusion de la première partie.....78	
Deuxième partie: Réalité de l'ASS en Algérie: Cas de la wilaya de TIZI-OUZOU.....80	
Introduction de la deuxième partie.....80	
Chapitre III : Etat des lieux de L'action sociale en Algérie.....82	
Introduction du chapitre	82
Section 01 : L'action sociale en Algérie.....83	
Section2 : l'Action social à TIZI-OUZOU : Un vecteur de développement social.....94	
Conclusion du chapitre.....112	
Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie.....114	
Introduction du chapitre.....114	

Section1 : Encourager l'ESS en Algérie.....	114
Section 02:Vers un modèle durable du développement social : l'Entrepreneuriat Social.....	122
Conclusion du chapitre.....	129
Conclusion générale.....	133
Annexes.....	138
Bibliographie.....	148
Table des matières.....	150

Introduction générale :

Introduction générale :

La mondialisation de l'économie et le niveau de turbulence de l'environnement capitaliste ont montré des faiblesses sur les plans économiques et sociaux mais aussi la crise économique et l'augmentation des déficits publics ont conduit à un profond réexamen du rôle de l'État dans la plupart des pays du monde.

L'État et l'initiative privée sont alors incapables de faire face seuls à la persistance du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté et à l'exclusion sociale ce qui a donné naissance à un autre secteur qui va pallier aux échecs du privé et du public, il s'agit de l'économie sociale et solidaire qui place l'homme au centre du développement économique et social pour répondre à ces différents défis d'inclusion sociale et du développement social durable.

Aujourd'hui les entreprises doivent allier les trois dimensions reliées et interdépendantes à savoir : la dimension économique, sociale et environnementale. Certaines entreprises vont encore plus loin en adoptant comme objectif majeur la réponse à un enjeu de la société, de sorte qu'on les nomme entreprises sociales.

Ces organisations de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social à travers leurs valeurs de démocratie, de solidarité, de partage et d'entraide.

Depuis des années, notre société a vu le développement des mutuelles d'assurances sociales, les associations culturelles, sportives et religieuses, les coopératives de logement ou de production, etc. Activités que l'on regroupe sous le terme génériques d'Economie Sociale.

Puis, va apparaître une économie qui s'appuie sur les spécificités de l'économie sociale mais qui s'affirme par de nouvelles initiatives de citoyens qui cherchent à répondre à leurs nouveaux besoins, notamment en matière de solidarité, de protection de l'environnement et de création de nouveaux services¹.

Ainsi, en Algérie, en tant que pratiques économiques et sociales, l'économie sociale a connue deux périodes : **La première période**, ancienne et religieuse, qui existe jusqu'à

¹ EMIN (S) & SCHIEB- BIENFAIT (N), « Projets entrepreneuriaux de l'économie sociale et solidaire : propositions pour de nouveaux cadres d'analyse ».

Introduction générale :

Aujourd'hui mais sous une forme structurée par la voie associative. **La seconde période**, où l'économie sociale était assimilée à une forme de solidarité et non comme une forme différente de faire de l'économie, c'est-à-dire, une forme qui ne dépend ni du marché ni du secteur public incapables de prendre en charge tous les besoins de la société tant sur le plan économique que social².

A partir de 1990, suite aux réformes économiques qu'a connu le pays et leurs conséquences sur le plan social (pauvreté, exclusion, chômage, etc.), la notion d'économie sociale a évolué et à commencer à être assimilée à une économie d'insertion ou de proximité touchant les couches les plus défavorisées, les exclus du marché du travail et ceux vivant dans une précarité sociale importante.

L'économie sociale, sous sa forme institutionnalisée, est apparue en Algérie en 1996 afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché, transition qui s'accompagne d'un accroissement de la pauvreté et du chômage³.

De ce fait l'Etat algérien a créé des organismes spécifiques pour s'occuper des classes sociale démunies et qui vivent dans la précarité afin d'assurer l'inclusion sociale et le développement sociale durable, et parmi ces organismes on cite le ministère de la solidarité nationale et des affaires de la famille (MSNAF) qui est représenté au niveau local par direction de l'action social et solidaire DASS .Cette dernière sera donc notre terrain d'étude pour le cas de la wilaya de TIZI-OUZOU.

L'intérêt du sujet :

Malgré l'existence de nombreuses recherches portant sur la thématique de la caractérisation des organisations de l'ESS, nous avons voulu la traiter sous un angle encore non exploité qu'est l'inclusion sociale et le développement social durable.

² CHERIF(A) & SAIDI (T), « Economie Solidaire et lutte contre l'exclusion: cas de l'Algérie », in. Actes du colloque international : Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés. U.M.M.T.O, Octobre 2007.

³ CHARIF (M) & BENMANSOUR (A) « le rôle de l'Etat dans l'économie sociale », in international de l'économie sociale, université de Tlemcen, Algérie. N° 321 de la Recma. Mars 2011. URL. www.recma.org/ consulté le 30/07/2015.

Introduction générale :

Un tel angle d'étude trouve toute sa pertinence étant donné que l'inclusion sociale et le développement social durable sont des sujets qui doivent être traités car ils intéressent les petits et les grands puisqu'il s'agit de leur vie quotidienne dans la société et de leur situation.

Quant aux raisons qui fondent le choix porté sur le milieu d'étude qui est la wilaya de TIZI-OUZOU il convient de signaler que cette dernière est caractérisée par des pratiques ancestrales de solidarité à l'instar de la solidarité villageoise et familiale, fondée sur la construction de chacun au bien être de la communauté et la solidarité religieuse qui continue de jouer un rôle sur le plan économique et social.

Nous nous sommes donc intéressés à L'apport de l'action sociale et solidaire dans l'insertion des classes exclues, à travers la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou car la prise en compte de la dimension institutionnelle est nécessaire dans un territoire où l'Etat est L'acteur principal de la vie socio-économique.

Problématique de la recherche :

Comment l'ESS permet l'inclusion sociale de classes défavorisées et est-ce que cette inclusion favorise le développement social durable ?

Questions subsidiaires :

Q1 : L'ESS en Algérie, se développe-t-elle du même rythme que les pays voisins et les autres pays du monde.

Q2 : Les OESS en Algérie sont –elles dotées d'un cadre institutionnel et juridique favorable pour leur développement ?

Q3 : Les actions menées par le MSNAF permettent-elles l'inclusion sociale des classes exclues par les deux secteurs public et/ou privé ?

Q4 : A travers l'analyse des dispositifs gérés par la DASS de Tizi-Ouzou, l'action sociale et solidaire en Algérie assure-t-elle un développement social durable ?

Hypothèses :

H1 : L'ESS se montre de plus en plus importante dans notre pays mais elle n'est pas encore sur le même podium des pays européens tels que la France et même celui de nos voisins pour des raisons socio-politiques et culturelles.

Introduction générale :

H2 : le cadre institutionnel et juridique des OESS en Algérie montre des faiblesses importantes et parfois il peut même être un obstacle pour le développement des initiatives qui répondent aux les principes fondateurs de l'ESS.

H3 : Le MSNAF joue un rôle très important dans l'intégration sociale des classes les plus démunies et dans la diminution du taux du chômage et de la pauvreté.

H4 : Les dispositifs de la DASS sont le moteur du développement social de notre Wilaya mais la limite pour certains d'entre eux c'est que leur action n'est pas durable notamment pour les dispositifs créateurs d'emplois.

Méthodologie de recherche

Dans ce présent travail de recherche, nous analysons le contexte dans lequel s'inscrit l'ESS en Algérie et les différentes formes d'organisations qu'elle revête, puis nous dresserons un état des lieux de ce secteur dans notre pays.

Par la suite on va tenter d'analyser le rôle de ce secteur dans l'inclusion des classes exclues et sa relation avec le développement durable de la société à travers l'analyse des dispositifs de la DASS de notre Wilaya.

Pour ce faire, nous avons structuré notre travail en deux parties principales :

Partie I s'intitule l'économie sociale et solidaire dans le monde et en Algérie.

Cette partie contient deux chapitre chaque chapitre contient deux sections. : Le premier est une revue de littérature relative a de l'ESS et le deuxième présente le cadre institutionnel et juridique dans lequel s'inscrivent les OESS en Algérie.

Partie II s'intitule : Réalité de l'action sociale et solidaire en Algérie : Cas de l'ASS menée par la DASS de Tizi-Ouzou.

Cette deuxième partie de sa part est devisé en deux chapitres dont chaque chapitre est devisé en deux sections.

Le premier chapitre intitulé : Etat des lieux de l'ASS en Algérie et le deuxième

première partie:Les OEES : Facteur d'inclusion et vecteur de développement social

Introduction de la première partie :

La crise économique et le processus de mondialisation ont contribué à limiter les moyens des Etats afin de faire face aux problèmes liés au chômage, à la pauvreté et à l'exclusion. Ne pouvant faire face à l'augmentation et à la diversification des besoins, liés à l'évolution démographique et à l'émergence de nouveaux besoins a favorisé l'émergence d'un secteur se distinguant du secteur public ou du secteur privé qui, tente de trouver des solutions et d'apporter des réponses nouvelles afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'économie sociale en Algérie a connu en tant que pratiques économique et sociale deux périodes. La première, ancienne et religieuse, survit jusqu'à nos jours, mais elle a été restructurée par la voie associative. Pendant la deuxième période allant de l'indépendance jusqu'aux années quatre-vingt-dix, elle est assimilée généralement à une forme de solidarité et non pas comme une forme différente de faire de l'économie, c'est-à-dire une forme qui ne dépend ni du marché ni du secteur publique incapable de prendre en charge tous les besoins de la société tant sur le plan économique que sociale.

A partir de 1990 et à la suite des réformes économiques entreprises et leurs conséquences sur le plan social (pauvreté, exclusion, chômage, etc.), la notion de l'économie sociale a évolué et à commencer à être assimilé à une économie d'insertion ou de proximité touchant les couches les plus défavorisées et les exclus de marché de travail et vivant dans une précarité sociale importante.

L'économie sociale sous sa forme moderne est apparue en Algérie en 1996, afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché, transition qui s'accompagne d'un accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage.

L'économie sociale et solidaire est productrice d'innovation sociale. Ses entreprises et organisations s'inscrivent dans un projet de transformation de la société pour mieux répondre aux besoins et aux aspirations des populations afin d'assurer l'inclusion sociale et le développement social.

Dans cette partie, nous analysons et discutons la réalité de l'économie sociale et l'économie solidaire dans le monde puis nous reviendrons sur notre pays où on va présenter les pratiques de solidarité traditionnelle ; le cadre réglementaire des organisations de l'économie sociale (coopératives, associations, mutuelles...etc.), puis on montrera le rôle de cette ESS et ses organisations dans l'inclusion sociale ainsi que dans l développement social.

Chapitre I : Revue de littérature relative aux organisations de l'ESS

Introduction du chapitre :

Au cœur du 19^{ème} siècle, un nouveau modèle d'organisation sociale est apparu en Europe occidentale, l'économie sociale est née pour répondre aux maux sociaux et économiques de la révolution industrielle.

Aujourd'hui, l'augmentation des besoins économiques et sociaux a favorisé l'invention de nouveaux services de proximité facilitant la vie quotidienne des personnes et des familles, ces pratiques sont connues sous le vocable d'économie solidaire, puisqu'elle renforce les liens sociaux, qu'elle appuie le développement économique et social des territoires et donc qu'elle apparaît comme un facteur de cohésion sociale¹.

Ces initiatives constituent un troisième secteur dynamique et porteur de richesses. En plus du secteur public et privé, les entreprises de l'ESS qui regroupent principalement les associations, les coopératives, les mutuelles et d'autres formes d'organisation adaptent et développent de nouvelles activités pour faire face aux besoins sociaux en constante évolution comme les services à la personne, les problèmes de santé, la culture, la couverture sociale, l'emploi, le logement, les finances, l'éducation, l'environnement, ...etc.

Ces organisations sont donc les plus proches des territoires et elles prouvent au quotidien leur plus-value sociale, leur efficacité économique et dans le respect de la personne et de l'environnement, concilient solidarité, ancrage sur le territoire, cohésion et utilité sociale, création et juste répartition des richesses.

Les OESS développent des solutions innovantes qui accroissent la productivité tout en délivrant des services de qualité. La crise économique actuelle appuie l'intérêt des politiques publiques pour l'innovation. Si on a longtemps assisté à la prédominance d'une conception de l'innovation technologique, on observe dans les années récentes un déplacement vers une conception plus sociale, en lien avec le développement durable et l'ancrage des dynamiques économiques dans les territoires.

¹ FLAHAULT (E), NOGUÈS (H) & SCHIEB-BIENFAIT (N), (2011), « l'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », édition : Economie et société, p. 99-123.

Cependant, contrairement aux travaux sur l'innovation technologique, les recherches sur l'innovation sociale restent encore réduites¹. Les entreprises ainsi accompagnées développent non seulement une innovation non technologique, mais plus largement une innovation sociale, qui peinent l'une et l'autre à trouver une reconnaissance dans la société.

En Algérie, le secteur de l'économie sociale existe depuis la période coloniale. Il est assimilé aux initiatives sociales et solidaires qui ont été connu sous des formes traditionnelles et religieuses qui se sont transformées en formes d'organisations associatives. Ces formes de solidarité, religieuse ou communautaire, concourent au renforcement des liens sociaux et à la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté.

Ces initiatives solidaires continuent à survivre jusqu'à nos jours sous des formes institutionnalisées par l'Etat. En plus de ces formes, l'ESS tend à s'associer avec l'action publique, ce qui donnera un appui important pour cette dernière sur le plan de la collecte d'information, de la recherche des moyens de financement et de la mise en œuvre de l'action.

Dans ce chapitre on va présenter l'évolution historique de l'ESS et ses différentes formes d'organisations ainsi que son état des lieux dans notre pays en abordant aussi la question de l'innovation sociale.

¹ Delphine VALLADE, Nadine RICHEZ-BATTESTI, « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon », Boeck Université, in. Innovations 2009/2, N° 30.

Section 1 : L'économie Sociale et solidaire.

La notion d'économie sociale a été élaborée en Europe, en particulier dans les pays francophones. Elle est plus large que la notion de tiers secteur parce qu'elle inclut les coopératives et les mutuelles qui sont issues du même creuset que les associations. Ces entreprises sont créées dans une perspective de cohésion sociale.

1.1. L'originalité de l'approche de l'économie sociale :

L'économie sociale met l'accent sur un ensemble commun formé par des organisations dans lesquelles ce n'est pas la contrainte de non lucrativité qui est déterminante, mais le fait que la distribution des profits aux apporteurs de capitaux est restreinte. C'est cela qui différencie les organisations de l'économie sociale des autres organisations productives. Par l'adjonction des mutuelles et des coopératives, l'économie sociale permet d'inclure des actions collectives fondées sur la participation des citoyens concernés par les problèmes sociaux.

DESROCHE propose deux définitions de l'économie sociale. L'une par **l'approche** et l'autre par les **composantes**. Pour lui, les mutuelles, les coopératives et les associations à vocation gestionnaires, sont les principales organisations de l'économie sociale. Leur particularité est dans leurs statuts légaux qui ne prévoient aucune distribution des bénéfices, et aucun intérêt individuel. DESROCHE identifie quatre composantes périphériques qui favorisent la constitution d'un patrimoine collectif, à savoir : L'entreprise participative, l'entreprise communale, l'entreprise paritaire et l'entreprise populaire.

1.1.1. Aperçu historique : les théoriciens et courants :

L'ESS est apparue, selon Michel GARRABE au moyen âge. Il existe dans les Guildes, les corporations, Jurandes, confréries des structures qui posent les bases des futures institutions que seront les coopératives, mutuelles ou associations contemporaines¹

Comme activité, la coopération est inexistante en raison d'interdiction de toute forme d'association et de mutualité.

¹ GARRABE. M, (2007), « Economie sociale : Historique et terminologie », chapitre 2/18.

Mais les prémices, en France, reviennent au 13ème siècle, notamment par la formation, la circulation, l'établissement et la hiérarchie des ouvriers et artisans professionnels. La dominance du libéralisme d'un coté, et la révolution Française d'un autre coté, n'ont laissé aucun espace pour le développement de ces organisation. En 1791, la loi chapelière interdiera les syndicats.

Les grandes périodes d'évolutions de l'ESS sont résumées comme suit :

A.De 1750 à 1850 :

un siècle d'auto organisation: La rigidité du modèle libérale et ce que GARRABE appelle la violence du capitalisme Industrielle sont les principales raisons qui ont poussé plusieurs auteurs (Saint-Simon, C. Fourier)¹ à la recherche des propositions alternatives qui se traduisent par le socialisme utopique.

Les premières entreprises d'économie sociale : mutuelles et coopératives, apparaissent en 1830. C'est en 1844, que la plus grande coopérative en Angleterre, à l'époque voit le jour près de Manchester et représentera un des plus grands succès dans l'histoire de cette forme organisationnelle. Il s'agit de « la société des équitables pionniers de Rochdale », coopérative de 28 ouvriers tisseurs². En général, durant cette période,il n'y avait pas de reconnaissance du secteur.

On peut dire que se sont les prédispositions qui résident dans les facteurs motivants la création d'un nouveau genre d'activité. De 1850 à 1945 : l'instrumentalisation formelle de l'ES et articulation Etat-ES Cette période est considérée comme la période la plus importante pour l'ES. Les dégâts des deux guerres mondiales ainsi que les effets sociaux de la crise de 1929 ont démontré la nécessité de la présence d'un modèle complémentaire, si non alternatif, qui permet de donner des solutions aux différents problèmes dont souffrent les populations. Ce qui a permis d'induire l'intensité des travaux, GIDE,

¹ AHMED ZAID.M « cours de l'entrepreneuriat économique et social »master 2.Management territorial et Ingénierie des Projets, UMMTO, 2014,2015.

² ARNAUD. S (2011), «Les mutuelles et les coopératives: une histoire humaniste, preuve de diversité dans un paysage capitaliste », cahier de recherche n° 2011-01, France.

JAURES pour les socialistes, P. LEPLAY pour les chrétiens-sociaux et WALRAS pour les libéraux¹.

Plusieurs dates durant cette période ont été marquées dans l'histoire :

-En 1867, c'était la loi sur les sociétés anonymes, intègre le statut des coopératives ;

-En 1898, une loi qui porte les fondements juridiques de la mutualité ;

-En 1901, une loi sur la forme la plus répandue: les associations (plus de 45000 association).

Au début du 20ème siècle, on assiste à un rétrécissement de l'expression de l'économie sociale et de son champ primitif. Elle est devenue un secteur d'activités. L'ES a trouvé un contexte favorable pour s'épanouir.

B.De 1945 à 1980 : la structuration de l'ES

Après la deuxième guerre mondiale, l'intervention économique de l'État est accrue par le fait d'augmentation des dépenses publiques d'une part, et d'augmentation des enjeux sociaux d'autres parts, notamment avec la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

Durant les trente glorieuses, la plus part des pays européens ont connu une croissance sensible dans tous les domaines. Les organisations de l'ES n'échappent pas à ce mouvement de croissance, elles sont devenues plus productives² notamment les coopératives bancaires dans le financement de l'agriculture, les mutuelles et les associations dans la gestion d'équipement de santé et dans l'éducation. Cette période a favorisé l'ancrage de l'ES.

¹ GARRABE. M, (2007), « Economie sociale : Historique et terminologie », p. 02.

² AHMED ZAID M, (08 - 09 janvier 2012), « Les déterminants du développement solidaire : Analyse de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale territoriale, Le développement solidaire, quelle approche ? », MSNFCF, Zeralda.

C.De 1980 à nos jours : l'ES entre mondialisation et proximité :

La vague de mondialisation, de développement durable, et de la protection de l'environnement conduisent à la reconnaissance de ce secteur. Penser à une manière d'entreprendre autrement qui permet de gérer les inégalités et le chômage qui ne cessent d'accroître dans les sociétés, notamment avec le désengagement de l'État, les évolutions technologiques, et les crises économiques. Face aux problèmes dont souffrent les pays de l'Europe, le secteur associatif semble le choix adéquat car il repose sur la proximité, ce que justifie l'émergence d'une économie solidaire différente de l'économie sociale.

Les pays arabes à la fin du 19^{ème} siècle ont adoptés les formes modernes de l'économie sociale notamment l'associatif comme le cas de l'Algérie, Tunisie, Lybie, Egypte, Liban et Syrie¹.

1.2. La différence entre l'économie sociale et l'économie solidaire :

L'Economie sociale se définissait comme une démarche scientifique, prolongeant et infléchissant le projet de l'économie politique. Les actions de l'économie solidaire tendent vers un rôle de production sociopolitique. Pour Jean Louis Laville, dans les processus de décision publique, l'économie solidaire est reconnue par l'État, et cela par des considérations politiques et économiques. Par contre, l'ES n'est pas reconnue car elle mène des activités à intérêt général limité.

1.3.L'ESS : Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire est un domaine très large qui s'occupent Inévitablement de tous les problèmes notamment sociaux vu la proximité sur laquelle elle repose, ce qui permet aux élus locaux de bien identifier les besoins, mais dans un processus de démocratie aussi. L'ancrage local de l'ESS permet d'accroître les libertés des individus, ainsi que leur capacité d'être et d'agir. Le développement local et l'économie sociale

¹ AHMED ZAID M., (2013), « Social action and regulation of the social economy sector in Algeria: Analysis of the future of social action devices, Social economy on the move at the crossroads of structural change and regulation », CIRIEC, University of Antwerp, October 24 au 26.

émergente, selon Benoît Lévesque, « sont parties prenantes à une même démarche qui est mise sur la démocratie, le partenariat et la prise en main des collectivités locales¹ » .

Au-delà, l'économie sociale et solidaire apparaît indéniablement la solution optimale pour résoudre les maux sociaux. L'ESS à travers ses organisations permet un développement par le bas. Les ressorts de développement se situent aux niveaux local et global.

Au niveau local, l'accent est régulièrement mise sur la capacité des milieux, acteurs et institutions à sécréter des initiatives en faveur de l'emploi ou de développement des communautés. Réfléchir en termes de développement local implique de partir d'une hypothèse simple : la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles.

Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, liées à la mondialisation, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui habitent (au sens fort du terme) et en sont les acteurs.

1.4.Les principes fondateurs de l'ESS²:

Les principes de l'ESS varient d'un pays à un autre pour cela POIROT retient la conception historique de l'ES car elle donne une vision élargie.

1.4.1.Le principe de primauté de projet

La primauté des personnes et de l'objet social sur le capital constitue le principe de base de l'ESS. En fait, la capacité de ces structures à nouer des rapports basés sur la solidarité entre les différents acteurs : sociétaires, associés, et adhérents, est l'un des conditions de réussite pour l'organisation. Il s'agit, selon C. Vianney en 1994, de « la combinaison d'un groupement de personnes et d'une entreprise réciproquement liés par un rapport d'activité et un rapport de sociétariat »³.

¹ TREMBLAY.M, TREMLAY.P & TREMBLAY.S, (2002), « Développement local, économie sociale et démocratie», éd. Presses de l'Université de Québec, Canada, p.5

² AHMED-ZAID. M, (2014/2015), «Cours de l'entrepreneuriat économique et social », Master II, Management Territorial et ingénierie de projets, UMMTO.

³ GARRABE. M, (2007), « Principes de gouvernance », chapitre 3/18 économie sociale.

Les valeurs et les principes sont deux facteurs qui permettent le développement des entreprises de l'ES. Ils leurs offrent un champ convenable au type d'activité qu'elles entreprennent. Cela ce concrétise au sein de l'entreprise par des valeurs de solidarité et en action par le partenariat. Certains auteurs, pensent que les principes ainsi que la création des liens sociaux ont pour origines des valeurs religieuses ou humanistes. Toutes les religions (Islam, Christianisme, Bouddhiste...) appellent au respect des valeurs de solidarité de coopération, de fidélité, de coordination, mais est ce que ces valeurs sont vraiment suffisantes pour que les gens acceptent à faire partie d'un groupement humain et s'obéit comme les autres à un ensemble de règles ou il y a d'autres stimulants (le besoin d'être ensemble, de sentir la protection,...) qui guident ses choix.

1.4.2. Le principe de libre adhésion

L'adhésion à n'importe quelle organisation est synonyme d'engagement et prise de responsabilité, c'est la raison pour laquelle certaines mettent des conditions pour le choix des personnes qui vont faire partie de leur corpus. Par contre dans les organisations de l'ESS, ce principe élimine toute sorte d'obstacle ou d'empêchement qui peuvent exclure une personne d'adhérer soit à une mutuelle, une coopérative ou une association¹. L'adhésion est fondée sur le volontariat. Cela n'implique impérativement aucune discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'appartenance politique ou la religion à l'entrée.

Ce principe implique aussi que les sociétaires ont une double qualité de membre et d'utilisateur. Ce n'est pas le cas pour les associations qui fournissent généralement des services à des tiers non adhérents.

1.4.3. Le principe d'égalité des membres

Une organisation d'ES fonctionne selon le principe « un homme = une voix » qui connaît des modalités d'application différentes d'une mutuelle à une coopérative ou à une association. La prise de décision dans les coopératives se fait en assemblée générale et suite au principe d'égalité des voix. Dans les mutuelles, chaque membre participe par sa voix quelque soit son apport. Dans le cas des associations, ce principe fut respecté malgré qu'il y ait des associations dont les membres disposent des pouvoirs différents. Ce principe

¹ Sauf dans certains cas où le domaine d'activité est limité. Pour certains à ne peut être exclusion mais une nécessité pour le bon fonctionnement.

présente des données différentes lors de créations des entreprises de l'ES des filiales commerciales dont le but est d'attirer de nouveaux partenaires et d'assurer des nouvelles rentes financières, la question d'instaurations des modes de contrôle s'impose indéfiniment de toute autre activité exercée au sein de l'entreprise.

1.4.4. Productions des valeurs économiques et sociales

La viabilité économique des entreprises de l'ES dépend de leur capacité à créer une utilité économique et sociale à travers la création d'une valeur ajoutée économique (marchandes et non marchandes) et une valeur sociale. La détermination de la valeur ajoutée nette est difficile, le fait que les entreprises reçoivent des subventions et des aides, ce que nécessite leur déduction. La production des entreprises de l'ES ne peut être appréhendée par une simple fonction de production

1.4.5. Le principe de non lucrativité

Chaque entreprise doit générer des recettes permises d'assurance de la continuité et de la pertinence de son activité. Pour les entreprises capitalistiques, le gain est une finalité au détriment de la personne. Cela est toujours justifié, car c'est la raison qui leur permet d'entrer en concurrence et d'acquérir plus de parts de marché, tout en faisant un ciblage bien précis et un positionnement bien déterminé. Un projet d'ES est au service d'un collectif et ce collectif peut être un groupe de personnes, un territoire ou une idée. Au contraire des projets conduits par une seule personne qui vise un intérêt individuel. Sur le plan fiscal, l'entreprise est exonérée de tous les impôts. La non lucrativité ne signifie pas que les entreprises ne réalisent pas des bénéfices, car l'entreprise doit assurer sa continuité, pour cela elles doivent réaliser des excédents de gestion.

La répartition des excédents obéit à des modalités particulières, deux modalités priment :

- L'impartageabilité de l'actif net (les membres n'ont pas droit à l'appropriation de l'actif net en cas de dissolution).
- L'appropriation des excédents : ces derniers sont répartis proportionnellement entre les sociétaires. Cela se diffère d'une composante à une autre. Pour les coopératives, chaque type à une mesure spécifique de la participation à l'activité. Dans les mutuelles d'assurance, les excédents sont rétrocédés aux sociétaires sous

forme de ristourne. Les mutuelles de santé, pas de partage d'excédents, sont utilisés pour le financement d'établissements sociaux. Par contre dans les associations pas de partage de bénéfices.

1.4.6.Le principe d'indépendance

Une fois reconnues par l'Etat, les organisations de l'ES peuvent exercer leurs activités d'une manière régulière avec une identité propre. Leur finalité les incite à éliminer toute sorte d'indépendance qui provoque la dominance quel soit des pouvoirs publics ou des institutions religieuses. Toutefois, la question de financement s'impose dans ce principe comme un effet indispensable, car c'est un critère qui empêche dans les classifications de distinguer les entreprises dépendantes et indépendantes. Sachant que ces organisations sont financées majoritairement par voix publique, au minimum par des subventions, est ce que elles sont vraiment indépendantes envers l'Etat et le marché ? Les organisations qui disposent d'une autonomie financière respectent bien ce critère. Les coopératives exercent des activités qui nécessitent un financement marchand.

1.4.7.Le principe de démocratie

La démocratie constitue la base de bon fonctionnement dans n'importe quelle organisation notamment les entreprises sociales. Une véritable démocratie dans l'entreprise se concrétise par les statuts associatifs, coopératifs et mutualistes qui seront les supports les plus efficaces garantissant le respect des règles démocratiques. Ces dernières reflètent les conditions et les règles de travail ainsi que les relations entre les associés et les adhérents.

La démocratie participative est un outil qui permet aux membres d'identifier les nouveaux besoins sociaux, afin de rechercher des solutions rapides et construire une offre à partir de la demande, ou pour mobiliser les ressources nécessaires.¹ « S'agissent des coopératives et des mutuelles, la démocratie est la composante centrale sur laquelle est basé leur gouvernement d'entreprise original ». Ainsi s'ouvrant une réflexion

¹ BARTHELEMY. A, SLITINE. R (2011), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général » éd. Vuibert, p.6.

de l'institut français des administrateurs (2006) consacrée au gouvernement des entreprises coopératives et des mutuelles.¹

1.4.8.Principe de solidarité

Le phénomène de mutualisation observé dans les pays anglo-saxons, vécu dans le cadre de la mondialisation, est expliqué par la recherche d'un accès élargie au marché financier et la participation aux restructurations dans les entreprises ainsi que les fusions (Garrabé, 2007). La solidarité est un thème d'actualité très discuté notamment dans les organisations de l'économie sociale et solidaire. La notion de l'ES permet une perception plus étendue que le secteur non lucratif dans un contexte ou l'entrepreneuriat collectif provenant de la société civile emprunte des statuts aussi coopératifs qu'associatifs. L'ES dispose d'un espace potentiel grandissant le fait quelle persiste bien aux crises car les organisations sont des sociétés de personnes. Elle démontre que les liens sociaux peuvent être un facteur garantissant la réussite et la pertinence d'une entreprise construite sur la base de la confiance et l'égalité.

L'histoire des principes coopératifs tels qu'ils ont été énoncés par l'A.C.I en 1937 puis deux fois révisés en 1966 et en 1995 est d'abord inséparable de la dimension internationale que, très précocement, les coopérateurs européens ont donnée à leur réflexion et à leur action. Elle est ensuite celle d'une longue période où la coopération en actes invente ses propres pratiques et attend que leur pertinence soit consacrée par le succès économique avant de les légitimer comme des principes. Elle est enfin celle du passage de la fonction normative assignée au simple constat des pratiques les plus habituellement suivies par les coopérateurs de tous pays et de toutes familles, c'est une façon de reconnaître que la légitimité de la coopération est moins affaire de l'uniforme obéissance à des normes édictées par une autorité supérieure que de la fidélité de ses pratiques très diverses à des valeurs universelles partagées par ses membres.

¹MUNOZ. J, RADRIGAN. M, REGNARD Y, (2008), « La gouvernance des entreprises coopératives », éd. PUR, p.37.

Section2 : Les organisations de l'ES en Algerie:

Les coopératives, les mutuelles et les associations sont considérées comme les principales organisations de l'ES :

2.1. Les coopératives :

La littérature propose de nombreuses définitions de la notion de coopération. On peut citer essentiellement les définitions suivantes : Report of the Inquiry on Cooperative Entreprise in Europe : « Une entreprise coopérative est celle qui appartient aux personnes qui utilisent ses services, dont le contrôle est aux mains de tous ses membres et dont les bénéfices sont distribués aux membres proportionnellement à l'usage qu'ils font de ses services ».

FETROW et ELSWORTH 1947 : « La coopération est un travail en commun organisé pour des bénéfices mutuels. La coopération économique est une forme d'entreprise dont la propriété et le contrôle démocratiques sont exercés par des membres ayant des besoins communs, qui satisfont ceux-ci sur une base non lucrative et qui renvoient des bénéfices proportionnels à leur participation ». Quoi que ces définitions soient différentes, elles présentent néanmoins certains éléments communs :

- La coopération est une activité économique ;
- Menée pour des besoins communs de personnes ;
- Appartenant et contrôlée par ces personnes elles-mêmes.

Pour certains auteurs, les coopératives sont très avancées sur les entreprises commerciales classiques en ce qui concerne les principes régissant l'organisation du travail et le statut des salariés. Pour DETILLEUX (2007), les valeurs phares autour desquelles est construite une coopérative sont des valeurs qui font écho à la notion de responsabilité sociale.

La Déclaration sur l'identité coopérative adoptée en 1995 par l'ACI précise en effet que : « Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme. ».

2.1.1. Définitions :

Selon l'alliance coopérative internationale (ACI) en 1996 « Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques sociaux et culturels, communs au moyen d'une entreprise dont la priorité est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »¹.

Pour l'organisation internationale de travail OIT: « les coopératives sont des associations de personnes qui sont groupées pour atteindre un but commun par la constitution d'une entreprise dirigée démocratiquement en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement »².

2.1.2. Les catégories des coopératives :

Il existe quatre grands groupes des coopératives :

- **Les coopératives d'entreprises** : Cette catégorie concerne les coopératives qui ont des structures différentes (agricole, artisanal, commercial...). C'est le type le plus répandu dans tous le secteur.
- **Les coopératives de salariés** : se caractérisent par la particularité des statuts. Elles concernent les entrepreneurs sociaux. En France, cela se traduit par la transformation de la société coopérative ouvrière (SCOP) à la société d'intérêt collectif (SCIC).
- **Les coopératives d'usagers** : ce type est le résultat de l'organisation sociale qui est fait face au marché. Il s'agit essentiellement des consommateurs et usagers de services publics. Récemment, elles ont connu un développement important, le fait d'augmentation des besoins et d'accroissement des dépenses.
- **Les coopératives de crédit** : leur rôle primordial est le financement de toutes les activités de l'économie d'une manière générale.

¹ GARRABE. M, « Les organisations de l'ESS ».

² STERVUNOUS, NOEL.C, « les coopératives d'activités et d'emploi : un outil juridique au service d'un entrepreneuriat responsable », In management et avenir, n°20, p. 65.

2.1.3. Caractéristiques des coopératives:

Les organisations coopératives ont des caractéristiques communes :

- Elles fonctionnent ouvertement et sur une base volontaire ;
- Les membres exercent un contrôle démocratique;
- Ils contribuent de façon équitable à l'apport de capital;
- Les coopératives sont autonomes et indépendantes;
- Elles assurent l'éducation, la formation et l'information;
- Elles coopèrent avec des organisations similaires;
- Elles oeuvrent au développement de la communauté.

2.1.4. Les objectifs des coopératives :

Même si les coopératives sont définies différemment selon le contexte, leurs objectifs sont les mêmes. Assurer un revenu permanent est le premier objectif, car le premier problème à travers le monde qui pousse les personnes à se regrouper est soit un problème d'approvisionnement, de production ou un problème de commercialisation.

Les coopératives jouent un rôle important en aidant les petits producteurs et les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes. Elles contribuent à l'émancipation économique et sociale de leurs membres et créent des emplois durables en milieu rural en recourant à des modèles d'activité capables de résister aux chocs économiques et environnementaux. Les coopératives d'une manière générale à la wilaya de Tizi-Ouzou sont de nature immobilière en raison du problème de logement dont souffrent la majorité des citoyens. Les coopératives agricoles sont dans l'ordre d'une quinzaine et seulement une qui active.

La coopération en Algérie n'est pas apparue du rien mais c'est le fait de plusieurs facteurs qui existe précédemment dans la société à savoir l'entraide pour l'exécution des travaux champêtres, l'organisation d'activités communautaires au niveau des villages, les tontines et d'autres formes de coopérations. Ces groupes étaient largement répandus, ce qui justifie encore leur existence malgré l'introduction des modèles européens dont la réputation est toujours marquée par les expériences faites avec les sociétés de prévoyance.

Les coopératives est un instrument privilégié entre les mains du gouvernement. Pour ce fait les programmes de création de coopératives seront amorcés, sans être conçus

comme un processus de formation planifiée dont l'objectif serait de mobiliser les ressources locales pour le développement local, mais plutôt comme la création et la multiplication rapide des institutions économiques avec une aide financière externe, un personnel externe et un contrôle externe. Ce type des coopératives est dite coopérative conventionnelle.

Les membres ne sont que de simples fournisseurs de produits dont la coopérative a besoin et clients pour les services offerts par la coopérative sans possibilité d'une participation active dans la planification, la prise de décision et le contrôle.

L'expérience pratique a prouvé que ces types de coopérative conventionnelle ne sont pas performants et sont voués à l'échec et on évoque pour cela plusieurs raisons fondamentales à savoir que:

- La coopérative conventionnelle dans son état classique comme modèle importé n'est pas adaptée aux besoins locaux. Elle n'assiste ses membres que pour des activités spécifiques (coopérative uni fonctionnelle et axée sur un seul produit) et d'une manière périodique. Pour la plupart du temps elle est en sommeil, faute d'activités.
- La soumission des coopératives à l'Etat ne permet pas le développement du mouvement coopératif et par conséquent l'amélioration des conditions de vie des petites exploitations agricoles. On peut noter comme exemple le maintien des prix des produits agricoles à un niveau constant par l'Etat et l'augmentation du prix des intrants et des frais de transports qui contribuent sérieusement à la diminution du revenu des petites exploitations agricoles, déjà menacées par l'approvisionnement des terres du à la nomenclature et le vieillissement des plantations
- La bureaucratisation des services techniques d'encadrement entraine une confiscation des pouvoirs de décisions dans les organisations coopératives, ce qui a pour conséquence le désintéressement des membres pour les activités de la coopérative et sa survie

2.2. Les mutuelles :

2.2.1. Définitions

Le code de la mutualité en France définit les mutuelles comme suit : « Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayant droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. »¹

Définition de Friendly societies : « la mutualisation est une forme ouvrière qui a été fondée sur la mise en commun de ressources et la prise en charge solidaire des risques, et a conduit à la création de sociétés mutuelles ».

2.3. Les associations :

2.3.1. Définitions :

Tocqueville considère l'association comme une école de démocratie². En France, l'association est définie comme « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou les activités dans un but autre que de partager des bénéfices ».

2.3.2. Les modèles des associations :

Le modèle associatif a évolué à travers le temps et à travers l'espace. Plusieurs modèles qui découlent. E. Archambault distingue quatre modèles dominants :

- **Le modèle corporatiste :**

Ce modèle a pour origine les pays Rhénans (Allemagne, Hollande, Suisse, Belgique et Autriche) dont l'Etat providence est dominant. Les valeurs religieuses ou idéologiques

¹ Le code de mutualité en France : livret II, voir l'article L. 111-1. et L 411-1.

² GARRABE. M, (1993) « les organisations de l'ESS », p 4.

sont les bases d'une forte structuration de ces organisations. Ces dernières bénéficient des sommes importantes des subventions et des dons.

- **Le modèle libéral :**

Ce modèle est né dans pays anglo-saxons (USA, Canada, Angleterre, Australie,...), il obéit aux principes libéraux : initiative individuelle, dépendance envers l'Etat, financement privé. En effet, en ce que concerne l'initiative individuelle, ces organisations sont créées par des personnes caritatives, pleinement inspirées des valeurs religieuses, et qui sont guidées par une logique d'intérêt collectif.

En plus, ces organisations au contraire du modèle précédent, sont financées par les adhérents ou par des moyens associatifs par exemple la loterie...etc.

- **Le modèle social démocrate :**

Ce modèle est répandu dans les pays scandinaves et les pays de l'Est en transition. Les valeurs religieuses et idéologiques ne font l'âme de structuration des organisations. Elles sont regroupées sur la base des champs d'actions au service des adhérents. Ainsi les moyens financiers sont issus des participants.

- **Le modèle méditerranéen :**

Il s'agit des pays méditerranéens : Italie, Espagne, Portugal et la Grèce. Comparant des autres modèles, ce modèle contient le plus petit nombre d'associations. Les valeurs de fonctionnement sont religieuses catholiques, ce qui veut dire que le financement est mixte.

2.3.3. Les catégories d'associations :

Les différentes catégories d'associations déclarées : V. TCHERNOGOG distingue dix classes d'associations qui sont respectivement : Action caritative et humanitaire, Action sociale, Santé, Cultures, Sports, Loisirs et sociabilité, Expression et défense des droits et des intérêts, Education, formation, insertion, Activités économiques et développement local, et autres. Les associations d'utilité publique : l'association à travers ses activités vise à satisfaire les besoins des personnes en y permettre un accès sans conditions.

L'utilité sociale est un concept qui englobe plusieurs aspects, c'est la raison pour laquelle, sa reconnaissance, en France, nécessite un avis de conseil d'Etat. L'élargissement de leurs capacités juridique est conditionné par un certains nombre de contraintes à savoir : un regroupement au moins de 200 membres, les justifications des ressources et d'existence au moins trois années, l'adoption des statuts types et l'exercice d'un contrôle régulier. Les associations agréées : l'agrément est un moyen qui permet la justification d'existence de l'association à l'Etat.

Cela veut dire qu'elle peut augmenter son capital à travers le financement public sans oublier les dons et les legs. Ce type active principalement dans la protection de l'environnement, l'éducation, et les partis politiques. Les associations verticales : ce sont que des groupements d'associations quelque soit au niveau local, régional ou national. Elles se focalisent sur l'application des politiques sociales. Dans ce cadre, en cas de besoin, l'Etat peut déléguer une mission de service public à ces associations (notamment dans les pays européens mais aussi de manière relative).

2.4. Etat des lieux de l'ESS en Algérie.

Deux périodes caractérisent les initiatives sociales et solidaires dans notre pays, la première est ancienne et religieuse et la seconde a pris une forme institutionnelle qui, à partir de l'indépendance, est pilotée par l'Etat dans un contexte de construction d'une société à orientation socialiste¹.

2.4.1:La solidarité traditionnelle :

La société algérienne traditionnelle est traversée par des formes de solidarité que l'on peut trouver dans tous les groupes et communautés et que l'on peut assimiler de l'économie solidaire traditionnelle. Ces formes de solidarité se révèlent soit dans l'organisation familiale et tribale ou dans le cadre religieux²

2.4.2. La Solidarité villageoise:

On trouve cette forme de solidarité dans l'organisation familiale et tribale dans laquelle s'est façonnée la société algérienne traditionnelle.

¹ CHARIF (M) & BENMANSOUR (A), « le rôle de l'Etat dans l'économie sociale ».

² AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), (novembre 2013), « L'économie sociale et solidaire : Quelles réalités pour quel avenir ? », rapport IPMED.

Dans cette organisation, on y trouve des pratiques solidaires qui permettent la mobilisation des ressources humaines et la mutualisation de moyens pour réaliser des tâches d'intérêt collectif (comme l'entretien des lieux publics, des fontaines), la réalisation d'un travail au profit d'une famille telle que la récolte d'olives ou encore à une action solidaire au profit des plus pauvres.

Pour ce qui est du cadre familial ou tribal, on a la « **touiza** » qui constitue une forme de coopération et de développement communautaire grâce au don et à l'échange. De ses actions, résultent la création de mosquées, d'écoles, de maisons, etc.

Ainsi, ces formes de solidarité concourent à lutter contre toute forme d'exclusion et de pauvreté et de créer des liens sociaux¹.

Toute cette organisation repose sous la responsabilité d'un représentant ou sorte de conseil des sages appelé «tadjmaât» en kabyle qui, constitue une instance de concertation, d'arbitrage et de médiation. Cet organe, avait aussi pour rôle d'organiser la vie du village, de veiller à sa préservation mais aussi de veiller au respect et à la diffusion des traditions et valeurs.

2.4.3 La solidarité religieuse:

Cette forme de solidarité tire son origine des principes religieux. On a les **Habous** publics (terme désignant le droit relatif à la propriété foncière au Maghreb) qui comprennent les terres, les biens immeubles et les rentes agricoles tel que le fruit des oliviers.

Les revenus engendrés de ces habous servaient à des fins d'intérêt collectif comme par exemple pour la construction d'écoles religieuses ou hôpitaux.

En plus des habous, on a aussi les **Wakf**, considérés comme des biens conservés au sein d'une famille et que lorsque la lignée de la celle-ci s'éteint, ces biens deviennent des biens habous.

Une autre forme de solidarité religieuse qui est l'un des piliers de l'Islam, on cite la Zakat (aumône). Cette dernière est une obligation religieuse qui consiste à donner une part de ce que l'on possède en bétail, marchandises ou récolte à des pauvres nécessiteux¹.

¹ AHMED-ZAID (M) & BENAMARA (K), (2012), « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », 12^{ème} RUESS, Nancy, France.

Ces mécanismes qu'ils soient traditionnels ou religieux sont ancrés dans la société algérienne. Ils ont joué et continuent même aujourd'hui, de jouer un rôle à la fois sur le plan social mais aussi sur le plan économique à travers les multiples aides aux nécessiteux et une économie intégrée ayant une dimension citoyenne et démocratique.

2.4.4: la solidarité institutionnelle:

La solidarité institutionnelle s'inscrit dans le cadre réglementaire et religieux qui prend la forme d'organisations de l'ESS, à savoir les Associations, Coopératives, Mutuelles et les Fondations.

2.5. Les composantes de l'économie sociale en Algérie :

L'économie sociale organisée et institutionnalisée est récente en Algérie et revête les quatre composantes que sont les associations, coopératives, mutuelles et les fondations.

2.5.1. Les associations :

A. Cadre juridique des Associations :

La création des associations en Algérie est régie par la loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations. Elle va apporter des allègements en termes de procédures dans la création et les contrôles d'exercice. De ce fait, après l'adoption de cette loi, il y'a eu un essor considérable d'associations qui se sont constituées.

Cependant, même si ce nouveau cadre législatif qu'offre cette loi favorise la liberté associative, il en demeure pas moins que des contraintes ont été rencontrées. Il s'agit, en outre, de contraintes de financement.

En effet, il est stipulé dans la présente loi que toute association souhaitant obtenir des dons ou legs d'associations étrangères doit impérativement obtenir une autorisation préalable des pouvoirs publics.

¹ AHMED-ZAID (M) & BENAMARA (K), (2012) « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », op.citp26

Malgré ces contraintes, cela n'a pas freiné l'expansion du mouvement associatif qui, selon les données officielles, le nombre d'associations en Algérie, entre 1990 et 1997 était à 57000 associations (dont 1000 d'envergure nationale et 56000 au niveau local) et en décembre 2012, elles ont atteint les 96150 associations¹.

Au sens de l'article 2 de la loi n°12-06 du 12 Janvier 2012, « l'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire»².

Cette loi de 2012 avait pour objet de déterminer les conditions et modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations mais aussi de fixer son champ d'application³.

Par ailleurs, il y'a lieu de souligner qu'à la lecture des dispositions de cette présente loi, l'initiative et la liberté associative se sont vues imposer des limites et des restrictions, du fait que les pouvoirs de l'administration envers les associations se sont renforcés en soumettant ces dernières à un contrôle étatique de plus en plus rigoureux. Ainsi donc, la loi adoptée renforce d'avantage la dépendance et la subordination des associations à l'administration qui s'est octroyé un statut de « tuteur ».

B. Catégorie d'associations :

En Algérie, il y'a deux catégories d'associations : les Associations Nationales et les Associations Locales.

- **Les associations nationales :** On cite, Enfance et Adolescence, Environnement et Cadre de Vie, Anciens Elèves et Etudiants, Culture-Art-Education-Formation, Handicapés et Inadaptés, Jeunesse, Mutualités, etc.

¹ AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir », rapport pour IPMED, op.cit.p25

² Loi n°12-06 du 12 janvier 2012, relative aux associations, JORA N° 02 du 15 janvier 2012, pp 14-15.

³ Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012.

• **Les associations locales** : On cite, les associations professionnelles, religieuses, Arts et Culture, Sports et Education, comités de quartiers, Environnement, etc.

C. Etat des lieux du secteur associatif :

En 2012, on a recensé 93654 associations tous secteurs confondus, 1027 sont des associations nationales (dont 326 qui rentrent potentiellement dans le champ de l'ESS) et 92627 sont des associations locales (dont 6205 qui rentrent potentiellement dans la catégorie de l'ESS)¹. Ce qui montre une faible représentation du champ de l'ESS en Algérie (sur 93654 associations, seulement 6531 couvrent le champ de l'ESS)².

Parmi les associations locales, 1938 d'entre elles activent dans l'environnement et le cadre de vie, soit 2.1% du nombre total d'associations³. Toutefois, ce chiffre n'est pas représentatif car entre le nombre d'associations recensées et celles qui sont actives sur le terrain, il y'a un écart. De plus, elles ne sont pas implantées de façon homogène sur le territoire national.

A titre indicatif, concernant les associations environnementales, on recense 517 dans la wilaya d'Adrar, 135 dans la wilaya d'Alger, 47 dans la wilaya de Tizi-Ouzou, 16 dans la wilaya de Chlef et 2 à Tindouf, etc.

Ainsi, certains espaces sont plus dynamiques que d'autres, ce qui peut s'expliquer pour certaines régions par le fait qu'il y a une prédominance de modes d'organisations communautaire ou villageoise comme la Kabylie⁴.

¹ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, « état des associations nationales et locales agréées », décembre 2012.

² AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir », rapport pour IPMED, op.cit.p25

³ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, idem. URL <http://www.interieur.gov.dz/>

⁴ AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir », ibidem

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, l'association adopte trois principes de la micro-finance¹ : le principe de solidarité et de participation, le principe de l'accès des exclus aux services bancaires et le principe de proximité géographique avec les bénéficiaires.

a. Principe de solidarité et de participation :

Il s'agit pour l'association de toucher un maximum de populations marginalisées. Elle cible les femmes et hommes issus aussi bien du milieu rural que du milieu urbain

b. Principe de l'accès des exclus aux services bancaires :

Il s'agit d'offrir des services financiers tenant compte de revenus bas ou de l'absence de revenus. Les montants prêtés ne dépassent pas les 20.000DA. Cependant, le ciblage de personnes pauvres n'est pas systématique puisque il n'existe pas vraiment de critères permettant de déterminer le degré de pauvreté ;

c. Le principe de proximité géographique avec les bénéficiaires :

C'est l'un des principes essentiels de l'association dans la mesure où l'accompagnement est un service phare dans la gestion du micro-crédit. A cet effet, l'association dispose d'une pépinière d'entreprises à Boghni et d'un bureau permanent à Chéraga.

2.5.2. Les coopératives :

Après l'indépendance, afin de relancer l'économie du pays, des coopératives vont être créées dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des travaux publics et services de consommation.

Suite à la privatisation des entreprises publiques et locales, dans les années 1990, de nouvelles coopératives émergent mais dont le fonctionnement allait dans le sens de l'idéologie socialiste du pays. Puis, d'autres types de coopératives vont se créées, à l'exemple des coopératives immobilières.

¹BOUDEDJA (K), « Micro-finance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de micro-crédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de micro-finance ». Thèse pour l'obtention du titre Master of Science du CIHEAM, IAM Montpellier, 2008, série Thèses et Masters n°89. p. 43.

A. Les types de coopératives :

• Les coopératives agricoles :

Les coopératives agricoles sont régies par le décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 qui fixe les règles applicables aux coopératives agricoles. Il définit les coopératives agricoles selon leurs principes: « Les coopératives agricoles ont pour fondement la solidarité professionnelle des agriculteurs ; et elles sont fondées sur la libre adhésion de ses membres. Elles sont placées sous l'autorité de ministère de l'agriculture. Elles ne poursuivent pas de but lucratif »¹.

Ce texte a été modifié par l'arrêté ministériel du 10 Mai 1990 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions d'agrément des coopératives agricoles ainsi qu'aux procédures et formalités de leur saisie.

Selon le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, on recense sur le territoire national un nombre de 1091 coopératives agricoles.

• Les coopératives immobilières :

La coopérative immobilière est régie par l'ordonnance n° 72-23 du 7 juin 1972, portant le statut général de la coopération et de l'organisation pré-coopérative.

Cette ordonnance fut modifiée et complétée par l'ordonnance n°76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière. Par ailleurs, depuis la loi n° 11-04, il est interdit de créer des coopérations immobilières en Algérie en raison de l'exploitation irrationnelle de ce type d'organisations par les promoteurs immobiliers.

• Les coopératives de consommation :

Les coopératives de consommation ont émergé durant les années soixante-dix et développées dans les années quatre-vingt.

¹Décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996, fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, JORA N° 81 du 22 décembre 1996, pp 15, 23.

2.5.3. Les Mutuelles :

Le mouvement mutualiste est considéré comme un procédé permettant de réduire les exclusions et renforcer une économie sociale qui œuvre au bien être de l'être humain et à celui du collectif des travailleurs¹.

A. Cadre juridique des Mutuelles en Algérie :

La mutuelle a été constituée conformément aux dispositions de la loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, qui fut abrogée par la loi n°12-06 du 12 janvier 2012.

Le décret exécutif n° 91- 159 du 18 mai 1991 fixe le nombre minimum d'adhérents requis pour la constitution d'une mutuelle social et l'arrêté du 7 décembre 1997 fixe les taux d'affectation des ressources de la mutuelle sociale provenant des cotisations.

B. Etat des lieux des Mutuelles en Algérie :

Selon le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le nombre de mutuelles recensées sur le territoire national est au nombre de 32 mutuelles nationales (dont 23 sont reconnues officiellement en situation régulière) qui regroupe plus d'un million de d'adhérents et couvrent près de sept millions de bénéficiaires².

Parmi les mutuelles actives sur le terrain, on cite la MUNATEC (Mutuelle Nationale des Travailleurs de l'Education et de la Culture), la MGTSS (Mutuelle Générale des Travailleurs de la Sécurité Sociale), MGS (Mutuelle Générale de la Santé), MGIFA (Mutuelle Générales Indépendante des Fonctionnaires d'Algérie), etc.

¹ AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), (novembre 2013) « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir », op.cit.p25

² CHEVREAU (A), « Économie Sociale et Solidaire au Maghreb : réalités et perspectives», rapport IPEMED, 201. p.14. URL : [www. medess.org/](http://www.medess.org/).

2.5.4. Les Fondations :

A. Cadre juridique des Fondations en Algérie :

La Fondation est régie par la loi n°12-06 du 12 janvier 2012 qui, selon les articles 49 à55 elle est définie comme, « une institution à caractère privé créée à l'initiative d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, par la dévolution d'un fond ou de biens ou de droits destinés à promouvoir une œuvre ou des activités spécifiques définies. Elle peut également recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par le législateur en vigueur »

C. Etat des lieux des fondations en Algérie :

On compte quinze à vingt fondations en Algérie, dont le champ d'intervention est diversifié (lutte contre la pauvreté, projets de solidarité et à caractère social et caritatif, etc.)¹.

2.5.5. Les ONG en Algérie : exemple de « Touiza » :

L'association nationale de volontariat « Touiza » a été créée en Mai 1989, en s'inspirant d'une pratique ancestrale d'entraide et de solidarité qui consiste à mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général.

Elle compte aujourd'hui 10 permanents, 20 experts bénévoles et 6000 adhérents. Ses champs d'intervention sont : le développement rural, le développement local et durable, l'environnement, l'artisanat, la culture, l'animation et le volontariat.

A. Les objectifs de l'ONG :

- Promouvoir l'action volontaire « Touiza » ;
- Susciter chez les jeunes un esprit de pionnier dans tous les domaines notamment ceux relatifs à l'éducation, la formation et la création ;
- Développer chez les jeunes un esprit d'entraide et de solidarité ;
- Encourager la création de petites entreprises afin de promouvoir l'économie sociale ;

¹ CHEVREAU (A), « Économie Sociale et Solidaire au Maghreb : réalités et perspectives», op.cit. p32

- Animation socioculturelle dans les établissements spécialisés de prise en charge des personnes âgées, des handicapés et des inadaptés sociaux ;
- Elaborer des projets de développement socio-économique par la mise en valeur des potentialités économiques à travers la création des activités de production agricole et d'élevage ;
- Participer aux actions de protection de l'environnement, de lutte contre les maux sociaux par des activités éducatives et de formation, etc.

B. Touiza et le développement du micro-crédit¹ :

Si au départ, l'objectif de l'association était la lutte contre le chômage des jeunes entre 18 et 35 ans, progressivement un recentrage vers la lutte contre la pauvreté s'est produit, eu égard à l'évolution de la pauvreté dans le pays.

De ce fait le micro-crédit a pris de l'ampleur et a permis à l'association de s'affirmer à l'échelle nationale comme une institution de développement par l'insertion économique des populations marginalisées, notamment les plus entreprenantes d'entre elles.

2.6. ESS et innovation sociale :

La crise économique et l'ouverture des marchés dans le cadre de la mondialisation contribuent à limiter les moyens des Etats pour faire face seuls aux défis liés à l'absorption du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté et à la dégradation de l'environnement². Cette situation a favorisé l'émergence d'un autre secteur, autre que l'Etat et le secteur privé, qui essaye d'apporter une contribution à la résolution de problèmes sociaux et économiques. Il s'agit de l'économie dite sociale et solidaire (ESS), activités liées à l'insertion, services à la personne etc.

¹ BOUDEDJA (K), « Micro-finance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de micro-crédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de micro-finance ».op.cit.p30
URL: www.ressources.iamm.fr/theses/89.pdf Consulté le 15/08/2015

² AHMED ZAID. M, 2010, « Crise, éthique et développement durable : l'alternative par l'économie sociale ancrée dans les productions des sociétés « humainement » viables », Speaker au 28ème congrès du CIRIEC, L'économie publique et sociale : une issue à la crise et un support au développement durable, Berlin 16-19 mai

L'ESS désigne des activités qui visent à expérimenter de nouveaux modèles de fonctionnement de l'économie, tel les systèmes d'échange locaux et les monnaies sociales, le commerce équitable, l'insertion par l'activité économique, la micro-finance, la finance solidaire, elle constitue un terrain privilégié pour l'expérimentation, l'innovation et les transformations sociales.

A. Innovation sociale : une nécessité pour répondre aux besoins sociaux.

L'économie sociale est par définition innovatrice puisqu'elle tente habituellement de répondre à des besoins ou à des aspirations non satisfaits par le marché ou l'État.

L'innovation sociale, qui peut être définie de manière générale comme « de nouvelles réponses à des besoins sociaux pressants, qui affectent le processus des interactions sociales et qui ont pour objectif d'améliorer le bien-être des personnes », est ancienne mais sa conceptualisation est récente. Elle émerge comme concept dans les années 90, afin de proposer des solutions aux conséquences des restructurations économiques induites par les développements des TIC et par un contexte de chômage de masse. Les services publics ne semblent pas pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations sociales, à la différence des structures de l'ESS porteuses d'innovation sociale¹.

La crise de 2009 a d'ailleurs révélé l'intérêt porté à l'innovation sociale comme moyen de créer des emplois de qualité et de proposer des solutions durables aux problèmes des finances publiques et des besoins sociaux, et comme nécessité pour pouvoir répondre aux besoins de stratégies d'innovation au sein du développement social et territorial².

L'innovation sociale se manifeste donc à travers la formation d'une nouvelle organisation sociale de manière à répondre à des problèmes sociaux et elle est l'initiative d'individus et groupes d'individus (les entrepreneurs sociaux) qui orientent leurs initiatives vers l'atteinte d'une situation sociale désirée. Elle est donc à la mode. Mais de quoi parle-t-

¹ROUSSELLE (M), (septembre 2011), « L'innovation sociale: au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux », collection Working paper, Think Tank européen Pour la Solidarité, www.pourlasolidarite.eu P.06.

² HILLIER (J), MOULAERT (F), NUSSBAUMER (J) ; « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », Editeur : Lavoisier, In Géographie, Economie, Société, (Vol. 6), 2004.

on exactement?, quelles sont les définitions qui ont été donnée à ce concept ? Quelles sont ses caractéristiques et ses dimensions ?, quelles sont les étapes d'évaluation de cette innovation et quel est son impact sur le développement social des territoires ?

Pour répondre à ces questions, nous allons traiter ce concept d'innovation sociale dans ces différentes facettes, son origine, les définitions qui lui ont été données, les acteurs et les étapes dont elle passe, pour ensuite passer en revue les différentes étapes de son évaluation.

A.1. L'innovation sociale : éléments de définitions.

L'économiste autrichien Joseph Schumpeter est le parrain de l'analyse de l'innovation en sciences économiques et il est le premier à souligner la nécessité de l'innovation sociale afin de garantir l'efficacité au moins partielle d'une innovation technologique (Schumpeter 1942¹). Il a définira comme l'introduction de nouveaux procédés techniques, de nouveaux produits ou services, de nouvelles sources de matières premières, de nouveaux débouchés et de nouvelles formes d'organisation du travail.

L'innovation sociale est un processus qui vise à répondre à des besoins de la société nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques.

Elle se définit par sa finalité, et non par ses modalités : il peut s'agir d'une innovation de produit, de procédé, commerciale ou organisationnelle. Portée par une variété d'acteurs à travers ses différentes phases (émergence, expérimentation, diffusion), elle a pour vocation à impliquer l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés².

A.1.1 Les définitions données à l'Innovation Sociale

Pour l'OCDE³, l'innovation sociale est un élément essentiel de la prospérité et un aspect déterminant du développement durable. L'OCDE considère qu'il y a innovation sociale lorsque de nouveaux mécanismes et de nouvelles normes assurent et améliorent la

¹HILLIER (J) & Al, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial ».

² La définition adoptée s'inspire de définitions existantes proposées par : Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, et tirée du Rapport de synthèse du groupe de travail innovation sociale, 2011 ; Clémence Patureau, Thèse professionnelle « Innover pour répondre aux besoins sociaux », HEC, 2010).

³ L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques

situation des habitants, des collectivités et des territoires dans les domaines de l'insertion sociale, de la création d'emplois et de la qualité de la vie.

Les entreprises sociales, et le secteur à but non lucratif en général, sont considérés comme des éléments-clés pour atteindre des objectifs qui soient à la fois économiques et sociaux. Dans son Guide de l'innovation sociale (2013), la Commission européenne définit l'innovation sociale de la manière suivante : « Le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées (produits, services et modèles) pour répondre à des besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales ».

La Commission ajoute que ces innovations « sont sociales à la fois dans leurs finalités et dans leurs moyens ». Une autre définition plus détaillée a été donnée en France par le CSESS¹ : « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. » La littérature a proposé de différentes dimensions de définition de l'innovation sociale :

En 1997, Camil Bouchard a défini l'innovation sociale comme: « Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés ». Ainsi, l'innovation sociale est très souvent immatérielle mais elle peut avoir une dimension procédurale, organisationnelle ou institutionnelle.

L'économiste et chercheuse française Nadine Richez-Battesti², complète cette définition en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal

¹ Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

² 1. RICHEZ-BATTESTI (N), « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local : un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon, »,2011.

satisfaits par l'État ou le Marché, « ne sont pas forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente, en d'autres termes, « l'innovation est aussi sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations et elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif). Elle implique également des solidarités et l'augmentation des coopérations entre acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation ».

Selon Taylor (1970), l'innovation sociale désigne de nouvelles façons de faire les choses (new ways of doing things) dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux, par exemple : la pauvreté et la délinquance. On comprend alors que l'innovation sociale a pour objectif principal d'améliorer le bien-être de la société et d'améliorer la capacité de la société à agir.

A.1.2. De l'innovation technologique à l'innovation sociale :

Selon la chercheuse québécoise, Louise Dandurand¹, l'innovation sociale et l'innovation technologique sont complémentaires « par leur nature et leur nécessité ». Elles présentent au moins trois similitudes:

1- Toute innovation implique un processus non linéaire qui fait appel à l'engagement de plusieurs acteurs dans une démarche de résolution des problèmes corollaires de l'existence d'une pression externe;

2- La démarche de l'innovation conduit à la définition d'une approche, à la conception d'un produit ou d'un service nouveau ou alternatif, en rupture avec l'état actuel des choses;

3- Pour que la solution nouvelle au problème devienne innovation, elle doit faire l'objet d'une diffusion et surtout trouver utilisateur ou promoteur. La complémentarité entre ces deux innovations réside dans l'importance du poids des impératifs de nature sociale dans les innovations technologiques. L'innovation sociale est présente à la fois dans le développement économique et dans le développement social. En effet, toute innovation

¹ DANDURAND (L), « Réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », Revue française d'administration publique, 3/2005 (N°115), p 377-382

technologique suppose des innovations sociales (modes d'organisation différents par exemple) et inversement toute innovation sociale a besoin d'une base technologique.

La distinction entre elles, se trouve tout d'abord dans leur milieu d'origine : l'innovation sociale émerge davantage d'initiatives citoyennes, tandis que l'innovation technologique naît dans le milieu industriel ; dans leur milieu d'implantation: l'innovation pour le secteur privé est essentiellement mais pas exclusivement technologique puisqu'il s'agit ensuite de la commercialiser , dans le secteur public et tertiaire, l'innovation a une dimension majoritairement sociale car elle prend la forme de services.

A.1.3. Les acteurs de l'innovation sociale :

A côtés des citoyens, on peut identifier, quatre grandes catégories d'acteurs impliqués dans la production d'innovations sociales, et qui coopèrent souvent au service de l'intérêt général¹:

- Les associations constituent historiquement le plus grand laboratoire d'innovations sociales. Par leur proximité avec la population, elles sont bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses.
- Les fondations d'entreprises, les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations de l'économie sociale, se positionnent souvent sur des thèmes d'innovation sociale.
- Les entreprises sociales, initiatives à forme privée (associative, coopérative, SARL, etc.) à finalité sociale ou environnementale constituent un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales.
- Les collectivités territoriales sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale, parce qu'elles sont au contact direct des besoins des populations, financent le secteur, sont de plus en plus placées sous contraintes pour assurer des services publics de qualité, en associant les usagers et en recherchant une forme de performance globale.

On peut aussi ajouter à ces acteurs les entreprises classiques, qui peuvent développer des projets socialement innovants et apporter des réponses nouvelles aux

¹ « Comprendre l'innovation sociale », in AVISE, FAQ, septembre 2013, P.02. (Fiche en téléchargement sur: <http://entrepreneursocial.net/innovation>)

besoins sociaux. Exemple de l'entreprise Danone qui a développé un partenariat original avec la Grameen Bank, fondée par Mohammed Yunus (prix Nobel de la paix en 2006).

Les deux organisations ont créé ensemble la Grameen Danone Foods, une entreprise qui a pour objectif le développement d'un yaourt à forte valeur ajoutée nutritionnelle pour les populations les plus pauvres en y associant les populations locales à travers la création d'emplois ce qui permet l'augmentation du niveau de vie de la communauté et l'enrichissement du tissu social et du territoire.

A.1.4. Les mécanismes de l'innovation sociale¹ :

Un projet socialement innovant peut être caractérisé par plusieurs critères, AVISE avec GODIN² ont élaboré (04) axes essentiels qui sont :

- La nouveauté : une innovation peut ne pas être révolutionnaire et complètement nouvelle. Un projet innovant peut être le transfert d'une méthode, d'une organisation ou d'une technologie vers un public/secteur nouveau, dans un contexte nouveau ou appliquées différemment. La combinaison d'idées déjà existantes est aussi en soi une innovation. Elle doit répondre à un besoin social nouveau ou non satisfait ;
- L'amélioration : une innovation sociale doit avoir une plus grande efficacité par rapport au service proposé avant et répondre d'une meilleure manière aux besoins des usagers ;
- Génération d'autres effets positifs comme la durabilité : une innovation sociale doit être durable sur les plans environnemental, économique et organisationnel, ce qui signifie qu'elle doit fournir des solutions de long terme sans produire d'externalités négatives.
- Implication des acteurs concernés : l'innovation sociale est un processus qui implique toute la communauté locale à travers un processus démocratique de négociations et de compromis. Elle est donc le résultat d'une co-construction impliquant divers acteurs locaux.

¹ « L'innovation sociale en pratiques solidaires : Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation », contribution de l'Institut Godin, Recherche et développement en économie sociale, <http://www.avise.org> janvier 2013

² L'Institut Jean-Baptiste André Godin est le premier centre de transfert en pratiques solidaires.

A.2. Processus de développement et d'évaluation de l'innovation sociale :

Un projet innovant, dès son émergence passe par un processus de développement et une évaluation, le processus d'innovation permet de tirer la qualité des projets dans le domaine de la société et contribue à trouver des solutions novatrices. Puis l'évaluation de ce même projet repose sur un certain nombre de critères pour juger de l'impact positif ou négatif de ce projet innovant sur la société et le territoire en général.

A.2.1. Le processus d'innovation sociale :

La plupart des auteurs convergent sur l'idée que l'innovation sociale ne se définit pas uniquement par son objectif et le caractère novateur des solutions apportées, mais également par son processus et ses méthodes.

A.2.2. Evaluation de l'innovation sociale :

L'évaluation est tout d'abord une démarche collective qui se donne pour objectif d'analyser les effets d'une action en vue de prendre des décisions pour orienter le projet. La méthode d'évaluation de projets innovants en termes social et territorial comporte des éléments intéressants.

Considérant qu'un projet innovant est un projet qui propose « des solutions innovantes par rapport au problème posé », c'est-à-dire qui est constitué de « toute approche, méthode ou outil développés et expérimentés soit pour la première fois, soit sur un nouveau territoire, avec un nouveau groupe ciblé ou dans un nouveau secteur ». Cette méthode propose de prendre en considération sept critères¹:

1- Le caractère innovant du projet lui-même par rapport au problème posé : toute approche, méthode, produit ou outil (matériel ou immatériel) développé et expérimenté pour la première fois (caractère de nouveauté) dans un contexte donné ;

2- Le contexte territorial : un projet pourra être dit innovant même s'il n'est pas nouveau dans son contenu, mais nouveau et structurant pour le territoire concerné par le projet ;

3- Le contexte sectoriel : un projet pourra être considéré comme innovant même s'il n'est pas nouveau dans son contenu, mais nouveau dans le contexte sectoriel qui le concerne ;

¹ Le Réseau Québécois de l'Innovation Sociale, « Favoriser l'émergence et la pérennisation des innovations sociales au Québec, synthèse des travaux de la communauté d'intérêt sur l'innovation sociale », <http://ptc.quebec.ca>, Avril 2011.

4- Le public visé : l'adaptation et la diffusion de services, produits ou outils déjà existants, mais proposés à des publics nouveaux (publics en difficulté ou publics généralement non touchés par les programmes) ;

5- Les modes de gouvernance des dynamiques en action, des modes d'organisation et de mobilisation des acteurs ;

6- Les conditions d'émergence du projet et notamment la prise de risque qu'implique la mise en œuvre d'un projet : l'innovation passe par l'expérimentation qui induit une prise de risque ;

7- L'adaptabilité et l'évaluabilité du projet : l'innovation doit aussi se mesurer dans les modalités de transfert et de diffusion des bonnes pratiques développées vers d'autres territoires, publics ou projets.

Il y a aussi différentes phases du « cycle de vie » des innovations sociales (nouveau, diffusion, maturité, déclin), à l'instar des innovations technologiques. Cette innovation sociale ne peut pas être produite sans l'implication de certains acteurs qui coopèrent afin de satisfaire les besoins sociaux des personnes et des territoires, parmi ces acteurs, les associations qui sont bien placées pour détecter ses besoins nouveaux et leur apporter des réponses innovante

Conclusion du chapitre :

De manière générale on peut dire que ces dernières années, les organisations de l'ESS s'ont développées partout dans le monde, dans des pays aussi bien développés qu'en développement, et apporte une contribution non négligeable au developpements des pays et des sociétés.

Selon DESROCHE les principales organisations de l'économie sociale sont les coopératives, mutuelles et association mais l'économie sociale et solidaire a donné naissance à d'autres formes d'organisations à savoir les fondations et les ONG.

Par définition, l'ESS est innovatrice dans le sens où elle tente de répondre à des besoins non satisfaits par le marché ou l'Etat ; mais aussi c'est une démarche qui permet aux différentes classes de la société de participer à la prise de décision vu qu'elle se base sur la proximité et la démocratie, ce qui permet de rapprocher les élus aux citoyens et de créer un sentiment d'appartenance chez ces derniers.

Nous pouvons donc déduire l'importance de placer l'économie sociale et l'innovation sociale au cœur de préoccupations des politiques publiques, tant en termes de cohésion territoriale que de recherche de solutions originales pour les problèmes sociétaux, et notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ceci sera l'objet du chapitre suivant.

Introduction de la partie :

L'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Ces mutations qui sont d'ordre économiques, sociales et politiques ont des effets directs sur la vie des populations¹. L'action sociale en Algérie tient à l'intervention directe de l'Etat dans la construction du lien social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La transition vers l'économie de marché au milieu des années 1990, a fait accroître ces problèmes.

A partir de 1990 et à la suite des réformes économiques entreprises et leurs conséquences sur le plan social, la notion de l'économie sociale a évolué et à commencer à être assimilée à une économie d'insertion ou de proximité touchant les couches les plus défavorisées et les exclus de marché de travail et vivant dans une précarité sociale importante.

A partir de là, et pour aider l'essor de ce secteur, l'Etat tente d'encourager ses dynamiques territoriales à travers la promotion, en créant en 1996, le ministère de la Solidarité Nationale et l'ADS.

L'économie sociale est un secteur peu investi et peu connu en Algérie, mais aujourd'hui, il est très largement ancré dans le secteur associatif. Ces associations qui produisent des services sociaux, culturels, sportifs...etc., commencent à avoir une grande ampleur ces dernières années et montrent de plus en plus d'efficacité qui va leur permettre de prendre une place entre les autres secteurs public et privé.

Cette partie comporte deux chapitres, dans le premier chapitre nous analyserons l'histoire et les réalités actuelles de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire en Algérie, en montrant les formes traditionnelles, religieuses et les formes modernes de l'économie sociale puis on présentera les différentes structures de l'ESS avec leur cadre réglementaire.

Dans le deuxième chapitre on présentera le poids de l'action sociale engagée par la DASS de TIZI-OUZOU dans le renforcement de l'inclusion et le développement social.

¹. AHMED ZAID M., « Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », Rapport pour Conseil national Economique et Social, Alger, décembre(2011).

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Introduction du chapitre :

De nos jours les composantes institutionnelles de l'ESS s'affronte à un grand défi qui est l'inclusion sociale des classes exclues par les deux secteurs public et privé.

L'action sociale, en France, est le résultat d'une série d'évolutions intervenues depuis plus de deux siècles. Depuis la charité dans laquelle les Eglises jouaient un grand rôle, et qui recouvrait notamment les soins aux pauvres, en passant par la proclamation du droit des pauvres à l'assistance publique en 1789, la création d'un bureau de bienfaisance dans chaque commune en 1796, les lois sociales de la troisième République qui ont notamment prévu la création d'un bureau d'assistance dans chaque commune puis, en 1953, la fusion des bureaux d'assistance et des bureaux de bienfaisance en un bureau d'aide sociale, qui est transformé, en 1986, en centre communal d'action sociale et enfin, les transferts de compétences issus des lois de décentralisation de 1982 et 2004¹.

En Angleterre, l'action ou la politique sociale virent au seizième siècle, sous forme de charité imposée par l'État.

L'action sociale qui se définit comme un ensemble de prestations publiques consenties aux personnes nécessiteuses pour subvenir à leur besoins est une fonction permanente de l'Etat qui a le pouvoir d'attribution de ces prestations et services, mais lui seul ne peut pas y arriver à satisfaire tout le monde, il confie donc certaines de ses responsabilités aux collectivités locales qui s'en chargent de les effectuer au niveau local.

L'action sociale au niveau local est indispensable pour des raisons de proximité, donc d'une meilleure information et une meilleure connaissance des besoins locaux. L'objectif principal des collectivités est de prendre en charge tous les besoins locaux qui apparaissent, ce qui n'est pas suffisant car l'action sociale locale nécessite une refonte sur

¹ CARRILLON-COUVREUR (M) ; « L'action sociale du régime général de sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales », rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 février 2007, <http://www.assemblee-nationale.fr>.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

l'insertion et l'autonomisation qui favorisent le développement social et la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Partons donc de la nécessité de cette action sociale quel soit au niveau central ou local et de son importance à contribuer à une résolution des difficultés sociales des territoires et leurs habitants. Nous allons essayer de présenter dans ce chapitre les bases de cette action sociale portée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales) et sa possibilité de favoriser un développement social et local.

Certaines personnes, notamment issues de groupes marginalisés, ne participent pas pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur communauté. En l'absence d'indicateurs permettant de définir et de mesurer l'inclusion, le concept d'exclusion est souvent mais pas toujours utilisé dans son sens général.

La composition de l'expression en deux termes impose de s'intéresser d'abord à eux de façon séparée de sorte à dégager une définition plus précise.

Notons d'ores et déjà que parler d'inclusion sociale donne une importance considérable au signifiant sociale qui l'accompagne, il donne le champ, l'étendue, l'envergure, la profondeur, l'épaisseur : «sociale ».

Section1 : L'économie sociale et solidaire au service de l'inclusion sociale

Elle l'inclusion est redevable d'un pronom, non pas indéfini mais défini, cette inclusion-là est : sociale. Dans cette logique dichotomique, il convient donc d'envisager successivement l'appréhension du phénomène d'inclusion (A), puis la compréhension du phénomène d'inclusion sociale (B).

1.1: L'appréhension du phénomène d'inclusion¹

L'objet de cette partie est de retracer l'histoire du terme, son apparition, son étymologie, sa diffusion, ses différents sens et les métamorphoses de son usage.

¹ MENDELL, M., B. ENJOLRAS and A. NOYA (2010), "L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local : Rapport sur deux régions de France : Alsace et Provence – Alpes – Côte d'Azur", OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Working Papers, 2010/14, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5kg0nvhxwgbp-en>

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

1.1.1 Etymologie, historique et définitions

L'inclusion : inclure du latin « *includere* », qui signifie enfermer, agrège avec lui tout un vocabulaire périphérique. L'inclusion est l'action d'inclure quelque chose dans un tout ainsi que le résultat de cette action.

La notion d'inclusion sociale a été utilisée par le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux (*Sociale System / Systèmes sociaux : Esquisse d'une théorie générale*, 1984). Il a réservé le concept d'intégration sociale aux rapports entre systèmes sociaux.

En Amérique du Nord, le concept d'inclusion sociale est relativement nouveau. Mais dans l'Union européenne et ailleurs, comme en Australie, il s'est répandu il y a déjà quelque temps¹⁶. Au Canada, le terme est utilisé depuis peu et est encore en évolution.

L'idée de l'inclusion sociale est liée étroitement à celle de l'exclusion sociale, qui a émergé en Europe au cours des années 1970. Il s'agissait alors de décrire le fossé économique croissant entre certains groupes de la société¹⁷.

Au départ, l'exclusion sociale se résumait principalement à sa dimension économique et était associée à la pauvreté. Mais avec le temps, elle a fini par englober d'autres dimensions (sociale, culturelle et politique) et faire référence aux divers obstacles qui empêchent quelqu'un de contribuer pleinement à la société.

L'inclusion sociale, en revanche, pourrait être définie comme « une situation où des personnes ou des collectivités (tant du point de vue physique que démographique) sont des participants à part entière dans la société où elles résident, interviennent, existent, notamment aux niveaux économique, social, culturel et politique de celle-ci ».

Fran KLODAWSKY¹, professeure au département de géographie et de sciences environnementales de l'Université Carleton, a fait remarquer que l'inclusion sociale ne concerne pas seulement les moyens financiers dont on dispose; elle renvoie aussi aux liens

¹ KELVIN K. Ogilvie, Art EGLETON, (Juin 2013), « Réduire les obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales, pour lutter contre la marginalité », Rapport du Comité sénatorial permanent Affaires sociales, sciences et technologie, Canada.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

qu'on tisse avec les autres, à l'engagement communautaire, à la contribution à la vie de la collectivité et au besoin de faire reconnaître cette contribution.

Comme elle le souligne, « l'inclusion, c'est sentir qu'on fait partie des choses; cela sous-entend d'entretenir des rapports avec d'autres, de ne pas vivre en isolement». L'inclusion sociale est aussi une affaire de choix et d'accès aux possibilités.

Autre élément important, l'inclusion sociale ne se limite pas au droit des citoyens à l'appartenance et à la reconnaissance. Elle va de pair avec une obligation sociale. Comme Natasha Blanchet-Cohen, professeure adjointe à l'Institut international pour les droits et le développement de l'enfant, l'a indiqué à propos des jeunes :

L'inclusion, ce n'est pas seulement permettre aux jeunes de participer aux activités de leur communauté locale, dans son modèle actuel, c'est aussi créer un sentiment d'appartenance et leur apprendre ce qu'est leur contribution, ce que c'est que d'être vraiment un citoyen, avec des droits et des obligations.

La promotion de l'inclusion sociale exige d'amener tous les membres de la société à contribuer, l'inclusion n'est pas « une voie à sens unique »¹.

En somme, l'inclusion sociale concerne la capacité d'une personne ou d'un groupe de participer à la vie socioéconomique de sa communauté et de faire reconnaître ses contributions.

L'inclusion sociale est considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société.

"L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société ».

¹ Boltanski Luc et Chiapello Ève, 1999 *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, p. 67-68.

1.1.2. Le rapport exclusion/inclusion : Une véritable dialectique

C'est dans la sphère des mathématiques que cette dialectique va apparaître et plus précisément dans le cadre de l'élaboration de la théorie des ensembles pour ensuite être détournée et déclinée dans d'autres disciplines : de la catégorisation à la Taxinomie et enfin trouver une place centrale dans la systémique.

A. L'inclusion dans la théorie des ensembles

«Toute pensée formalisée s'exprime de nos jours dans le langage de la théorie des ensembles, qui a ainsi envahi toutes les disciplines. Dès l'école primaire, l'enfant apprend à classer les objets suivant leur forme, leur couleur, leur taille, à établir entre eux des correspondances, préambules à des manipulations plus abstraites».

L'idée développée par cette théorie dès les origines préhelléniques, est clairement de permettre une systématisation de la logique dans le cadre de l'élaboration de toute démonstration rigoureuse, à commencer bien entendu par les mathématiques.

On retrouve cependant ailleurs et dans d'autres disciplines une formalisation des opérations logiques de la pensée, par exemple dans l'enseignement primaire où elle est introduite par la manipulation de différents types de matériels conçue pour mettre en évidence les opérations qui correspondent aux mots «et» et «ou».

La théorie des ensembles est donc d'une importance considérable, toutes disciplines confondues en ce sens qu'elle apparaît comme un pré requis obligatoire dans la capacité même de l'individu à s'exprimer et à mener une réflexion ou une démonstration.

Pour revenir sur les origines maintenant de cette théorie, il convient de retourner, à la fin du XIXème siècle. G. BOOLE (1815-1864) cherche à systématiser la logique en s'inspirant des méthodes d'analyse et de l'algèbre.

Les mathématiciens ont pris l'habitude de manipuler des objets mathématiques variés : les nombres (réels ou imaginaires), les points du plan ou de l'espace, les fonctions, les fonctions continues,... Il se dégage ainsi la notion de «*collection d'objets*».

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Donc l'idée d'un ensemble est de regrouper certains objets. Ayant quelque chose en commun, ce qui nécessite de préciser qu'un « *ensemble est une collection d'objets caractérisés de telle sorte que l'on puisse répondre sans ambiguïté à la question de savoir si un objet fait partie ou non de cette collection* ».

L'ensemble ainsi défini permet d'avancer et d'être plus précis sur le contenu, ce contenu est l'ensemble des éléments. Mais on parle rarement d'élément isolément, la notion d'élément est relative à l'ensemble que l'on considère.

Une brique est ainsi un élément de construction d'une maison, laquelle est à son tour un élément d'un lotissement, Le terme pertinent qui fait le lien entre élément et ensemble, est le verbe «appartenir».

Le flou n'est donc pas permis, et deux moyens sont alors à la disposition du mathématicien ou du logicien pour caractériser un ensemble :

- donner la liste exhaustive des éléments composants un ensemble,

Ou

- donner une propriété caractérisant les objets de cet ensemble.

Donc si on a un ensemble A (les légumes) et une propriété p (la couleur verte), on peut définir un ensemble B (les petits pois) dont les éléments sont des éléments de A ayant la propriété p. Cette règle impose une définition.

En effet, l'ensemble B, défini ci-dessus, est tel que tous ses éléments sont des éléments de l'ensemble A. On dit alors que B est sous-ensemble de A, une partie de A, ou encore que B est «*inclus*» dans A ou contenu dans A.

Voilà comment est apparu le terme d'inclusion, pour décrire le phénomène d'appartenance¹ d'un sous ensemble dans un ensemble plus vaste, plus étendu, plus grand.

B. De la catégorisation à la taxinomie

Il est notable de constater que c'est dans la nécessité pour un certain nombre de disciplines de parvenir à élaborer une démonstration rigoureuse, que la distinction exclusion/inclusion a trouvé toute sa place dans les sciences dites dures ou exactes pour petit à petit se répandre aux sciences dites molles.

¹ HONNETH Axel, (2000), « *La Lutte pour la reconnaissance* », Paris, Éd Cerf.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Ce passage, ce détournement linguistique du phénomène d'inclusion, s'est donc retrouvé dans l'ensemble des disciplines, qui au prix d'une scientificité objectivement affirmée, a mené des classifications, des catégorisations, bref développés une taxinomie.

Cette taxinomie se retrouve dans un bon nombre de domaines scientifiques distincts avec bien sûr en tête de proue, le monde mathématique et le développement de la taxinomie dite numérique élaborée à la fin du XIX siècle, et de façon plus lointaine dans le domaine de la psychologie et de la linguistique.

Le lien d'ailleurs avec *l'inclusion sociale*, trouve en partie son origine dans ce glissement linguistique aux origines d'abord bien ciblés dans le cadre des mathématiques, au monde scientifique de la science sociale, discipline qui a dû dans le cadre d'une démarche scientifique procéder par voie méthodologique, donc user d'une terminologie propre à lui permettre la description des éléments qu'elle entendait analyser et étudier : la société.

La catégorisation a logiquement montré que dans chacune de ces disciplines : des éléments pouvaient s'entrecroiser et ainsi révéler un phénomène d'inclusion ou de façon inverse d'exclusion. La linguistique, qui par souci d'inventorier les classes d'items et celles plus complexes de séquences d'items, a dû rompre avec une démarche purement descriptive pour rentrer dans une analyse en termes de système ou de structure appelant nécessairement l'usage du phénomène d'inclusion, qui révèle toute la richesse, la singularité et le raffinement du passage d'un ensemble à un autre sans pour autant qu'une rupture nette n'existe entre les deux, ce qui rendrait *ipso facto* l'opposition entre les deux ensembles, structures, systèmes très appauvrissante, réductrice et inadéquate.

De même la psychologie, notamment dans sa branche sociale, a repris cette idée. La singularité de l'observation, apparente dans cette discipline, le chercheur, à l'entomologiste qui classe les faits et les hommes.

L'intelligence pousse alors à une catégorisation du social : en nommant des aspects qui ne l'avaient pas été jusqu'à ce jour, en rebaptisant des dénominations en subdivisant les catégories des catégories, en créant des espèces et des genres. «*Cette manière d'éclairer le social, donnant des dénominations à ses composantes, nous transformerait non plus*

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

seulement en entomologiste mais en académicien d'un langage savant, ne demandant qu'à se fermer sur lui-même. L'ordre social serait ainsi sanctifié par la science : les décideurs décident et les savants catégorisent les effets des décisions»¹.

La nécessité de rompre avec une démarche d'opposition a appelé cette logique de système où finalement l'ensemble appréhendé bien que considéré comme interdépendant est «lié par des relations telles que si l'un est modifié, les autres [ensembles] le sont aussi et que, par conséquent tout l'ensemble est transformé», on est typiquement dans une logique proche de celle de Condillac, qui dans cet esprit évoque : «un ordre où les différentes parties se soutiennent toutes mutuellement»

Dès lors, les phénomènes d'exclusion/inclusion consubstantiels l'un à l'autre dans une analyse en termes d'ensemble et de système ont pu définir dans les sciences molles suscitées de type linguistique, psychologie sociale²,... etc. à des fins descriptives : le raffinement de l'objet étudié.

C. L'inclusion dans la systémique

La systémique est apparue comme la discipline par excellence de la dialectique exclusion/inclusion en ce qu'elle lui a donné une place centrale. A la veille de la seconde guerre mondiale, Karl Ludwig VON BERTALANFFY, biologiste austro-canadien, cherchait à lancer dans sa discipline une nouvelle approche propre à dépasser les impasses et les controverses de sa matière, en s'appuyant sur la théorie des systèmes ouverts et des états stables qui était en extension en physique, chimie, cinétique et thermodynamique, il entreprit une refonte de sa matière à travers un ouvrage resté célèbre : *General system Theory*.

Ce n'est cependant qu'après la guerre que ses travaux trouvèrent l'écho escompté dans un contexte plus favorable à la construction de modèle et aux généralisations abstraites, et ce d'autant plus facilement que des disciplines empruntaient des voies similaires : théorie cybernétique, théorie de l'information, théorie des jeux, théorie de la décision...etc.

¹ MENDELL, M., B. ENJOLRAS and A. NOYA (2010), « L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local »op.cit.p46

² Butler Judith, 2002, « *La Vie psychique du pouvoir. L'assujettissement en théories* », ed Léo Scheer, Paris

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

L'idée nouvelle de la théorie des systèmes était que, pour véritablement comprendre un ensemble il fallait impérativement privilégier la connaissance des relations entre les composantes comme : l'interaction des processus conscients ou non chez l'individu, les interactions des enzymes dans une cellule, Approche novatrice, la systémique comme grille d'analyse, repose sur trois principes que sont l'interaction (on ne peut comprendre un élément sans en connaître le contexte dans lequel il interagit), la totalité («*le tout est supérieur à la somme des parties*») et la rétroaction (forme de causalité circulaire).

Il s'agit donc de parvenir à penser la totalité, des totalités, c'est aussi ce que l'on a dénommé la pensée holistique. On retrouve ici une démarche qui n'est pas sans rappeler la théorie des ensembles.

En mathématique, cela s'est traduit par le développement d'une kyrielle de théories (théorie des compartiments, théorie des graphes et théories de réseaux, théorie de l'information, théorie des jeux d'O. Morgenstern).

En physique, cela donna naissance au paradigme de l'entropie. Chez BERTALANFFY, cette idée de théorie générale des systèmes procédait d'une volonté de repérer des aspects généraux, des correspondances et des isomorphismes communs aux systèmes.

Avec la cybernétique -science de l'information et du contrôle- la systémique s'est trouvée enrichie d'un certain nombre de notions dans des schémas cohérents : énergie, information, processus de «Feed back», processus de contrôle,... Au sein de ce vaste ensemble, le diptyque exclusion/inclusion a permis l'appréhension globale d'un tout cohérent.

C'est cette démarche qui sera d'ailleurs à l'origine de la *systémique sociale* américaine qui va véritablement travailler non plus simplement sur l'inclusion, mais sur *l'inclusion sociale*.

1.1.2 L'inclusion sociale et la cohésion sociale

l'inclusion implique également l'accès aux outils – notamment à l'éducation – qui permettent cette participation et le maintien d'un ensemble commun de droits, de valeurs et de responsabilités qui favorisent la cohésion en tissant des liens entre les membres de la société Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée.

Les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel. ¹« Il faut parler d'inclusion, d'espoir en l'avenir, de participation, de valeurs communes et de prospérité partagée, tirer parti de l'innovation et de la réussite au sein des collectivités, de ce qui nous rassemble. Cela peut être aussi élémentaire que de pouvoir se rendre dans une bibliothèque à proximité ou aussi complexe que de s'assurer que les personnes handicapées ont accès à tous les édifices. il s'agit donc de créer des emplois de qualité qui offrent des débouchés intéressants et qui font sortir les gens de la pauvreté; il faut assurer aux enfants un bon départ dans la vie et donner à tous les citoyens de véritables occasions de participer pleinement, peu importe leur code postal, leurs privilèges ou leur situation »²

On a défini la cohésion sociale comme étant « un processus permanent qui consiste à établir des valeurs communes et des objectifs communs et à offrir l'égalité des chances aux citoyens, en se fondant sur un idéal de confiance, d'espoir et de réciprocité parmi tous les ». Dans son témoignage, Zheng Wu, de l'Université de Victoria, a expliqué que :

Par cohésion sociale, on entend les conditions matérielles et sociales qui unissent des individus et favorisent entre eux la solidarité. Dans les sociétés multiculturelles, la cohésion sociale constitue un baromètre des relations entre groupes ou races, car elle implique un certain degré d'acceptation de la diversité ethnique.

En d'autres termes, elle traduit la capacité d'une collectivité à intégrer ses membres et à éviter l'exclusion ou la marginalisation des minorités.

¹ LAIDLAW Foundation (Toronto, Canada)

² Peggy Taillon, présidente et directrice générale du Conseil canadien de développement social, 15 février 2012

En somme, la cohésion sociale est une caractéristique des collectivités favorables aux principes d'inclusion, d'appartenance, de participation, de reconnaissance et de légitimité. La réduction de la pauvreté, l'investissement dans les infrastructures sociales, la prévention et la suppression de la criminalité ainsi que la promotion de l'égalité sont aussi des facteurs qui contribuent à une plus grande cohésion sociale.

- **L'intersectionnalité :**

« Intersectionnalité » est un autre terme rencontré dans les ouvrages sur l'inclusion et la cohésion sociales. Il fait référence au fait que les personnes exclues qui possèdent les caractéristiques de plus d'un groupe marginalisé se heurtent à des obstacles encore plus difficiles à surmonter.

L'intersectionnalité tient compte du fait qu'une personne peut être différente sous plus d'un aspect, et que ces différences peuvent aggraver son exclusion sociale, ce qui a pour résultat de compliquer son inclusion donc une personne peut incarner un certain nombre de sources de vulnérabilité ou d'identité.

1.1.3. La mesure et l'évaluation de l'inclusion et de la cohésion sociales

La mesure et l'évaluation de l'inclusion et de la cohésion sociales par les responsables des politiques publiques et les gouvernements peuvent, la mesurer de l'étendue de l'exclusion sociale dans une société, ainsi que la mise en place un outil d'intervention adéquat le cas, sont des éléments qui nécessitent une analyse et une réflexion approfondies, de même qu'une grande prudence.

En effet, si l'intervention est mal conçue¹, on risque de gaspiller de précieuses ressources sans obtenir de résultats probants. Pire encore, on risque d'aggraver la situation ; Le fait qu'il n'y ait pas de consensus sur l'objectif visé – c'est-à-dire, favoriser l'inclusion sociale – nuit aux efforts menés dans la lutte contre l'exclusion. Mais même si on s'entend sur le but à atteindre, on ne peut pas déterminer le point où la société sera parvenue à une inclusion sociale satisfaisante. Donc il n'existe pas de normes universellement acceptables pour déterminer des niveaux adéquats de l'inclusion sociale.

¹ Bourdieu (P), 1997, « *Méditations pascaliennes* », Éd Seuil, Paris

Afin de mesurer et d'évaluer à quel point l'inclusion et la cohésion sociales sont présentes, le gouvernement pourrait élaborer un ensemble complet d'indicateurs. Ceux-ci pourraient alors servir à concevoir et à évaluer les politiques et les programmes gouvernementaux, ainsi qu'à faire rapport des progrès réalisés. Il est à noter que d'autres pays mesurent l'inclusion sociale au moyen d'indicateurs précis.

En Australie, par exemple, le Commonwealth s'est donné une stratégie qui permet démesurer l'inclusion sociale et d'en faire rapport. Il s'en sert pour renforcer les mécanismes de production de rapports et de reddition de comptes qui permettent de suivre les progrès de la lutte contre l'exclusion sociale.

1.2 : La compréhension du phénomène d'*inclusion sociale*

«Les idéologies sont un ingrédient naturel de la vie sociale ; que les idéologies surgissent non pas bien que l'homme soit rationnel, mais parce qu'il est rationnel que les idéologies soient un sous-produit naturel et normal des sciences sociales »¹

Cette compréhension de l'*inclusion sociale* se fait dans une discipline déterminée, la sociologie, science étudiant entre autre la structuration de la société, et mettant donc en exergue dans ces études certains faits sociaux, et notamment le phénomène d'exclusion, de pauvreté et de marginalité.

La littérature sur la thématique est pléthorique ; par conséquent une présentation non pas par auteur, mais de type chronologique, par mouvement intellectuel ayant traité la thématique, permettra de mieux saisir la notion d'*inclusion sociale* par les travaux menés sur son antonyme : l'exclusion.

La systémique sociale américaine apparaît comme le mouvement intellectuel initiant les études sur le diptyque exclusion/inclusion, thématique qui sera encouragée par le structuralisme et le déconstructionnisme, pour trouver un second souffle via la promotion de la *French Theory* d'origine Outre Atlantiste en l'Europe.

¹MENDELL, M, B. ENJOLRAS and A. NOYA (2010), « L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local »op.citp46

1.2.1. La systémique sociale américaine : précurseur des études sur l'exclusion/inclusion sociale

La première réflexion sociologique sur l'exclusion ne date pas des années 50 aux Etats-Unis, mais remonte à un ouvrage de Georg Simmel intitulé *Der Arme*, de 1908, dans lequel il explique que le «pauvre» ne saurait représenter une catégorie sociale «en soi», dûment spécifiée, et donc susceptible de faire valoir des attributs univoques.

Donc telle quelle une *sociologie de la pauvreté* ne saurait exister ; par-là l'objet d'investigation ne saurait être la pauvreté en tant que telle, mais sa construction comme représentation sociale et objet d'intervention sociale.

L'école de Chicago tenta à son tour dans les années 30 de renouveler ces travaux. Mais c'est, durant les années 50/60, sous l'empire d'une tentative visant à déconstruire cette démarche jugée obsolète que se développe, à l'époque précise de la traduction du texte de Simmel, sous l'intitulé *The Poor*, un courant sociologique venant contredire et ré évaluer l'intérêt de la thématique à l'aune du mouvement systémique.

La préoccupation systémique provient dans la sociologie de la saisie, par les auteurs du milieu du XXème siècle, de la complexification des interdépendances entre les éléments et les processus : économiques, culturels, politiques, technologiques.

Ces interdépendances conduisent à développer l'idée que les causalités de type classique sont trop simples et qu'il est par conséquent impératif d'inventer une nouvelle lecture plus approfondie, mieux adaptée à la saisie des interdépendances souvent instables. C'est dans ce contexte que la réévaluation du phénomène de pauvreté, d'exclusion et donc de sa potentielle réponse d'*inclusion sociale* va se développer.

Pour appréhender la société dans sa globalité et tenter d'en échafauder une théorie globale, Talcott Parsons (1902-1979), sociologue américain, professeur à Harvard, «pape de la sociologie américaine» des années 50 et 60 va s'appuyer sur la systémique et développer : la systémique sociale dite «structuro fonctionnaliste».

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Pour Parsons, la notion d'action est au centre de l'analyse des organisations sociales, celle-ci inclut les conduites extériorisées manifestes, mais aussi les pensées, les sentiments, les besoins,... C'est ainsi que l'action va se situer sur quatre plans, considérés comme des sous-systèmes du système général d'action (avec des liens d'interdépendance et de complémentarité. Ces quatre plans (biologique, psychique, social, culturel) ne constitue pas un ensemble clos, ils restent ouverts tout en maintenant des liens étroits d'interdépendance.

La société est perçue de la même façon comme un système particulier de collectivités. A ce titre comme le système d'action elle répond à une sub-division en éléments structuraux (valeurs, normes, collectivités, rôles) auxquels correspondent des ensembles structuraux complets ou encore des sous-systèmes (sous-système de socialisation, sous-système d'organisation, sous-système politique et sous-système économique).

Chacun de ces éléments structuraux assument un impératif fonctionnel, nécessaire à la pérennisation du système social. Cette notion de fonction apporte la dimension dynamique ; pour Parsons cette fonction est un mode d'ajustement dans les rapports fluctuants entre les modèles institutionnalisés de la structure du système social et les variations provenant des systèmes extérieurs (géographique, biologique, psychique, culturel,...).

Ce modèle théorique abstrait est le cœur de l'analyse de la société, expliquant ses réussites, ses dérives, et il offre une grille d'analyse renouvelée sur la thématique de l'exclusion, proposant ainsi la mise en place de correctif inclusif via l'un des sous-systèmes. *L'inclusion sociale* comme fait social est donc ici consubstantielle comme pouvaient l'être l'inclusion et l'exclusion (en mathématique), à l'exclusion sociale.

Dans une démarche identique mais contemporaine de Parsons, un courant sociologique américain dit *Interactionnisme symbolique* renouvelle l'approche de Parsons et la couple aux travaux de l'école de Chicago dans la perspective ainsi que le développement de la criminologie américaine.

Mettant en place un nouveau cadre théorique en étudiant l'ensemble des relations sociales qui concourent à la déviance : ils observent alors deux systèmes d'actions qui

s'affrontent dans la représentation collective et en particulier dans les relations de face à face. Se faisant, l'étude de la déviance par les interactionnistes pousse ces derniers à s'interroger sur les *outsiders* qui dans cette optique sont ceux qui transgressent les normes, devenant ainsi étrangers au groupe, mais qui désignent aussi ceux qui sont étrangers au groupe de déviants.

Dans le cadre de cette analyse, les interactionnistes listent dès lors les exclus, mais analysent aussi les différentes formes d'exclusion en tentant de montrer leurs similitudes et leurs différences, ainsi que la façon dont elles s'organisent de l'intérieur. *Ipsa facto*, les *interactionnistes symboliques* abordent au travers de cette démarche l'exclusion et donc forcément son contraire : *l'inclusion*.

Niklas LUHMANN (1927-1998), sociologue allemand, va lui aussi s'intéresser dans ses travaux à l'optique systémique et intégrer, dans son analyse des systèmes sociaux comme instances auto poïétiques (qui se génèrent eux-mêmes par auto-organisation), la dimension nécessairement inclusive devant être apportée comme un correctif au phénomène de paupérisation ou d'exclusion sociale qui apparaît comme une donnée quasi intangible des sociétés modernes, post modernes, contemporaines. Qui dans ses travaux, propose une conception dynamique des systèmes sociaux, insistant sur la dimension historique de ceux-ci et sur les conflits qui les traversent. «*Les relations sociales ne se réduisent pas aux stratégies des acteurs, mais dépendent également.*»

1.2.2. Le structuralisme et le déconstructionnisme : promoteur de cette thématique

Le structuralisme¹ est le pendant européen de la systémique américaine ; véritable tendance de fond qui traverse aussi bien la philosophie que les sciences humaines et sociales, et que l'on désigne souvent en parlant de tournant linguistique, le structuralisme se singularise par le fait de rompre avec les approches centrées sur le sujet individuel en mettant l'accent sur le primat du langage dans la structuration de la pensée et du sens.

¹ MENDELL, M, B. ENJOLRAS and A. NOYA (2010), « L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local »op.cit.p46

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

En résumé, la systémique américaine trouve son origine dans une littérature de type scientifique, au sens premier du terme, là où son pendant européen va se développer autour des littératures propres à l'élaboration d'une science «molle» qu'est la linguistique.

La vague structuraliste en France correspond à l'extension des modèles d'analyse issus de la linguistique moderne associée à Saussure, Hjelmslev et Jakobson à l'ensemble des sciences humaines. Ainsi va se développer une anthropologie, une sémiologie et une narratologie structuraliste.

L'analyse s'appuie sur : «une théorie de la signification mettant en jeu trois composantes fondamentales : le signifiant (le son, la trace écrite ou l'élément visuel), le signifié (l'idée véhiculée par le signifiant) et le référent (la réalité extérieure au signe et que celui-ci vise)» Ici l'exclusion n'est ainsi pas un phénomène réel, quelque chose qui existerait en soi, hors discours (de même pour l'inclusion), mais une certaine lecture du réel qu'il s'agit d'interpréter. «*Le point de vue définit l'objet*», dit Saussure, le regard inscrit le réel dans un réseau de signifiant. Cette démarche qui n'est pas sans rappeler la systémique américaine, va progressivement gagner dans les années soixante l'ensemble de la philosophie et des sciences humaines, donnant naissance à des formes de plus en plus spéculatives d'application.

C'est dans cette vague que vont se développer en Grande Bretagne les premières *Cult' Studs*, que l'on pourrait définir pour paraphraser la formule surréaliste comme : «*la rencontre d'une récente machine marxiste britannique et d'un parapluie théorique français sur le terrain de la société [et de sa compréhension]*».

Les Premières enquêtes de politique identitaire, nées autour du *Center for contemporary Cultural studies* à Birmingham début des années 60, vont en partie être à l'origine d'un renouveau des analyses sociologiques sur les *Outsiders*, littéralement «les exclus» notamment sous la plume de Norbert Elias : *La logique de l'Exclusion (The Established and the Outsiders)* parue en 1965, et plus spécifiquement sur le phénomène d'exclusion comme fait social (cette enquête s'appuie pour partie sur la méthodologie du courant des *interactionnistes symboliques* mais pas sur l'objet de leurs études, ainsi les «Outsiders» de Elias ne se confondent pas avec ceux des interactionnistes).

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

C'est précisément dans ce courant d'analyse que *l'inclusion sociale* va faire l'objet d'une analyse systématique, en ce qu'elle doit répondre aux problèmes posés par l'exclusion. Il n'est d'ailleurs pas inutile de noter que ce mouvement intellectuel, et les études qu'il véhicule sur le caractère structuré de la société, en relevant l'existence d'un phénomène de pauvreté résiduelle (de marginalité, d'inadaptation, de vulnérabilité, d'exclusion), trouve comme écho l'avènement de courant politique visant une action publique à vocation intégrative, inclusive (dans ce sens la politique de John Fitzgerald Kennedy aux Etats-Unis, celle de Clement Atlee en Grande Bretagne, ou encore celle de Adenauer puis Erhard en Allemagne, la situation française se singularisant par une crise de politique extérieure larvée avec une de ses anciennes colonies qu'est l'Algérie).

Cependant, le mouvement structuraliste va connaître une critique importante de la part d'un certain nombre d'auteurs insatisfaits des postulats du structuralisme ou de ses orientations scientistes. Parmi les remises en question les plus notables on trouve l'abandon de l'idée de «système», le décrochage entre le signifiant et le signifié, qui vise à stabiliser la signification et à maîtriser le sens, en bref l'avènement d'une contextualisation, d'une historicisation de la démarche, qui débouche sur une lecture critique des discours sociaux et des institutions qu'ils soutiennent, et en particulier de la philosophie, des doctrines, des récits de légitimation et des énoncées de savoirs et de vérité occidentaux par trois grands noms qui sont : DERRIDA, FOUCAULT ET LYOTARD. Ainsi né le déconstructionnisme dit aussi, post-structuralisme ou *French Theory*.

1.2.3. Le renouveau en Europe de l'inclusion sociale via la *French Theory*

L'histoire apporte son lot d'étrangeté et la promotion de la French Theory en est une excellente illustration. Il est en effet étonnant de songer que les promoteurs du renouveau théorique, dogmatique et pratique de *l'inclusion sociale*, que sont Derrida, Baudrillard, Lacan, Deleuze, Guattari, Lyotard, Althusser... «dé-francisés», aient connu leurs premières heures de gloire outre-Atlantique. En effet, les pères du déconstructionnisme, du post structuralisme, bien que français, sont américains.

La raison ? Une querelle universitaire qui a abouti à opposer la France de Mai 68, qui inhumait ces dangereux «échevelés de la pensée 68» au profit du nouvel humanisme citoyen et de son universalisme abstrait, aux œuvres françaises de l'après structuralisme

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

écrites aux Etats-Unis dans le cadre d'un mouvement intellectuel fournissant un socle théorique fondamental aux études multiculturelles, aux *Gender Studies*, aux *Cult'Studs*, terres d'élection de la description du phénomène d'exclusion sociale et de la mise en exergue de la nécessité d'y apporter un correctif par la mise en place de politiques à vocation inclusive.

Le postmodernisme, sur la base de la conception qu'il développe du savoir et de la pratique de la recherche permet de déboucher sur une remise en cause des découpages disciplinaires en vigueur. De sorte, il promeut de nouveaux objets d'étude que la structuration du système universitaire américain facilite par le développement de programmes d'études plus ou moins autonomes, centrés sur des univers de pratiques spécifiques ou des questions, nécessitant une orientation pluridisciplinaire, croisant les humanités et sciences sociales.

L'affirmation, la manifestation, la revendication *identitaire* en œuvre, particulièrement aux Etats-Unis, offre un terrain très favorable à l'analyse et aux concepts associés au poststructuralisme. C'est dans ce contexte très singulier, que les auteurs/docteurs/chercheurs français vont se montrer prolifiques en renouvelant profondément la méthodologie, l'orientation philosophique, épistémologique et théorique.

La sociologie postmoderne qui ressort de ce mouvement va durablement réinscrire, au centre de ses réflexions, l'exclusion comme fait social et donc concurremment l'inclusion comme réponse ; l'actualité du sujet est par ailleurs entérinée par l'éminent impact de la thématique sur la Politique (*Policy*) elle-même.

«*Comment se gouverner en exerçant des actions où on est soi-même l'objectif de ses actions, le domaine où elles s'appliquent, l'instrument auquel elles ont recours et le sujet qui agit* »

Il est clair qu'avec l'autonomisation du champ économique, les nouveaux modèles d'organisation productif, le développement concomitant du champ des compétences et des aptitudes requises, le déploiement d'une crise économique systémique que rien ne semble parvenir à enrayer,... l'intérêt des mouvements universitaires doctrinaux est allé grandissant pour expliquer l'exclusion mais aussi et pour surtout tenter de formuler des propositions de

type action de politique publique à vocation intégrative, ré-insertive et inclusive. C'est bien dans ce sens que doit être comprise l'interrogation de Foucault.

Dans le même ordre d'idée l'ouvrage de référence français écrit par R. Lenoir en 1974, intitulé *Les Exclus* renvoie bel et bien à la question fondamentale de répondre au phénomène d'exclusion. La réponse théorique de l'*inclusion sociale* et de sa promotion va justement émerger de la *French Theory* et des controverses que suscitera le mouvement à la fois outre Atlantique et en Europe.

La joute doctrinale va permettre le passage, le transfert, la réception, ici sur le «vieux Continent» de l'*inclusion sociale* comme moyen de parvenir à enrayer, du moins répondre au vaste phénomène d'exclusion et de marginalité recensé dans l'ensemble de la société européenne justement au moment de l'avènement de cette superstructure politico-économique, qui au terme du mécanisme de *Spill Over*, a une vocation sociale prégnante.

1.3 : l'économie sociale et solidaire au service de 'inclusion sociale

L'économie sociale et solidaire inscrit son action dans le long terme et permet d'intégrer durablement les personnes les plus en difficultés au sein de la société, contribuant ainsi à la cohésion sociale du pays. Elle est un levier essentiel de la lutte contre la pauvreté, où le secteur privé est très peu présent.

- **L'action pour l'insertion et la création d'emplois en Algérie**

En raison de l'importance du taux de chômage en Algérie, un dispositif d'insertion et de lutte contre le chômage, a été mis en place dès 1992. La première mesure visait l'insertion et la création d'emplois temporaires dans le cadre des travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO), des emplois salariés à initiative locale (ESIL) ou des contrats pré-emploi (CPE).

Ces trois programmes ont été transformés, au début d'année 2008, en utilisant respectivement les acronymes PAIS, ABC et PID. Toutefois ils demeurent inchangés du point de vue du contenu, des conditions d'accès et des montants des indemnités.

Un autre ensemble de mesures visant la création d'emplois durables a été mise en place. Il s'agit principalement du : Micro crédit. Dispositif créé en 1999 géré par l'Agence de gestion du micro-crédit, mise elle aussi sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale¹², il consiste à octroyer des crédits pour des projets d'une valeur comprise

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

entre 50 000 DA et 400 000 DA avec bonification du taux d'intérêt jusqu'à 90 % de l'investissement.

La micro-entreprise. Dispositif géré par l'ANSEJ, c'est un ensemble d'aides et d'incitations à investir dans les projets de moins de 10 millions de DA avec un apport personnel de 10 %.

Ces mesures visant à créer de l'emploi durable ont été renforcées en 2005 dans le cadre du PSRE par le programme de construction de locaux pour activité économique. Ces locaux sont destinés aux jeunes chômeurs pour la réalisation d'activités économiques de commerce et de production.

À la fin des années 1990, un nouveau type d'action sociale était en promotion en Algérie. Le dispositif cellule de proximité fut le programme phare de l'époque. Il visait une meilleure prise en charge de la question sociale en adaptant la réponse à chaque besoin par un traitement direct.

Il prévoyait un recensement local de la demande sociale en matière d'éducation, de prévention sanitaire, d'insertion socioprofessionnelle, d'animation culturelle sportive, psychosociale, ainsi que toute aide et information. Ces cellules de proximité ont été installées d'abord dans des zones dites très sensibles puis elles étaient appelées à être généralisées dans toutes les communes. L'opérationnalité de ce dispositif reste très limitée et même installées, les cellules de proximité, n'exercent pas pleinement leurs missions.

Dans le contexte algérien, la construction du référentiel de l'ESS se fait en relation avec l'économie classique. Les trois volets reconnus à l'ESS sont ici déclinés différemment.

Le premier, ayant trait au type de rapports aux usagers, prend également en considération les aspirations des acteurs dans le fonctionnement interne de leur organisation.

Le second concerne le rapport au marché et l'inscription en tant qu'économie dite du tiers secteur, notamment dans des échanges avec l'économie dite classique. Elle cherche à se positionner comme une économie différente de cette dernière. Le champ académique

et un nombre important d'acteurs de l'ESS parlent aujourd'hui du concept d'économie plurielle 1 pour désigner le secteur de l'ESS et la distinguer de l'économie de marché et de l'économie publique (État et collectivités territoriales).

Le troisième volet a trait au rapport au politique relativement aux politiques publiques initiées qui prétendent à des formes d'innovations sociales, mais qui produisent des réponses peu efficaces au chômage, à l'exode rural et à la prise en charge des services publics locaux tant ce rapport reste inachevé en raison de l'absence de prise en compte du processus de définition et de construction de politiques publiques locales.

Section 2 : Le développement social local : la nouvelle stratégie de la politique d'action sociale.

En général, l'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou règlementaires et par des actions visant à aider les personnes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant.

Elle se structure suivant trois principes : l'assistance et l'aide aux plus défavorisés; la protection universelle pour couvrir les catégories de dépenses et l'assurance afin de mutualiser les risques.

2.1 : Définitions et objectifs de l'action sociale

Le concept d'action sociale appartient à l'univers de la sociologie qui se consacre à l'étude des groupes sociaux. Au sens large du terme, une action sociale est toute action touchant la conduite des autres.

2.1.1. Définitions de l'action sociale :

En France, le Conseil d'Etat saisi par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Collectivités Locales et le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire, dans son avis du 23/10/2003 a défini l'action sociale suit:

«L'action sociale regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer directement ou indirectement les conditions d'emploi, de travail, de vie des agents et de

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leur accès à des services collectifs divers. Toutefois, la qualification d'action sociale ne peut être reconnue à ces prestations que si, par leur contenu, elles présentent des caractéristiques garantissant leur vocation sociale et les distinguant des prestations à caractère purement marchand ; ce qui suppose notamment qu'elles ne se bornent pas à offrir des services disponibles et aisément accessibles, en termes de localisation et de prix, sur le marché et que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier, ceux à revenus modestes.»

Le Dictionnaire Critique de l'Action Sociale avance que le sens de l'action sociale se divise entre un sens commun dérivé de la science économique et un sens critique abrité par la sociologie. Prise dans son sens commun, la finalité de l'action sociale est « de remédier aux déficiences de la vie en collectivité dans le cadre d'une vision qui va de pair avec une conception de l'économie, producteur de richesse et de dysfonctionnement »¹.

D'un autre côté, dans son sens critique, supporté par la sociologie, l'action sociale est considérée comme une réalité première. Dans ce cadre Max WEBER, en 1956, propose une théorie de l'action sociale qu'il nomme « activité sociale » dont la finalité est de comprendre par interprétation, l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets sur les agents composants la société.

Max Weber a donc examiné quatre types d'action sociale à savoir la traditionnelle qui est associée aux coutumes, l'affective qui est liée aux émotions, la rationnelle conformément aux valeurs (orientée par une norme morale) et celle qui a pour but d'obtenir une fin rationnelle. En plus de cette définition, on entend aussi par action sociale l'ensemble des programmes et des aides qui, en général, sont complémentaires aux prestations d'assistance qu'apporte l'État.

Par ces définitions données, nous pouvons bien voir le champ très large de l'action sociale et le très large éventail des prestations et des services qu'elle apporte. Elle peut être

¹LEROY (D), « L'action sociale dans la fonction publique territoriale », séance plénière du 25 octobre 2006, consulté sur www.csftp.org, le 10/08/2015 à 22h00

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

générale (politique de la ville, du logement, formation professionnelle, l'insertion, l'animation culturelle, les équipements culturels...) et spécifique (s'adresse à des groupes précis : personnes âgées, personnes handicapées, délinquants, marginaux, chômeurs de longue durée...).

En somme, toute action sociale suppose l'existence de quatre éléments principaux :

1. Un acteur qui peut être un individu, un groupe ou une collectivité;
2. Un contexte comprenant des objets physiques et sociaux avec lesquels l'acteur social entre en rapport;
3. Des symboles qui mettent l'acteur en rapport avec les différents éléments de la situation auxquels il attribue une signification;
4. Des règles, normes et valeurs qui guident l'orientation de l'action, c'est-à-dire les rapports de l'acteur avec les objets sociaux ou non sociaux de son environnement (Rocher, 1972).

2.1.2 Les champs d'intervention de l'action sociale :

En France, Cinq (5) domaines d'intervention constituent le champ d'action spécifique du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Il concerne la protection de l'enfance, la famille, les personnes handicapées et âgées et la lutte contre l'exclusion, et c'est le cas aussi pour l'Algérie.

2.1.3. Fondements de l'action sociale locale :

L'action sociale locale se présente comme l'un des services publics locaux dont la production est prise en charge par les collectivités locales, soit, par des actions localement initiées ou produites avec l'appui des services centraux dans le cadre de programmes nationaux.

2.2: Promouvoir une conception plus large de l'action sociale par le développement social local

De façon générale, la notion de développement suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Ce concept de développement peut être défini en empruntant des concepts utilisés par les économistes, les pouvoirs politiques ou divers groupes sociaux comme les ONG, par les mouvements sociaux et les acteurs du développement.

Ces concepts cherchent à rendre compte du développement et de la croissance économique, et aussi à exprimer les progrès d'un pays, d'une région, d'une localité voire d'un quartier.

En fait, il existe plusieurs concepts qui traduisent ce qu'est le développement et qui expriment divers objectifs. Comme il existe des différences entre quelques concepts, comme celle du territoire car, de nos jours, le mot « local » fait de plus en plus référence à une municipalité régionale ou à une ville tout entière, tandis qu'avant, et même jusqu'à tout récemment, on qualifiait de « local » un territoire suffisamment petit pour être considéré comme un milieu de vie : un village, un quartier, un arrondissement.

2.2.1. Le développement social : définitions et objectifs

Le développement social se construit de manière très ciblée autour d'un groupe issu d'une population identifiée par des besoins et par une demande, ou autour d'une communauté d'action ou de voisinage spatialement circonscrite.

Il fait référence à la mise en place ou au renforcement, au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, de conditions qui permettent d'une part à une société de progresser socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette société de participer au progrès et de profiter de ses fruits, le plus équitablement possible.

Dans cette optique, le développement social est étroitement associé au développement économique et au développement culturel. Il vise à améliorer le bien-être de chaque personne dans la société pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel car le succès de la société est lié au bien-être de tous les citoyens ; il offre une participation à la vie des communautés, une amélioration de la qualité de vie de tous, un mieux-être individuel et collectif et une réduction des inégalités sociales.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Ce nouveau modèle de développement émergeant est fondé sur la valeur reconnue au rôle joué par le lien social dans une société où la solidarité prend tout son sens au service de la « cohésion sociale ».

Le projet de développement local est ainsi construit à partir de la cohésion sociale et les ressources relationnelles pas seulement par le développement économique. Le développement social local est à la fois, un souci de croissance et de progrès économique, avec un ingrédient de plus, celui de l'utilité et de bien-être social, qui visent la réduction des inégalités sociales et de l'exclusion par le biais d'une mobilisation collective.

Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité¹.

2.2.2. Principes du développement social local et ses orientations

D'après ce qu'on a développé en haut, on peut en déduire que le développement social local a comme principales orientations de :

- Favoriser une citoyenneté active par laquelle les individus deviennent acteurs et auteurs dans le développement de la cité ;
- Créer les conditions d'une véritable expression des habitants et générer des modes de coopération et de concertation entre habitants, élus locaux, institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales ;
- Contribuer à la lutte contre toute forme d'exclusion en aidant les hommes et les femmes à jouir de leurs droits et assumer leurs devoirs vis à vis de la société.

¹ . DENIEUIL (P-N), LAROUSSI (H), « Le développement social local : Origines et filiations » - Tome 1, Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions, IRESCO – Paris, 2005

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

Ces orientations placent les habitants au cœur des démarches de développement. Celles-ci génèrent du lien social, de la solidarité, favorisent la qualité de la vie, le bien commun, l'organisation collective et le respect des individus.

Le projet de développement a pour but d'intervenir face à une situation donnée pour la rendre plus conforme aux principes, systèmes de valeurs et à l'idée que les acteurs responsables du projet se font de la société.

Ces orientations peuvent être développées en principes¹ qui serviront de référence dans l'élaboration du projet, sa mise en œuvre et pour son évaluation à savoir :

- Des interactions entre individus et groupes : Le développement intervient tant au niveau de l'individu que du groupe et du territoire : il en active les interactions pour produire une nouvelle dynamique territoriale. Il vise le bien être de la personne et de la communauté.
- Des identités multiples : Le développement se nourrit des identités, des cultures, des valeurs des individus, des groupes et plus globalement du territoire. Il renforce le sentiment d'appartenance à un territoire projet.
- Des échanges entre territoires vécus : Le développement facilite la rencontre de différents territoires (communal, intercommunal, pays, agglomération, ...) Dans ce sens le territoire est avant tout un espace de projets.
- Une approche globale : Le développement s'inscrit dans une approche globale qui associe les dimensions économiques, sociales et culturelles. La prédominance d'une dimension particulière n'est pas en contradiction avec le caractère global. L'enjeu est de rechercher un équilibre entre ces trois pôles en introduisant une plus grande mobilisation et expression des habitants.
- Une pédagogie pour la coopération : Le développement, c'est faire de la pédagogie en n'opposant pas mais en faisant se rencontrer les acteurs économiques, politiques, de la société civile, ayant des cultures et des espérances différentes pour travailler ensemble et constituer une communauté d'intérêts.

¹ 1. BOUCHER (D), « Le développement social local et ses acteurs », Cadre de référence et méthodologie dans l'élaboration et l'évaluation des projets, mission développement LIMOUSIN, URECSO, juillet 2002.

- Une valorisation des capacités : Le développement prend appui sur les capacités des individus et des groupes et active les potentialités de chacun des acteurs pour mettre leurs compétences en cohérence et contribuer au devenir collectif.
- Une projection dans le futur : Le développement s'inscrit dans une démarche prospective : face aux conséquences des mutations sociales, les acteurs mobilisés analysent les différents systèmes, en dégagant des tendances, construisent des scénarii pour le futur et élaborent des stratégies adaptées au territoire.
- Un facteur d'émancipation : Le développement est un processus qui combine pédagogie, animation, organisation et éducation. Il peut se décliner en étapes, du souhaitable en passant par le possible pour arriver au réalisable. Le projet n'est pas central, ce qui l'est, c'est la démarche commune discutée et raisonnée. En ce sens, les dispositifs ne sont que des outils au service du développement.
- Une volonté locale : Le développement nécessite l'existence préalable d'une volonté locale capable de se matérialiser par un partenariat, par des engagements pouvant aller jusqu'à la contractualisation, par des moyens humains et financiers.

2.3 : De l'action sociale au développement social

La mise en œuvre de la décentralisation au niveau local, conduit à une sorte de réforme de l'action sociale dans son contenu, son organisation et de sa mise en œuvre, ce qui est de même pour la notion de développement social qui suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire et son introduction au sein du secteur de l'action sociale se présente comme solution pour résoudre les problèmes et lacunes que présente ce domaine.

2.3.1. L'impact du développement social sur le secteur d'action sociale

Selon Bernard Le Naour, directeur général adjoint de la Solidarité Départementale du Conseil Général de l'Yonne, la démarche du DSL est une démarche participative¹ où la population y est actrice et elle permet de passer d'une action sociale centralisée à une action sociale territorialisée.

¹. Dossier de presse, « Le Développement social local : Une démarche innovante expérimentée dans l'Yonne », consulté sur <http://www.nathalie-hadrbolec.com>, le 22/07/2014 à 19h.

2.3.2. La démarche innovante et participative du développement social local

Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. Cette démarche repose sur :

Le « faire autrement et non pas faire en plus », car le DSL n'est pas un dispositif en plus qui viendrait s'ajouter aux dispositifs déjà existants, mais c'est une démarche très pragmatique qui consiste essentiellement à changer de comportement et de regard vis-à-vis des personnes, en leur permettant de développer leurs capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen à condition que ce changement s'accompagne de pratiques et d'outils adaptés.

Une démarche active qui vise à dynamiser les dispositifs existants.

Le DSL ne se substitue pas aux réponses à apporter en termes de dispositif mais il s'appuie sur un socle de droits effectifs et tente de « les potentialiser », de les dynamiser dans une perspective de développement.

- L'ensemble, car le DSL s'adresse par définition à l'ensemble des habitants d'un territoire, et non à une catégorie particulière, il suppose en effet de sortir de « l'entre soi » dans une logique de mixité sociale.

2.3.3. Développement social, action sociale, quelles comparaisons ? :

Comme on l'a déjà mentionné auparavant, l'action sociale se base sur le redistributif de l'Etat ou des collectivités locales et sur une planification plus ou moins centralisée et les compétences, en matière d'action sociale, sont réparties généralement par publics. L'action sociale est, dans ce sens, une action correctrice des défaillances du tissu économique (chômage, augmentation des prix) ou des conditions individuelles (handicaps, âge, etc.).

Par contre le DSL, ne se limite pas à ces actions mais il va aussi dans la prévention pour des fins d'insertion, d'accompagnement et du développement (l'action passe d'une action sociale réparatrice à une action sociale de prévention) et il ne dépend pas uniquement du système redistributif de l'Etat ou des entités administratives décentralisées.

Il va au-delà de l'action sociale, il concerne non seulement les autorités publiques mais aussi les associations, les entreprises privées et les citoyens. Il appelle donc à un traitement plus global de la question sociale et une mobilisation territoriale importante.

2.3.4. Les conditions de réussite d'une action de DSL : Une action ou une politique de développement social doit tendre à réunir les conditions suivantes :

- Capacité de transformer un ensemble cohérent de domaines de la vie sociale ;
- Réalisation d'un territoire pertinent, favorisant l'implication de catégories de population diversifiées (pour éviter la stigmatisation des publics et des quartiers) ;
- Existence d'une phase de diagnostic partagé (pour assurer la pertinence des réponses et créer les conditions d'une connaissance et d'une reconnaissance mutuelle) ;
- Participation des habitants (à la définition des objectifs, stratégies ou modalités des actions) ;
- Existence d'un partenariat réel d'acteurs locaux ;
- Durabilité et évaluation régulière de l'action.

2.3.5. L'impact du DSL sur l'action sociale

L'introduction de la notion du développement social dans le domaine de l'action sociale conduit à des transformations et vise des objectifs de cohésion sociale, de solidarité de proximité, de diversification des services à la population et de créations d'activités et d'emplois.

La démarche de développement social doit s'inscrire dans la durée, mais les résultats ne sont pas visibles immédiatement, mais vise à construire de nouvelles réponses durables, ancrées dans les territoires.

2.3.6. L'implication du DSL dans le domaine social :

Le recours du domaine social à une démarche de DSL conduit à des changements profonds qu'on peut résumer à travers ces quelques points :

- Le développement social local et la question du territoire : Avec la notion de DSL, le territoire, l'action sur le territoire et le développement du territoire sont devenus

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

des références majeures pour l'action sociale¹. Depuis la décentralisation du début des années quatre-vingt et la, l'action sociale est ainsi soumise à l'épreuve du territoire.

Ce qui veut dire d'emblée deux choses : elle est conviée à se territorialiser, c'est-à-dire plus simplement à se localiser, et elle est invitée à prendre le territoire pour objet de son intervention.

Cette territorialisation des politiques et de l'action locale est le premier pas de la démarche de DSL et soulève des questions de nature éthique (sociale, solidaire, participative, durable) sur des actions menées sur les villes, les quartiers, les communes.

Des solutions sont apportées pour comprendre les relations établies entre la question sociale et le territoire.

- Le DSL et le projet de société : L'introduction du DSL dans le domaine social conduit à une volonté collective des citoyens à y participer et favorise l'implication active de ceux-ci dans la vie de la cité. Ce processus de dynamisation de l'implication citoyenne est indispensable dans toute démarche de DSL car les citoyens sont les seuls acteurs qui connaissent les maux et les difficultés de la société et ils sont mieux placés pour résoudre ces problèmes afin de renforcer la cohésion sociale et les solidarités au sein de leur territoire.
- L'innovation et le développement social local : La recherche d'un développement social plus efficace et plus durable dans le domaine social, la mutualisation des ressources, la collaboration harmonieuse des communautés et des personnes font appel

à l'expérimentation de solutions innovantes adaptées aux spécificités de chaque territoire. L'innovation dans l'action sociale, répond à une volonté de sortir des modes traditionnels de prise en charge des personnes en besoin d'action sociale

¹AUTES (M), « Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », CNRS/CLERSE-IFRESI – Université de Lille I, septembre 2005.

pour aller dans de nouvelles méthodes d'intervention et des actions innovantes porteuses d'amélioration et de changement positif durable¹.

2.3.7. Actions contribuant au développement social local

Une politique en développement social vise à améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale des personnes, en intervenant à l'échelle des collectivités locales et en intervenant à l'échelle des personnes. Pour atteindre ce but, il est proposé d'entreprendre ou de poursuivre des actions intersectorielles, qui apportent une « valeur ajoutée ». Ces actions doivent nécessairement tenir compte de la diversité des acteurs en présence (pouvoir public, communes, les associations, les citoyens, etc.....), avec leurs différentes missions et leurs divers champs de compétences.

- La cohésion sociale, la citoyenneté et la participation sociale : La cohésion sociale et la citoyenneté sont les premières conditions d'un développement social durable.

Elles permettent que l'ensemble des membres de la société contribue, selon ses compétences, à ce développement et à la création de richesses, notamment grâce à une politique facilitant l'accès à l'emploi, le renforcement des compétences et la participation de chacun à la société. Elles évitent ainsi que des coûts sociaux ne viennent peser à l'excès sur les possibilités de développement à long terme de notre pays.

Elles ont donc pour but de contribuer à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société. Participer socialement, c'est contribuer au développement social.

La participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité, elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable.

L'action collective ou associative : Les associations, par leurs actions, remplissent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des politiques sociales et contribuent à créer des emplois durables par la mise en place d'une activité marchande tout en respectant l'utilité sociale par une réponse aux besoins identifiés et en améliorant la qualité de vie.

Comme elles peuvent contribuer à une offre de services, à la fois mieux adaptée aux besoins des populations que l'offre publique ou privée et aussi mieux innovatrice que

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

ces dernières (des services d'assistance aux personnes dépendantes pour des raisons d'âge ou d'handicap, les services à domicile: garde d'enfants, aide aux personnes âgées, livraisons de repas, travaux de jardinage, etc....) et aussi à la création de nouvelles formes de services sociaux, puisqu'elles sont proches de la population et à la mise en place des formes originales de services sociaux.

- Actions de solidarité : La solidarité au sein d'une société s'exprime en particulier envers les plus pauvres ou des groupes ou personnes vulnérables, à court, moyen ou long terme, à échelle locale ou plus large. Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral, ou d'une aide en nature (nourriture, etc.), de l'accueil de réfugiés,... etc.

La solidarité, comme son nom l'indique est une force et une valeur essentielle qui contribue au développement social et même économique. C'est un engagement à l'amélioration du présent pour un avenir meilleur par le partage des savoirs, des expériences, des cultures ouvrant sur des horizons inconnus...etc. Elle est aussi essentielle parce qu'elle est la voix de la paix, de la réciprocité, de l'équité, des luttes communes pour la protection de l'environnement ; de l'égalité entre les femmes et les hommes ; de l'économie sociale¹.

Une action ou une politique pour qu'elle puisse contribuer à un développement social local doit être fondée sur la cohérence et la pertinence, elle interroge sur les valeurs, sur le sens, sur le lien social et sur la solidarité ; l'efficacité où les actions menées doit répondre aux besoins exprimés et l'efficience où les moyens mis en œuvre doivent permettre d'accomplir l'action dans de bonnes conditions.

Le Développement Social Local ne constitue donc pas une politique spécifique ou un dispositif supplémentaire. Il est une démarche qui s'inscrit dans la durée, visant à diffuser les principes et les valeurs de solidarité, de cohésion et du lien social dans l'ensemble des domaines.

Le DSL contribue donc à mettre à jour une certaine réalité sociale ; il peut être un outil professionnel efficace, il s'inscrit donc dans une dynamique plus large de

¹ 2. SUCO : Solidarité Union Coopération, <http://suco.org/suco/>, consulté le 30/07/2014 à 20h.

Chapitre II : inclusion sociale, action sociale et développement social

développement durable du territoire qui intègre la dimension sociale, économique, culturelle et fait des territoires des espaces de projet.

Conclusion du deuxième chapitre :

Le champ de l'action sociale est donc très large mais son but majeur est d'assurer l'inclusion sociale. Les trois catégories d'acteurs que sont l'État, les collectivités territoriales et les organismes de la société civile délivrent, en particulier avec le concours des OESS, un très large éventail de prestations destinées à répondre à une diversité de besoins relevant de plusieurs champs d'intervention pour assurer la cohésion.

Les prestations sont très variées mais la multiplication des dispositifs et les insuffisances d'articulation des dispositifs entre eux, de même que la fragmentation des approches et la pluralité des intervenants peuvent poser des problèmes de cohérence dans le traitement des difficultés des personnes.

La mise en œuvre de toutes ces notions : inclusion sociale, développement local et action sociale nous mène, sur le territoire, à parler de développement social local, compte tenu de l'importance de la dimension sociale.

Cependant, et en prenant en considération toutes les composantes de chaque notion, nous pensons que, le « concept de développement local solidaire » devient plus approprié de nos jours, car il sous-entend plusieurs dimensions du développement qui sont à la fois : institutionnelle, économique, sociale et culturelle.

CONCLUSION DE LA PARTIE I :

Le secteur de l'ESS reste un domaine très peu investi en Algérie ne représentant que 1% du PIB. Son originalité tient à la participation directe de l'Etat comme levier nécessaire d'animation et d'encadrement dans la reconstruction d'un lien social.

En analysant l'état des lieux de l'ESS en Algérie, il ressort que c'est une économie qui est le fait de l'Etat et qu'il y'a des prédispositions à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat social.

Il convient de préciser que les organisations de l'ESS en Algérie, ne s'auto-définissent pas nécessairement comme faisant partie de ce secteur.

Enfin, la prise en compte de ce secteur passe par sa reconnaissance de la part des pouvoirs publics en tant qu'économie pouvant être développée en dehors de la sphère publique.

Son développement, nécessite l'instauration d'un cadre législatif et juridique favorable et par le développement de dispositifs d'accompagnement des entreprises faisant partie du secteur de l'ESS.

L'économie sociale et solidaire pourrait être un autre acteur de développement et de cohésion de la société et un levier d'innovation qui s'appuie sur la créativité et les compétences de ses bénévoles et de ses professionnels.

L'état des lieux de l'action sociale et solidaire dans notre pays en général et dans notre wilaya en particulier son des éléments qui seront développés dans le chapitre suivant.

Chapitre III : Etat des lieux de L'action sociale en Algérie

Introduction du chapitre :

L'Algérie, pays qui possède de fortes réserves de gaz et de pétrole, a toutes les potentialités pour se servir de ce point fort pour engager un développement économique et social. Mais malheureusement, cela n'a pas suscité un important développement ou une forte croissance économique.

L'action sociale en Algérie est l'un des secteurs préoccupant pour les pouvoirs publics et pose des problématiques majeurs pour ces derniers, vue ses colossaux coûts qu'il génère et les nouveaux problèmes qui apparaissent de jour le jour et dont ils ne peuvent pas y satisfaire.

Le partage de la responsabilité et des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, pour plus d'efficacité et de justice, est la nouvelle politique de l'Etat pour faire face mais qui reste toujours insuffisante.

La crise économique et l'ouverture des marchés dans le cadre de la mondialisation ont contribué à limiter les moyens de l'Etat pour faire face seuls aux défis liés à la résorption du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté et à la dégradation de l'environnement.

Cette situation a favorisé l'émergence d'un secteur, autre que l'État et le secteur privé, qui essaye de résoudre ces problèmes sociaux et économiques. Il s'agit de l'économie dite sociale et solidaire qui se caractérise par une gouvernance démocratique, une gestion solidaire, un partage égalitaire des salaires et/ou des profits et des finalités sociales¹.

L'objectif dans ce chapitre est de présenter un état des lieux de l'action sociale et le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Algérie et d'apporter un éclairage sur les enjeux actuels de ce secteur en Algérie et les différentes caractéristiques de ses organisations à travers l'analyse des dispositifs gérés par la DASS de TIZI-OUZOU.

¹ AHMED ZAID (M), TOUHAMI (A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Op.cit.p25

Section 01 : L'action sociale en Algérie

La politique sociale de l'époque algérienne traduit une absence d'analyse des implications économiques des dépenses sociales de l'Etat et montre aussi la complète dépendance de la politique sociale à la situation économique. Elle exprime l'Etat comme garant et responsable du développement économique et de la protection sociale.

Son objectif principal était donc d'atteindre, un même niveau de développement économique et social. La politique sociale en Algérie se caractérisait donc par un monopole de l'Etat (planificateur et garant du progrès économique et du bien-être social) ; un désengagement de l'Etat pour cause de crise économique et financière ; et un retour de l'Etat protecteur avec l'embellie financière depuis 2000.

1.1 : Présentation de l'action sociale en Algérie : approche par les acteurs et les dispositifs

L'action sociale en Algérie est principalement du ressort de l'Etat et des collectivités locales, qui se chargent de fournir des services et les redistribuer d'une manière équitable.

1.1.1. Instruments mis en œuvre par l'Etat : Approche par acteurs:

Pour faire face à la situation de crise financière, économique et sociale qu'a connue l'Algérie au début des années 1990 et qui a engendré d'importants manques et problèmes économiques et sociaux au sein de la société, l'État a mis en œuvre un ensemble d'instruments, des institutions et des financements pour assurer la cohésion sociale. On peut synthétiser ces moyens¹ comme suit :

A. Au niveau national :

- Création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, telles que la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAM) et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANE). La création, en 1964, de l'Agence de Développement Social (ADS) est l'une des actions majeures dans ce processus.
- Création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays.
- Financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux, d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées.

¹. AHMED ZAID (M), TOUHAMI (A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ? », Op.cit.p25

- Réhabilitation de la solidarité publique, par la création du ministère de la Solidarité nationale afin d'assurer la mise en œuvre de ces filets sociaux. A ceci, s'ajoute une forme d'appel à combiner l'effort de solidarité publique avec les autres formes de solidarité privée, afin d'assurer une forme de complémentarité et d'efficacité dans l'action.
- Prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement: un Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE), un Programme de Proximité de Développement Rural (PPDR) et un Plan de Proximité de Développement Rural Intégré.(PPDRI)

A.1.Le Budget Social de la Nation (BSN) :

Le BSN est considéré comme l'instrument privilégié de l'action sociale de l'État. Il se compose de deux grandes parties : la première concerne les transferts monétaires et la deuxième les transferts non monétaires. Les dépenses sociales de l'Etat ont connu une progression positive de 1990 à 1992, une progression négative de 1992 à 1996 puis de 1997 à nos jours, on enregistre une évolution positive.

A.2Le Ministère de la Solidarité Nationale :

La principale réponse institutionnelle aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale était la création en 1997 d'un département ministériel visant à rétablir un système de solidarité publique.

Chargé de la gestion des dispositifs de solidarité et d'action sociale ainsi l'étude de la programmation et de l'initiation de tout type d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ses missions consiste à :

- Evaluer les besoins prioritaires et proposer les mesures de leur prise en charges ;
- Initier les études prospectives de nature à déterminer les choix gouvernementaux, proposer les programmes de financement des actions et veiller sur la mise en œuvre ;
- Œuvrer pour le soutien des initiatives locales et des initiatives associatives destinées aux catégories sociales en difficultés ;
- Proposer une stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées, de la famille, de la femme, des personnes âgées et des enfants démunis ou en difficulté sociale, dans un cadre intersectoriel ;
- Encourager et promouvoir le développement du mouvement associatif à caractère social et humanitaire ;

-Initier et soutenir des actions de solidarité nationale par le biais du comité de solidarité nationale et des comités locaux¹.

-Promouvoir les actions d'échanges et de partenariat entre le mouvement associatif national et les associations étrangères dans le domaine de la solidarité².

Les attributions de ce ministère sont, principalement, orientées vers la réalisation et le suivi des programmes et d'actions pour la cohésion sociale.

A.3. L'Agence de Développement Social :

L'ADS a été créé en 1996, elle est une institution à caractère spécifique, sous tutelle du Premier ministre, puis est passée en 2008 sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale. Elle a pour missions statutaires (Décret exécutif N°96-232 du 29 juin 1996) de : promouvoir ; sélectionner ; choisir et financer totalement ou en partie :

-Les actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire ;

-Tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social certain et comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;

-Le développement de micros entreprises.

Ceci était donc la réponse institutionnelle à la crise sociale de 1990.

À la multiplicité de moyens et d'institutions créées s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont été impulsés, à partir des années 1998-1999, grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix du pétrole.

B. Au niveau local

Au niveau local, l'action sociale est principalement le résultat de l'essor des Directions de Wilaya de l'Action Sociale qui regroupent tous les services déconcentrés chargés de l'action sociale de la Wilaya et les Bureaux Communaux de l'Action Sociale.

¹ . Décret exécutif n° 08-45 du 03/02/2008, relatif au Comité National de Solidarité, JORA n° 07 du 10/02/2008, pp.16-19.

² . Décret exécutif n°08-383 du 05/12/2007, fixant les attributions du Ministère de la Solidarité Nationale, JORA n° 77 du 09/12/2007, pp.11-12.

B.1. La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS):

En 1996, il a été procédé à la création de Directions de Wilaya de l'Action Sociale (DAS) qui regroupent tous les services chargés de l'action sociale au niveau des Wilayas. Leur mission principale, est d'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'action sociale sur le territoire de la Wilaya.

Les services de l'action sociale développent et mettent en œuvre toute mesure de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale et solidaire de l'Etat et à la formation du mouvement associatif à caractère social.

En avril 2010 avec le décret exécutif n°10-128, il a été procédé au réaménagement de l'organisation de la DAS et devenue Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS) qui est chargée de:

- Veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines liés aux activités de l'action sociale et de mettre en place, en relation avec les autorités locales, le dispositif d'information relatif à l'évaluation des besoins en matière d'action sociale ;
- Veiller à l'application des mesures et programmes de protection, d'éducation et d'enseignement spécialisés et de prise en charge de toutes catégories de personnes handicapées ; de mettre en œuvre toutes mesures de nature à promouvoir et développer des activités d'insertion, d'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- Encourager la participation du mouvement associatif dans les actions menées par le secteur dans le domaine social et humanitaire...etc.¹
- Veiller à la mise en œuvre de mesures d'urgence sociale, de post-urgence en direction des catégories sociales en situation de précarité ;
- Elaborer et actualiser la carte sociale de la wilaya, assurer le suivi, en coordination avec les institutions concernées, dans le cadre des procédures établies, des opérations planifiées en matière de réalisation, d'aménagement, d'équipement des projets et des structures relevant du secteur de la solidarité nationale ;
- Veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour l'accueil et la prise en charge des enfants et adolescents en difficulté sociale et/ou en danger moral ...etc

Les DASS ont été installées au fur et à mesure, à partir de 1998, composées de plusieurs services dont la majorité était auparavant dans la composante de la direction de santé et de la population. Ces directions sont des unités déconcentrées du Ministère de la solidarité.

¹ Article 3 du décret exécutif N°96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la Wilaya, JORA n°83 du 25/12/1996, p 17-18.

En plus de la mise en œuvre de l'action étatique, ces directions sont chargées de fournir une aide informationnelle à l'Etat, quant aux populations en besoin de protection sociale. Le seul aspect qui nous permet d'identifier une certaine forme de décentralisation, est celui de la possibilité donnée à ces directions, de prendre toute initiative au niveau local pour prendre en charge les populations dans le besoin.

La DASS prend en charge les actions solidaires initiées par la Wilaya et financées par le budget décentralisé¹. Quant aux services de la DASS, ces derniers veilleront au renforcement du bon fonctionnement des opérations d'aide sociale gérées par le secteur de la solidarité nationale au profit des catégories vulnérables. La mise en place de tels services, est une poursuite des efforts consentis et visant à rendre l'action sociale mieux adaptée aux besoins des véritables personnes nécessiteuses².

B. Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale :

En 1998, le rôle des collectivités est devenu plus accru avec le nouveau dispositif national d'action sociale, la création des bureaux communaux de l'action sociale (BCAS), sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale, et dont les activités s'inscrivent dans le cadre des missions générales de la commune, ce BCAS est chargé de³:

- Procéder au recensement des personnes démunies, vulnérables et des personnes handicapées nécessitant une aide sociale de l'Etat ;
- Organiser et encadrer les activités des chantiers d'intérêt général ;
- Recueillir les demandes d'aide sociale des postulants résidant sur son territoire ;
- Procéder à des enquêtes et études sur les problèmes ponctuels d'action sociale ;
- Associer le mouvement associatif à caractère social pour développer l'expression de la solidarité locale et assurer la coordination de l'action sociale locale avec les cellules de proximité.

Les BCAS sont considérés comme un prolongement local de la DAS de la Wilaya, le contenu de ses missions et les relations qu'il entretient avec la DASS et l'ADS de type hiérarchique laissent le champ pour une considération que c'est un organe déconcentré plus qu'une entité décentralisée.

² AHMED ZAID M., 2008, « Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, Innovation and Management. The responses of public social and cooperative economy enterprises to major challenges, Séville, 27-29 septembre.

³ Arrêté interministériel du 29/09/1998 fixant les missions du bureau communal d'action sociale, JORA n° 78 du 21/10/1998, p.10 et 11.

1.2. Instruments mis en œuvre par l'Etat : Approche par les dispositifs :

À la multiplicité de moyens et d'institutions créées s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont été impulsés, à partir des années 1998-1999, grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix du pétrole¹.

Il s'agit de dispositifs de développement social, d'insertion professionnelle et de Micro-crédit :

1.2.1. Appui au Filet Social :

Le dispositif d'appui au filet social se répartit en deux catégories :

a) Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO) :

Créé en 1997, ce programme vise essentiellement la mise en place d'opérations pilotes de travaux d'utilité publique générateurs d'emplois et aptes à faciliter l'émergence de micro- entreprises à des fins d'améliorer l'infrastructure et les services dans les zones défavorisées.

Il vise l'accompagnement de jeunes chômeurs par la création de micro activités à forte valeur ajoutée tant sur plan social que sur le plan économique.

Objectifs du programme² :

Le dispositif TUP-HIMO a pour objectifs :

- D'Encourager et développer le « tâcheronnat » local et la micro entreprise ;
- L'entretien des infrastructures publiques par l'exécution de travaux à impact économique et social d'utilité publique;
- La participation au processus d'appui aux collectivités locales en mettant en synergie l'intervention des partenaires sectoriels.

La typologie des activités éligibles au programme³ :

-Forêts : correction torrentielle, travaux sylvicoles ;

-Hydraulique : lutte contre les maladies à transmission hydrique par la réhabilitation des réseaux d'AEP et d'assainissement, captage de sources, curage des regards et avaloirs ;

¹ AHMED ZAID (M), TOUHAMI (A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », Op.cit.p25

² DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou, 2014

³ DASS :ibidem

- Santé : réhabilitation des équipements sanitaires en zones rurales ;
- Education : réhabilitation des équipements scolaires en zones rurales ;
- Routes : entretien des chemins communaux ;
- Agriculture : entretien des pistes agricoles ;
- Solidarité nationale : entretien et réhabilitation des centres spécialisés relevant du Ministère de tutelle.

Description sommaire des rôles :

- ✓ Les Ministères concernés sont chargés de consolider les projets identifiés, d'arrêter les programmes d'investissement et d'assurer le suivi de l'exécution. On cite :
- ✓ le Ministère du Travail, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle (MTPSFP) : Il est responsable de l'ensemble des programmes ainsi que de la supervision et du contrôle de l'exécution des projets ;
- ✓ l'ADS : est chargée de piloter le programme, de superviser et de contrôler l'exécution des projets ;
- ✓ le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Environnement(MICLE) : Il assure le suivi des projets proposés par les communes visés par les services techniques concernés et consolidés par la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya.

Il s'agit de projets de taille réduite ne nécessitant pas d'études de faisabilité importantes et pouvant concerner n'importe quel secteur d'activité (Hydraulique, Environnement, Agriculture...). Ces projets sont attribués par voix de soumission et la meilleure offre est retenue sur la base de critères de sélection et des points obtenus après pondération.

***Les bénéficiaires du dispositif**

Les projets TUP-HIMO sont essentiellement destinés aux communes et wilayas :

- A fort taux de chômage ;
- Déficitaires en infrastructures ;
- Où l'impact sur l'environnement peut être positif ;
- Où la conservation et la protection des ressources naturelles sont insuffisantes
- Les chômeurs ne bénéficiant pas de l'IAIG.

-Les micro-entreprises: principalement celles implantés dans la localité ou la région d'exécution des projets.

* **Impacts du Programme :**

- Amélioration du cadre de vie de la population locale par la réhabilitation des réseaux D'AEP et d'assainissement ;
- Eradication de décharges sauvages, fausses septiques et protection de l'environnement Sauvegarde du patrimoine immobilier des communes ;
- Encourager les micro-entreprises créées dans la cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC.

Durant la période allant de 2008 à 2010, le nombre de projets et d'emplois est en nette évolution et ce pour l'ensemble des secteurs. Cependant, à partir de l'année 2011, ce nombre a connu une baisse surtout en ce qui concerne le nombre d'emplois. Ceci s'explique par le montant de l'enveloppe allouée. En effet, chaque année, le programme dispose d'un montant qu'il doit répartir sur l'ensemble des communes en fonction de la demande. Donc, le nombre de projets créés dépend de l'assiette financière dont dispose les communes.

b) Dispositif Blanche Algérie :

Deuxième version du TUP-HIMO, ce dispositif « Blanche Algérie » touche le secteur de l'Environnement, en particulier la gestion des déchets. Il a été mis en place par les pouvoirs publics en Octobre 2005 et vise l'amélioration du cadre de vie du citoyen et la création de l'emploi. Il s'intéresse notamment aux quartiers à fort taux de chômage et dont le milieu est considérablement dégradé.

1.2.2. Insertion des jeunes :

Cette insertion se fait à travers le dispositif d'insertion professionnelle sociale, composé du :

a) Programme d'Insertion Sociale des Diplômés (PID) :

Créé en 1998 sous le nom de Contrat Pré-emploi (CPE), ce programme concerne l'insertion sociale des jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur ainsi que les techniciens supérieurs des instituts nationaux de formation. Le recrutement se fait au

niveau des administrations publiques et entreprises privées pour une durée d'un an renouvelable.

L'objectif du programme est de doter les jeunes diplômés d'un minimum d'expérience professionnelle. L'indemnité perçue pour les diplômés de l'Enseignement Supérieur est de 9.000 DA, quant à celle des techniciens supérieurs elle est de l'ordre de 7.000 DA.

b) Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS)¹ :

Ce dispositif a été mis en œuvre par le décret exécutif n°09-305 du 10/09/2009 visant l'insertion sociale des personnes sans revenu et en situation de précarité sociale, notamment ceux issus de déperditions scolaires, dans des domaines d'activités d'utilité publique et sociale, la protection de l'environnement, les activités relatives au patrimoine matériel ou à l'agriculture, etc.

Les personnes insérées dans le dispositif bénéficient des prestations d'assurance sociale en matière de maladie, de maternité et d'accidents du travail, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La durée d'insertion est fixée à une année renouvelable une fois et les bénéficiaires perçoivent une indemnité mensuelle de 6000 DA. De plus, ceux qui sont insérés dans le programme peuvent bénéficier d'une formation compatible avec les tâches qui leur sont confiées, au sein de l'organisme d'accueil ou dans un établissement de formation professionnelle.

depuis, ce décret a été modifié et complété par le décret exécutif n° 12-78 du 12/02/2012 qui, précise que les bénéficiaires à ce programme sont ceux âgés entre 18 et 60ans (et non 40 ans) et que la durée d'insertion est passée à deux années renouvelables deux fois (au lieu d'une année renouvelable une fois). Quant au montant de l'indemnité, il est resté inchangé.

¹ Arrêté exécutif n°12-78 du 12/02/2012 complétant le décret n° 09-305 relatif au DAIS, JORA n°09, p.09.

*** Les objectifs du dispositif¹ :**

- L'insertion sociale des jeunes sans revenu et ceux en situation de précarité sociale ;
- La valorisation d'actions pour le développement d'intérêt local et dans des domaines peu couverts ou exploités de manière insuffisante ;
- La lutte contre la pauvreté et la marginalisation.

*** Avantages du dispositif :**

- Deux années d'insertion renouvelable ;
- Une prime mensuelle de 6000DA ;
- Une formation complémentaire avec les tâches qui leur sont confiées, au sein de l'organisme d'accueil ou dans un établissement de formation professionnelle ;
- Une couverture sociale.

Il ressort de ce tableau que les femmes sont les plus demandeuses du dispositif DAIS, ce qui peut s'expliquer par le faible montant de l'indemnité qui est de 6000DA. En effet, dans notre société, les hommes étant les responsables de la famille, refusent de travailler pour un faible salaire. Quant aux femmes, certaines trouvent là une occasion de s'assumer.

Les secteurs du BTPH, de l'industrie et de l'agriculture sont très peu demandés de la part des femmes et il y a une quasi absence des hommes. Ces chiffres s'expliquent par le fait que les APC ont plus besoins d'effectifs dans les administrations et parfois dans le commerce ou encore les services.

c) Le Micro Crédit :

Dispositif créé en 1999 et géré par l'Agence de Gestion du Micro Crédit qui est sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale². Ce dispositif est exclusivement orienté vers les populations non bancables et son champ d'intervention couvre les populations vivant en état de précarité sociale. Ce crédit peut être destiné à l'achat de matières premières et à l'acquisition de matériels.

¹ 15Article 2 du décret n°09-305 du 10/09/2009 relatif au DAIS, JORA n°54, p.11.

² Décret exécutif n° 08-10 du 27/01/2008, modifiant le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'Agence de Gestion du Micro-crédit, JORA n° 05.

1.2.3. Programme de Développement Communautaire (Dev-Com)

Le dispositif « Dev-Com » vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçus pour répondre à leurs besoins prioritaires. Il est géré au niveau central par l'ADS et au niveau de wilaya par la DASS.

Les projets éligibles au dispositif doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien être quotidien et la création d'emplois tels que les travaux d'assainissement, l'adduction en eau potable, l'éclairage public et la réalisation ou la réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives.

* **Les bénéficiaires au programme :**

- Les groupements communautaires et collectivité identifiant et initiant des projets pour en tirer profit, après réalisation ;
- Les prestataires de services et intervenants aux stades étude, réalisation et fonctionnement de projets (essentiellement bureaux d'études, micro entreprises et tâcherons) ;
- Les personnels spécialement formés pour la réussite des différentes activités, le bon fonctionnement et l'entretien des infrastructures, une fois celles-ci achevées.

* **La typologie de projets :**

On peut identifier plusieurs types de projets par catégorie. On peut citer :

- Les infrastructures sociales : centres de santé (équipements, aménagement, extension), écoles et centres d'enseignement ou d'apprentissage, adduction d'eau potable, assainissement, électricité rurale ;
- Infrastructures productives : dotation en petits équipements (machines individuelles), dotations en instruments et outillages, dotation en équipements de types collectifs en matière d'irrigation, assèchement des sols, construction de hangar de stockage ;
- Protection de l'environnement ;
- Programmes de sensibilisation, d'éducation sociale et de formation, etc.

Section2 : l'Action social à TIZI-OUZOU : Un vecteur de développement social

2.1 Dimension et contenu de l'action sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Nous nous intéresserons alors à l'analyse de la consistance physique de ces actions.

L'action sociale au niveau local se présente sous deux formes :

-Action sectorielle menée au niveau local par la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la Wilaya, qui met en œuvre à la fois les programmes centraux d'action sociale, sous la tutelle du ministère de la Solidarité, les programmes gérés par l'ADS et les actions provenant de la délibération de l'A.P.W ;

-Action décentralisée, menée par les communes sur la base de la délibération communale et de ressources locales.

Dans notre analyse nous nous intéresserons à l'analyse de l'évolution des dispositifs d'action sociale menée par la DASS, pour montrer à la fois l'importance de l'intervention de l'Etat au niveau local et ainsi les limites quelle porte.

Nous nous intéresserons d'abord à présenter les caractéristiques du territoire étudié, puis à l'évolution des différents dispositifs d'action sociale menée par la DASS de la Wilaya. Comme dernier point, nous nous basons sur les limites des dispositifs d'action sociale sectorielle dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

- **Présentation du contexte de l'étude : le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.**

Notre terrain d'étude se focalise sur l'action sociale sectorielle au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou (action déconcentrée), les caractéristiques socioéconomiques de la Wilaya, objet de notre étude, se présentent comme suit :

La wilaya de Tizi-Ouzou est située à une centaine kilomètres à l'Est d'Alger ; elle est délimitée au Nord par la mer Méditerranée, à l'Ouest par la wilaya de Boumerdes, à l'Est par la wilaya de Bejaïa et au Sud par la wilaya de Bouira . La Wilaya compte environ **1 158 685** habitants¹. 1 269 850 habitants (en 2012) pour une superficie 2 957,93 km², soit une densité très élevée de 429 habitants / km². Le relief de la wilaya est dominé par les ensembles montagneux représentant 51,84%. Les plaines occupent 6,24% et les piémonts 41,92%¹⁴⁴.

La Wilaya compte 21 daïras et 67 communes; on y dénombre environ 1400 villages (la plupart perchés en haute montagne ou sur les piémonts) et une dizaine de petites villes de 1000 à 20000 habitants, la ville de Tizi-Ouzou elle-même ayant une population de 110000 à 120000 habitants¹⁴⁵.

Le secteur de la Solidarité Nationale occupe un champ timide dans les activités de la Wilaya à travers l'exécution des différents programmes et dispositifs sociaux destinés aux

¹ Estimation 2013.source DPSB

populations démunies et vulnérables, le secteur prend en charge plus de **44 000** personnes de différentes catégories à travers les 67 communes que compte la Wilaya, ce qui présente **4%** de la population globale.

Section2 : l'Action social à TIZI-OUZOU : Un vecteur de développement social

2.1 Dimension et contenu de l'action sociale dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

Nous nous intéresserons alors à l'analyse de la consistance physique de ces actions.

L'action sociale au niveau local se présente sous deux formes :

-Action sectorielle menée au niveau local par la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la Wilaya, qui met en œuvre à la fois les programmes centraux d'action sociale, sous la tutelle du ministère de la Solidarité, les programmes gérés par l'ADS et les actions provenant de la délibération de l'A.P.W ;

-Action décentralisée, menée par les communes sur la base de la délibération communale et de ressources locales.

Dans notre analyse nous nous intéresserons à l'analyse de l'évolution des dispositifs d'action sociale menée par la DASS, pour montrer à la fois l'importance de l'intervention de l'Etat au niveau local et ainsi les limites quelle porte.

Nous nous intéresserons d'abord à présenter les caractéristiques du territoire étudié, puis à l'évolution des différents dispositifs d'action sociale menée par la DASS de la Wilaya. Comme dernier point, nous nous basons sur les limites des dispositifs d'action sociale sectorielle dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

- **Présentation du contexte de l'étude : le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.**

Notre terrain d'étude se focalise sur l'action sociale sectorielle au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou (action déconcentrée), les caractéristiques socioéconomiques de la Wilaya, objet de notre étude, se présentent comme suit :

La wilaya de Tizi-Ouzou est située à une centaine kilomètres à l'Est d'Alger; elle est délimitée au Nord par la mer Méditerranée, à l'Ouest par la wilaya de Boumerdes, à l'Est par la wilaya de Bejaïa et au Sud par la wilaya de Bouira. La Wilaya compte environ **1 158 685** habitants¹. 1 269 850 habitants (en 2012) pour une superficie 2 957,93 km², soit une densité très élevée de 429 habitants / km². Le relief de la wilaya est dominé par les ensembles montagneux représentant 51,84%. Les plaines occupent 6,24% et les piémonts 41,92%¹⁴⁴.

¹ Estimation 2013.source DPSB

La Wilaya compte 21 daïras et 67 communes; on y dénombre environ 1400 villages (la plupart perchés en haute montagne ou sur les piémonts) et une dizaine de petites villes de 1000 à 20000 habitants, la ville de Tizi-Ouzou elle-même ayant une population de 110000 à 120000 habitants¹⁴⁵.

Le secteur de la Solidarité Nationale occupe un champ timide dans les activités de la Wilaya à travers l'exécution des différents programmes et dispositifs sociaux destinés aux populations démunies et vulnérables, le secteur prend en charge plus de **44 000** personnes de différentes catégories à travers les 67 communes que compte la Wilaya, ce qui présente **4%** de la population globale.

2.2- LES actions menées par la DASS de TIZI-OUZOU.

2.2.1-FILET SOCIAL

A-Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) :

Cette allocation de 3 000 DA/mois est accordée aux catégories sociales défavorisées notamment les personnes handicapées sans revenu dont le taux d'IPP est de moins de 100% ainsi que les malades chroniques de 18 ans et plus, les femmes chefs de famille et les personnes âgées..

Tableau N°1 : Répartition des bénéficiaires « AFS » de 2012 à 2014 :

Année	2012	2013	2014
Nombre de personne bénéficiaires	1000	22 220	22 31
Crédit consommé en DA	48.960.000,00 DA	525 000 531,00	839 063 688,00

De ce graphe, nous constatons une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AFS, de 2012 à 2013 le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation remarquable qui dépasse le double, mais de 2013 à 2014 Il n'y a pas une variation remarquable pour ce dispositif, c'est une faible augmentation. Quant aux dépenses en matière de FS, elles sont en augmentation continue.

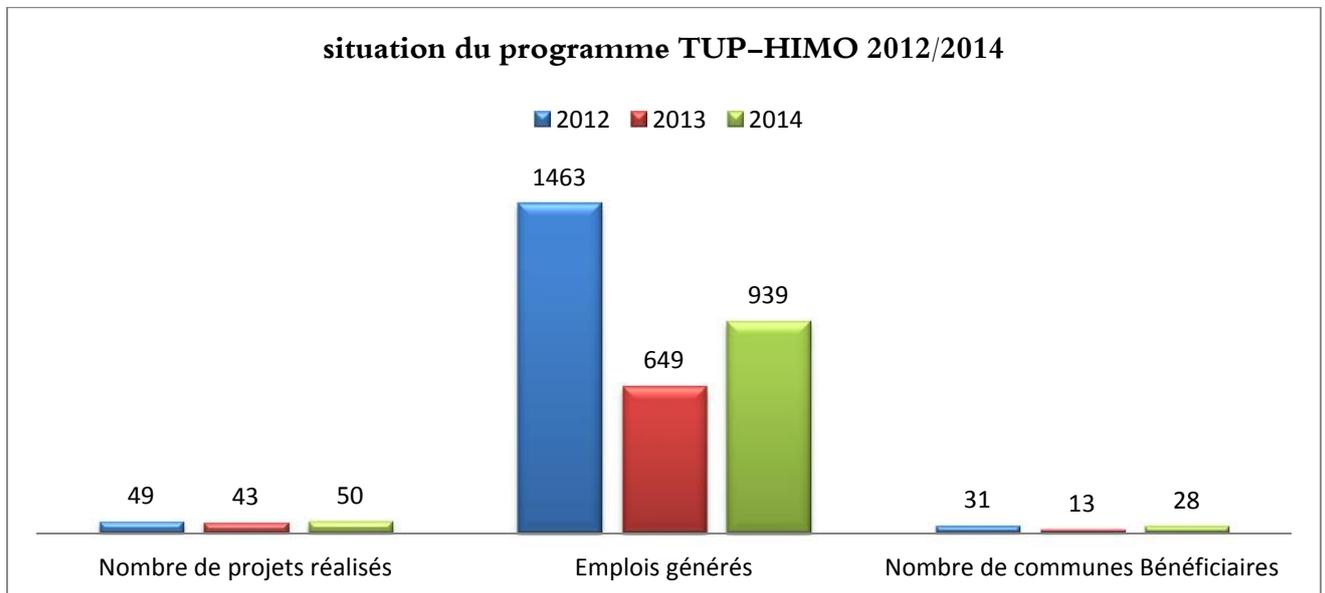
2.2.2-Développement social et insertion :

Les deux programmes TUP-HIMO et Blanche Algérie mis en place par le secteur à compter de l'année **2006** ont pour objectif principal la lutte contre le chômage, l'entretien

et la réhabilitation des infrastructures publiques des collectivités locales. Ces deux dispositifs ont permis de générer pour notre wilaya plus de **2 000** emplois temporaires avec une couverture sociale pour les jeunes insérés et la promotion de **176** Jeunes chômeurs au statut d'artisan entrepreneurs ainsi que la création de **17** Micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ et CNAC à durant les exercices **2011 à 2013**.

2.2.2.1-Travaux D'utilité Publique à Haute Intensité De Main d'Œuvre (TUP-HIMO).

Graphique N°1 : Situation du programme TUP-HIMO en cours arrêtée au 31-12-2014.



Source : Bilan de la DASS de Tizi-Ouzou 2014

Le graphe représente le nombre de projets réalisés, le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif TUP-HIMO entre 2012 et 2014 ainsi que le nombre de commune bénéficiaires.

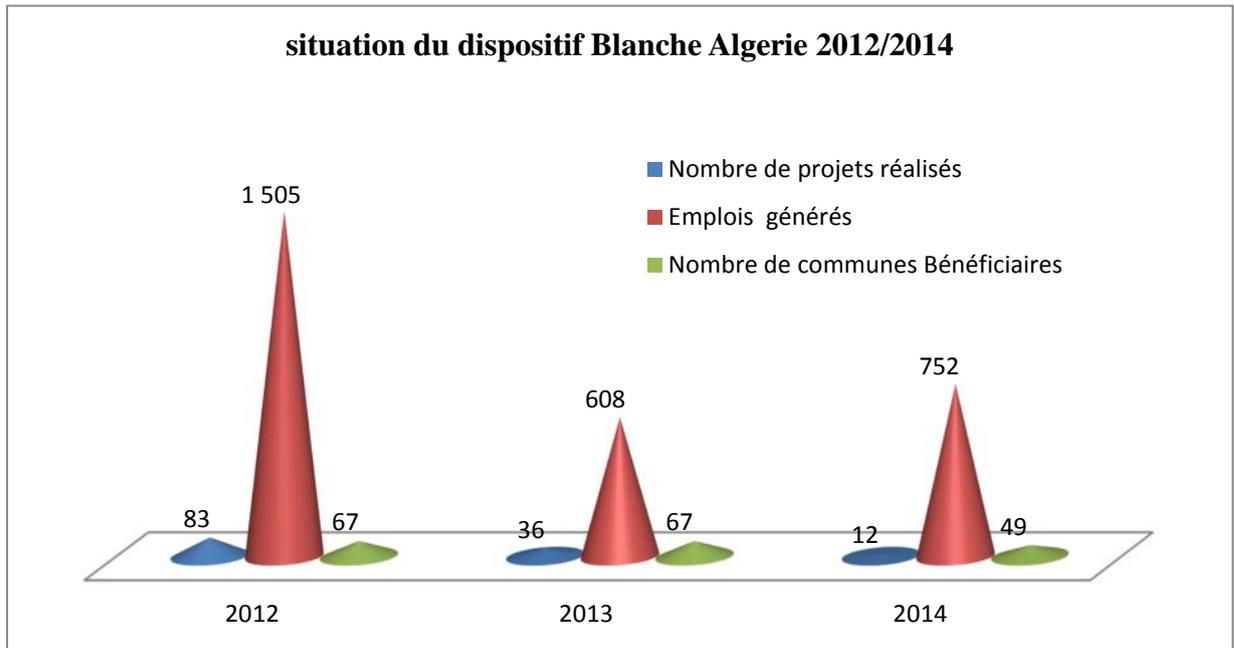
Comme nous voyons sur ce graphe, il y a une variation remarquable en terme d'emplois créés qui est arrivé à 1463 en 2012 avec 49 projets réalisés, ce qui donne 30 emplois par projet un nombre qui n'est pas significatif et on remarque qu'il va plus au moins diminuer dans les deux années suivantes

Nous pouvons donc voir la faible évolution de ce dispositif en nombre d'emplois et projets créés. Ce dispositif ne présente pas des difficultés car le montant de démarrage de projet est mobilisé au début par le travailleur, mais les problèmes rencontrés par les

porteurs de ces projets sont dans les délais de recevoir des paiements par les tâcherons, des retards dans le versement des montants par l'ADS, et une absence dans l'accompagnement des tâcherons par la DASS.

2.2.2.2- PROGRAMME BLANCHE ALGERIE

GraphiqueN°2 : Situation du programme BLANCHE ALGERIE2011/2014.



Ce graphe nous illustre le nombre de projets réalisés, le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif Blanche Algérie ainsi que le nombre de communes bénéficiaires

Nous remarquons le faible nombre de projets réalisés ainsi que les emplois générés par rapport au nombre de communes bénéficiaires.

Ce dispositif n'a pas connu un grand succès, au début de son lancement, et ceci à cause des contraintes financières auxquelles sont soumis les tâcherons, notamment l'obligation de régler les cotisations CNAS et CASNOS avant l'achèvement des travaux et leur facturation. Mais ces dernières années, on remarque une augmentation dans le nombre des projets lancés et le nombre de réponses données.

Les difficultés sont aussi dans le versement des sommes pour les tâcherons, et aussi une absence d'accompagnement de ces tâcherons par la DASS en matière technique et aussi de délivrance de la carte d'artisan, de la carte fiscale de déclaration parafiscales.

Ainsi, les deux programmes TUP-HIMO et Blanche Algérie ont contribué à l'entretien des chemins communaux et la réhabilitation des infrastructures publiques de base des collectivités locales, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des populations locales dans toutes les communes de la wilaya et ce à la satisfaction des autorités locales et des citoyens.

Toutefois, il y a lieu de signaler que le suivi technique de ces projets est assuré par les services techniques des secteurs concernés par les projets à savoir (Travaux Public, Forêt, Agriculture, DLEP) pour le programme TUP-HIMO et les services techniques des communes pour le programme Blanche Algérie.

Les deux programmes TUP-HIMO et Blanche Algérie mis en place par le secteur à compter de l'année **2006** ont pour objectif principal la lutte contre le chômage, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures publiques des collectivités locales. Ces deux dispositifs ont permis de générer pour notre wilaya plus de **2 000** emplois temporaires avec une couverture sociale pour les jeunes insérés et la promotion de **176** Jeunes chômeurs au statut d'artisan entrepreneurs ainsi que la création de **17** Micro-entreprises dans le cadre de l'ANSEJ et CNAC à durant les exercices **2011 à 2013**.

2.2.2.3. Développement Communautaire (DEV-COM) :

Tableau N°2 : L'évolution du nombre de projets affectés aux communes de la wilaya de Tizi-Ouzou (2013-2015).

Année	Nombre de Projets	Les communes bénéficiaires du dispositif DEV-COM
2013	3	Bekhira ; Ait-Mahmoud ; Azeffoun.
2014	4	Azeffoun ; Aghrib ; Yakourene ; Ait-Khelili.
Sept-2015	5	La commune piltote « Yatafene ».
Total	12	

Source : La DASS de Tizi-Ouzou octobre 2015.

Nous constatons que la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de 12 projets à travers le dispositif DEV-COM dans divers communes qui ont exprimés leurs besoins prioritaires.

Le nombre de projets réalisés depuis sa création est 60 dont l'assainissement, alimentation en eau potable, travaux publics, éclairages publics, travaux d'étanchéité,...etc.

L'enveloppe allouée pour le programme : **191 856 464,53 DA en TTC**, qui est répartie comme suit :

- Crédit consommé : **160 995 342, 97 DA en TTC.**
- Crédit non consommé : **30 861 121,56 DA en TTC.**

Ce dispositif permet la promotion de nouveaux entrepreneurs dans la prise en charge des projets dans leur collectivité, et améliorer les conditions de vie des populations dans leur milieu naturel en leur offrant le minimum de moyens pour accommoder leur quotidien.

2.2.2.4-DISPOSITIFS D'EMPLOI D'ATTENTE : (PID – DAIS)

Les deux dispositifs d'emploi d'attente (PID – DAIS) engagés par les pouvoirs publics depuis mars 2008, représentent une réelle opportunité pour les jeunes chômeurs, où des résultats probants sont enregistrés au regard de l'engouement suscité par les personnes qui sont à la recherche d'un emploi. Ces dispositifs permettent aux jeunes d'acquérir une expérience et une qualification pratique qui facilitera leur accès au marché du travail (Voir état chiffré ci-dessous).

a- Prime D'insertion Des Diplômes (P.I.D)

Tableau N°3: Situation PID par quota arrêtée au 31/12/2014 :

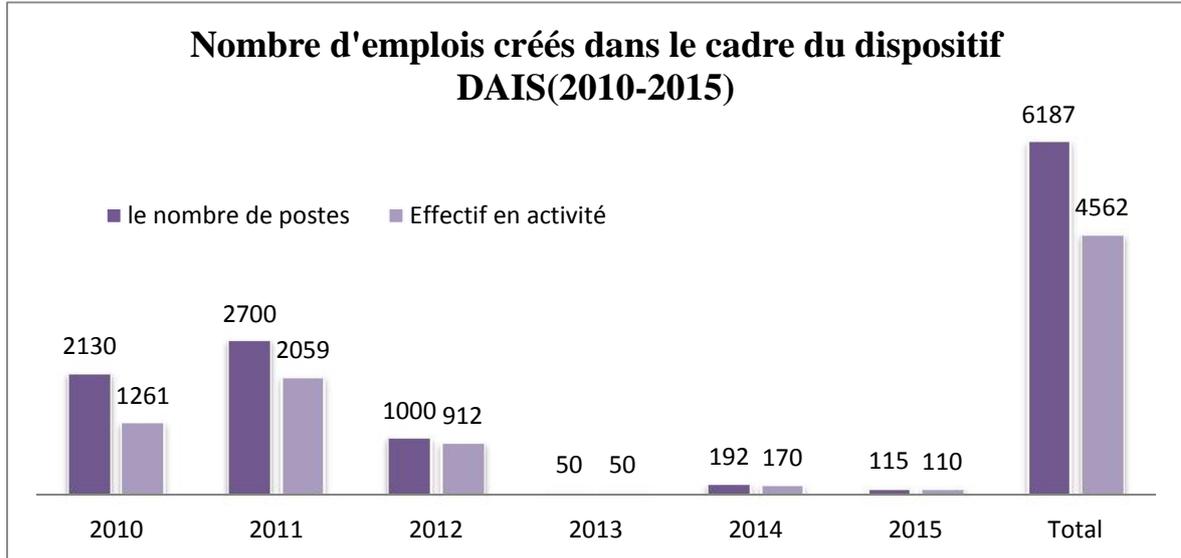
	Quota Alloué	Jeunes diplômés en activité			Crédit Alloué
		Universitaire	Technicien Supérieur	Total	
2011	1 700	00	47	47	383 659 200,00 DA
2012	2 000	231	236	467	196 452 000,00 DA
2013	2 000	899	587	1486	236 256 000,00 DA
2014	1 300	860	440	1 300	155 620 800,00 DA
Total	7 000	1 990	1 310	3 300	971 988 000,00 DA

Source : Bilan de la DASS de Wilaya de Tizi-Ouzou 2011,2012, 2013, 2014.

Ce tableau nous montre l'évolution des emplois créés dans le cadre des PID dans la wilaya de T.O pendant la période allant de 2011 à 2014, nous remarquons bien l'augmentation des quotas alloués pendant cette période, et aussi une accumulation d'emplois créés, mais qui reste insuffisant par rapport aux quotas accordés soit 3300 emplois créés par rapport à7000 soit 47%.

b- Prime d'activité et d'insertion sociale (D.A.I.S) :

Graphique N°3 : Le nombre d'emploi créés dans le cadre du dispositif DAIS (2010-2015).



Source : Bilan DASS 2015

Nous remarquons à travers ce graphe qu'en 2010, près de 60 % des quotas alloués ont été accordés à ce dispositif. Alors que l'année suivante (2011) c'est l'année la plus représentative du graphe ou le nombre de postes offerts pour la wilaya de Tizi-Ouzou connaît une hausse de 126 % et même le nombre de bénéficiaires a suivi le même cours.

A partir de 2012 jusqu'à 2015, les quotas alloués ont connus une baisse et on constate que les quotas alloués et les effectifs en activité sont faibles.

Le DAIS est un dispositif qui d'insertion d'absorption du chômage de masse, mais sa limite reste dans les quotas alloués et la lenteur et la lourdeur des démarches administratives entre le bénéficiaire et le dispositif lui-même.

2.2.2.5 Activités de prise en charge des catégories sociales défavorisées:

Durant cette année on a enregistré une augmentation de **1 375** personnes handicapées en comparaison avec l'année précédente. Aussi 908 handicapées à 100 % sans revenus ont bénéficié d'une allocation de 4 000 DA /mois et **978** Personnes handicapées

titulaires de cartes ont été déclarés à la CNAS pour bénéficier des prestations sociales (assurance maladie et appareillage). La répartition par type d'handicap est comme suit :

a- Attribution de la carte d'handicapé :

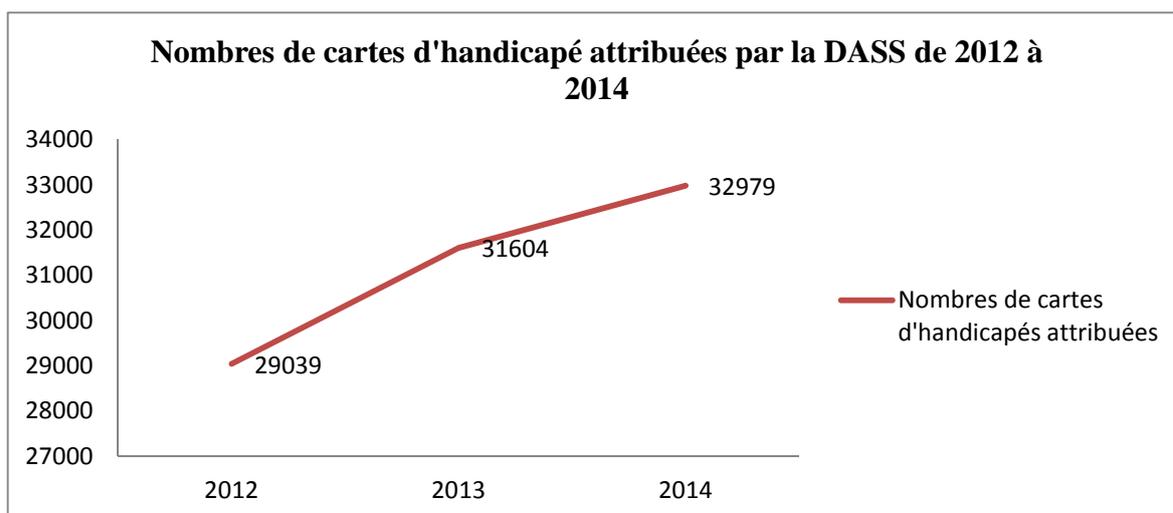
Notre wilaya compte **32 979** personnes handicapées titulaires de carte, représentant **2,85 %** de la population de la wilaya estimée à **1 152 259** habitants (estimation 2012 source DPSB), répartis par type d'handicap comme suit :

Tableau N°4 : Nombres de cartes d'handicapés attribuées par la DASS de T-O 2012/2014.

	Nombre au 31.12.12	Nombre au 31.12.13	Nombre au 31.12.14
Handicap mental	14 868	16 260	16 943
Handicap moteur	9 706	10 548	11 037
Handicap visuel	2 593	2 776	2 903
Handicap auditif	1 604	1 697	1 764
Polyhandicapé	268	323	332
Total	29039	31 604	32 979

Source : Bilans de la DASS 2012, 2013,2014.

Graphique N°4 : Nombre de cartes d'handicapé attribuées par la DASS de Tizi-Ouzou 2012/2014



D'après le graphe on remarque que le nombre d'handicapés couverts par la DASS est en augmentation continue et ceci est dû aux avantages que cette dernière offre à cette catégorie et qui se présentent comme suit

❖ Avantages sociaux accordés par l'Etat aux titulaires de la carte d'handicapé

- Attribution d'une allocation financière de 4 000 DA/mois aux handicapés à 100% sans revenus âgés de 18 ans et plus (décret exécutif n°93-182 du 14/06/1993).
- Attribution d'une allocation financière (AFS) de 3 000 DA/mois au titre du filet social aux handicapés sans revenus dont le taux d'incapacité physique permanente (IPP) est inférieur à 100% (décret exécutif n° 94-336 du 24-10-1994).
- Couverture sociale auprès de la CNAS (assurance maladie et appareillage pour handicapés), (décret exécutif n° 85-34 du 09/02/1985).
- Exonération de l'IRG pour les handicapés salariés dont le revenu mensuel est égal ou inférieur à 20 000 DA/mois.
- Abattement de l'IRG de 10% à 80% pour les handicapés salariés dont le revenu est supérieur à 20 000 DA/mois et inférieur ou égal à 35 000 DA/mois.
- Exonération des droits et taxes douanières dans le cadre de l'acquisition de véhicules aménagés au profit des handicapés moteurs (arrêté interministériel du 11/07/2000).
- Bonification de 30 points dans le cadre des conditions d'accès au logement social locatif pour les personnes handicapées à 100% (moteurs et sensoriels) (décret exécutif n°08-142 du 11/05/2008).
- Gratuité des transports urbains pour les personnes handicapées en possession de la carte d'handicapé délivrée par les services de l'Action Sociale de la Wilaya.
- Gratuité du transport ferroviaire pour les personnes handicapées titulaires de carte de 80% et plus, réductions de 50% sur le tarif pour les titulaires de cartes de 50% à moins de 80%.
- Réduction de 50% sur les tarifs du transport public aérien intérieur pour les personnes handicapées à 100% et leur accompagnateur.

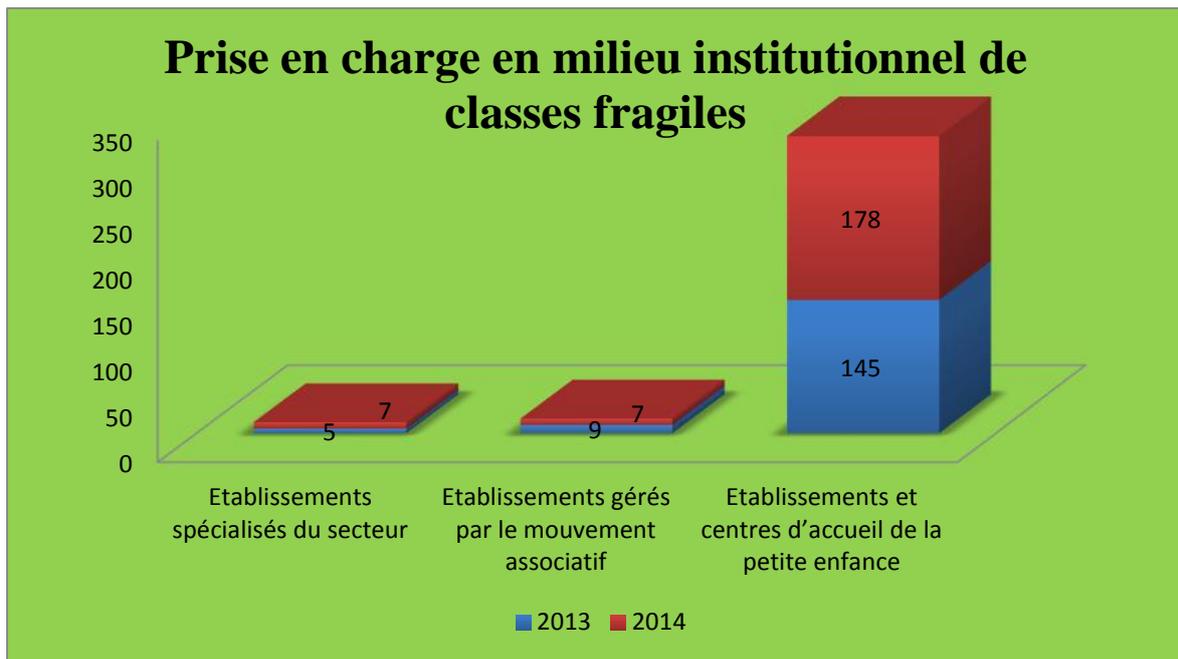
Le secteur de la solidarité au niveau de notre wilaya assure la prise en charge psychosociale et pédagogique¹ des populations dites fragiles à savoir : les enfants sourds-muets, aveugles et handicapés mentaux de moins de 18 ans, des personnes âgées de plus de 65 ans, des mineurs en danger moral et des enfants assistés (privés de famille) âgés de la naissance à 18 ans. Soit un nombre de **436** pensionnaires repartis à travers les **(07)** établissements et centres sous tutelle implantés principalement à Boukhalfa, Tadmait et Ouaguenoune.

¹ Bilan de la DASS 2014.

Les enfants privés de famille font objet de recueil légal par des familles demandeuses résidants dans et hors wilaya ainsi qu'à l'étranger, dans le cadre du dispositif de la Kafala, en soulignant que la forte demande ne peut être satisfaite à court terme.

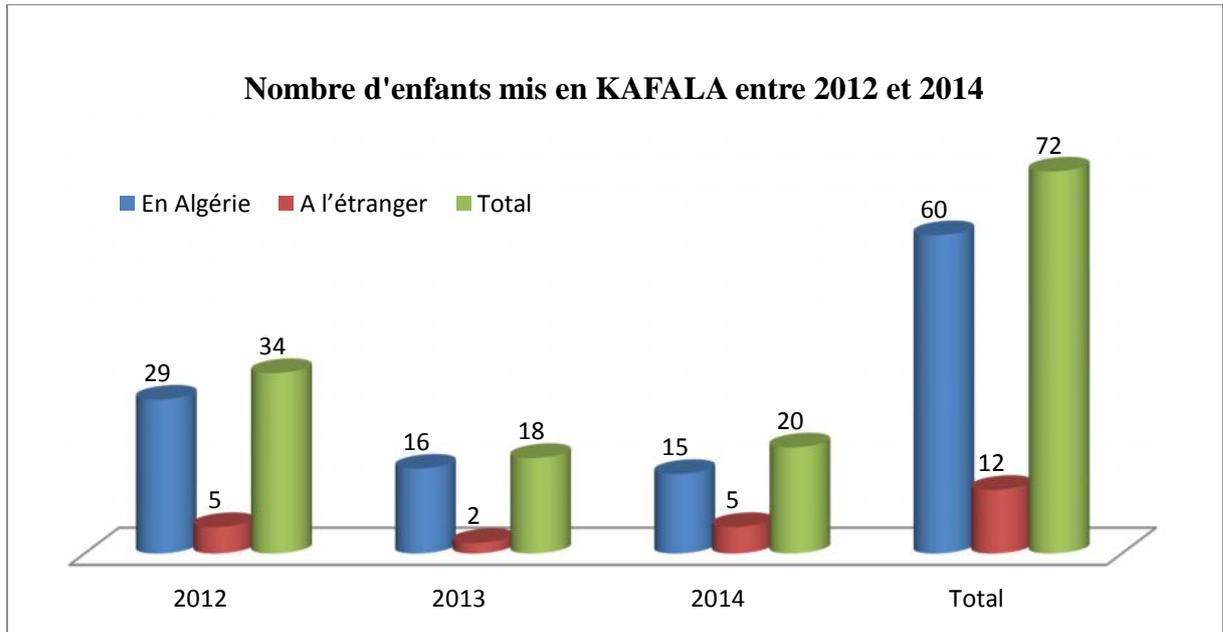
b. prise en charge en milieu institutionnel des classes fragiles :

GraphiqueN°5 : Les Etablissement de prise en charge en milieu institutionnel :



Source : DASS de TIZI-OUZOU 2014.

Graphique N°6 :Nombre d'enfants mis en Kafala 2012/2014



Nous remarquons dans ce graphe que le nombre d'enfants mis en KAFALA est très réduit par rapport au nombre d'enfants privés de famille, et d'après le graphique ce nombre est de plus en plus en diminution.

En outre, la DASS est chargée du suivi et du contrôle des établissements et centres d'accueil de la petite enfance (de 03 mois à 06 ans) au nombre de **178** répartis à travers **38** communes soit une couverture de **51 %**.

A noter aussi que dans un élan de solidarité en direction des enfants handicapés mentaux n'ayant pas bénéficié d'une place pédagogique en milieu institutionnel étatique, Le secteur a encouragé l'ouverture de **06** centres psycho pédagogiques pour enfants handicapés mentaux gérés par le mouvement associatif accueillant **408** enfants et implantés dans différentes communes et ce conformément à la réglementation en vigueur à savoir le **décret exécutif N°08-350 du 29/10/2008** fixant les conditions de création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.¹

A souligner également que le nombre d'enfants inscrits en liste d'attente a considérablement baissé depuis l'ouverture du CPP de **Ouaguenoune** (en **2013**) et de **Tadmait** (en **2014**) pour une capacité d'accueil de **120** chacun.

¹ Bilan DASS 2014

L'effort de solidarité et d'acceptation de l'autre s'est étendu jusqu'en milieu scolaire ordinaire par l'ouverture de **13** classes spéciales accueillant des enfants porteurs d'handicap léger (sensoriel et mental) et ce après avis de la Commission Spécialisée de Wilaya et décision conjointe d'ouverture (**D.E / D.A.S.S**), en application de **l'arrêté interministériel du 13 mars 2014** fixant les modalités d'ouverture de classes spéciales pour enfants handicapés au sein des établissements d'éducation et d'enseignement publics relevant du secteur de l'éducation nationale

En plus de la prise en charge en milieu institutionnel fermé, la DASS assure la prise en charge, en milieu ouvert, des mineurs en danger moral par le biais du Service d'Observation et d'Éducation en Milieu Ouvert (**SOEMO**).

Quant au Service d'Aide Mobile d'Urgence Social (**SAMU Social**) encadré par une équipe pluridisciplinaire : (médecin, éducateurs, psychologues, ...) effectue des sorties nocturnes hivernales pour distribuer des repas chauds, couvertures et effets vestimentaires aux SDF qui sont recueillis au niveau du siège du SAMU social pour une durée transitoire de 24 heures.

2.2.3- Aspects liés à la cohésion sociale :

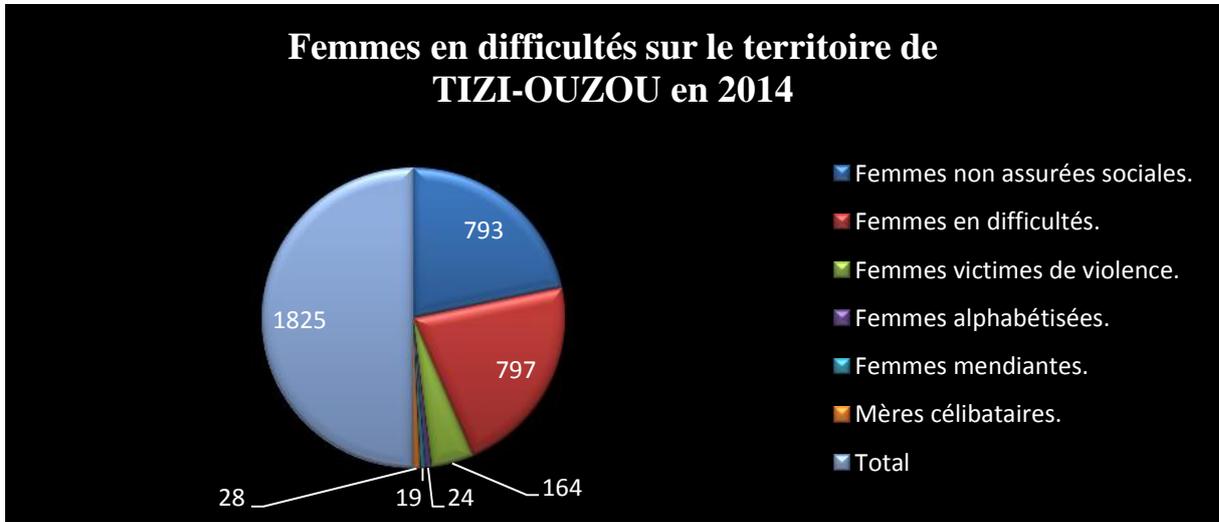
En matière de cohésion sociale, la direction mène des actions de protection des femmes en difficultés, de promotion de la femme rurale, d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

A. Femmes en difficultés :

Une cellule pluridisciplinaire en partenariat avec le mouvement associatif et les cellules de proximité de solidarité a été mise en place. Cette cellule est chargée de la prise en charge des femmes en difficultés, notamment les femmes victimes de violence.

Population prise en charge :

Graphique N°7 : Femmes en difficultés sur le territoire de Tizi-Ouzou en 2014



Source: Bilan de la DASS de T-O 2014

B. Promotion de la femme rurale:

Dans le cadre de l'aide à l'emploi au profit des femmes rurales, la DASS intervient dans le cadre de la commission de wilaya chargée de la promotion de cette population ou par le biais de la lutte contre la pauvreté sur le fonds spécial de solidarité nationale

Selon les informations recueillies, le nombre de dossiers de demandes de projets exprimées au niveau de différents organismes est considérable. Concernant la prise en charge de projets sur le fonds spécial de solidarité, l'opération d'identification est en cours. Ce programme sera mis en œuvre incessamment.

Tableau N°5: localisation de la population « Femmes rurales » De TIZI-OUZOU

Communes	Population
Frikat	12
Draa-El-Mizan	04
M'kira	16
Boghni	02
Tizi-Ghenif	02
Tadmait	02
Beni-Douala	03
Beni-Zmenzer	01
Azazga	14
TOTAL	56

Source: Bilan de la DASS 2014

C. Aide et accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées en difficulté :

L'opération de recensement des personnes âgées, des personnes handicapées en difficulté est en cours. L'intervention à domicile est effective dans quelques communes. Elle sera renforcée et élargie pour atteindre davantage de personnes et de localités.

TableauN°6 : Localisation des personnes âgées et Handicapés en difficulté de la wilaya de Tizi-Ouzou:

Communes	Population	Vivants seuls avec ou sans attaches familiales	Handicapés, malades chroniques, dépendants
Ain- Zaouia	65	39	04
Draa- El- Mizan	29	11	25
Ai –Mahmoud	30	23	26
Total	124	73	55

Source: Bilan de la DASS 2015

2.2.4 : MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le mouvement associatif demeure un partenaire privilégié, au regard des actions entreprises sur terrain et les résultats probants enregistrés dans la prise en charge des différentes catégories de populations handicapées et démunies.

En 2014 le mouvement associatif de notre wilaya a bénéficié des subventions suivantes :

Subventions des associations sur le budget de wilaya :

- Nombre d'associations bénéficiaires: **66**
- Montant de la subvention allouée: **18 000 000,00 DA**

Subventions des associations sur le budget du Ministère :

- Nombre d'associations bénéficiaires: **04**

Montant de la subvention allouée : **8 000 000,00 DA**

En effet, il contribue de manière partielle à l'assistance des personnes vivant dans la précarité. Sur **342** Associations à caractère social agréées, seulement **66** associations activent régulièrement en partenariat avec les services de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité réparties comme suit :

Tableau N°7 : Situation du mouvement associatif 2013 :2014

Populations prises en charge	Nombre d'associations actives		Nombre d'adhérents	
	2013	2014	2013	2014
Handicapés physiques	12		2 979	
Handicapés sensoriels	07		2 335	
Enfants en difficulté	13		1 770	
Femmes en difficulté	07		953	
Malades chroniques	07		20 111	
Population démunies	20		2 857	
Total	66		31 005	

Source: DASS Tizi-Ouzou 2015

2.2.3.2 Les actions menées par les associations :

A. Activités principales menées par les associations :

a- Activités d'information et de sensibilisation :

- Orientation et accompagnement de personnes socialement démunies, vers les centres de formations professionnelles, et de montage de projets dans le cadre du dispositif du microcrédit et autres.
- Actions d'informations et de sensibilisations sur les personnes handicapées, malades chroniques, femmes et enfants en détresses.
- Célébration de journées commémoratives se rapportant à ; l'enfant, la femme, la personne handicapée, et personne âgée, ainsi qu'aux fléaux sociaux
- Prise en charge d'enfants inadaptés mentaux en milieu spécialisé.

b- Activités d'aide et assistance :

- Remise de matériels et accessoires orthopédiques aux personnes handicapés moteurs
- Remise de cannes blanche, matérielles et accessoires d'enseignement pour personnes aveugles
- Remise d'appareillages auditifs aux handicapés auditifs
- Remise d'appareillages et matériel médical aux malades chroniques
- Dons en denrées alimentaires et fournitures scolaires aux personnes socialement défavorisés
- Cellules d'écoutes et d'accompagnement de personnes en détresse sociale, et psychologique
- Circoncision d'enfants issus de familles démunies.

c- Activités d'éducation et de formation :

- Cours d'alphabétisation et de soutien au profit des personnes socialement défavorisé.
- Formation en informatique, couture confection, et gâteaux traditionnels au profil des personnes handicapées et femmes socialement démunies.

Conclusion du troisième chapitre:

Dans ce chapitre nous avons présenté les dispositifs au niveau local pour assurer les besoins sociaux des populations et des territoires, mais elle reste limitée en termes d'efficacité et d'efficience à cause de l'inadaptabilité de ces dispositifs aux besoins réels des populations bénéficiaires.

Le diagnostic de l'action sociale locale est restreint, par rapport au nombre de bénéficiaires et la pension très limitée dédiée aux handicapés, les dispositifs « TUP-HOMO » et « Blanche Algérie » sont mis en œuvre pour donner le minimum de moyens et de confort aux populations en situation de précarité qui vivent dans des zones rurales et avoir une vie sereine.

L'action sociale locale est présentée à travers ces divers dispositifs créent des emplois et mènent des projets dans divers communes de la Kabylie pour que les populations démunies puissent avoir le minimum de services publics et améliorer leurs conditions de vie et leurs quotidiens. Cette action sociale reste très limitée sans la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire pour faire un projet territorial qui aura des retombés économiques, sociaux et culturels durables.

Actuellement les dispositifs qui participent plus à la création d'emplois est celui du DAIS suivi par, PID et enfin Blanche Algérie.

A la lumière de ce qui précède, on peut dire que l'action sociale menée par la DASS de la wilaya de Tizi Ouzou est limitée et ne permet pas d'assurer la prise en charge des personnes en besoins notamment la tranche de population handicapée qui arrivent en 2014 et qui ne perçoivent même pas une pension suffisante pour subvenir à leurs besoins.

Cette action publique reste donc insuffisante et n'assure pas un développement social dans les territoires, par contre, si elle travaille en collaboration avec l'action associative des organisations de l'économie sociale, elle peut développer son action et elles peuvent ensemble être la base d'une stratégie multiple pour répondre efficacement aux problèmes sociaux et aux nouveaux besoins.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

Introduction du chapitre:

L'ESS est à la croisée des questionnements qui poussent chacun d'entre nous à remettre en question sa façon d'être et d'agir, à reprendre notre avenir en main et à devenir acteur du changement social et économique.

Dans les pays socialistes qui ont connu une vague de réformes économiques et un processus de transition vers l'économie libérale, l'importance de promouvoir l'entrepreneuriat social est vitale pour créer la dynamique de développement territorial.

Section1 : Encourager l'ESS en Algérie

Depuis quelques années, de nombreux pays ont mis en place des politiques volontaristes pour soutenir le développement de l'ESS. Ainsi, dans cette section, il nous a semblé intéressant d'étudier quelles sont les contraintes rencontrées par l'ESS en Algérie.

Puis, de proposer des axes permettant de favoriser son développement. Il s'agira alors, de répondre aux questions suivantes : comment favoriser la contribution de l'ESS à la création d'emplois et de nouvelles activités ? Comment mieux sécuriser l'environnement des organisations qui agissent dans le champ de l'ESS ?

1.1. Contraintes rencontrées par l'ESS en Algérie :

Aujourd'hui, l'ESS pèse près de 11% du PIB en France,¹ en Espagne ou en Italie contre 1% en Algérie. Ce n'est pas faute d'un potentiel qui reste important. Pourtant, les freins au développement de ce secteur sont multiples : blocages juridiques, manques de moyens financiers, gestion bureaucratique, problèmes de commercialisation des produits, etc.

¹ PARODI (M), « L'Economie Sociale et Solidaire, une alternative à l'économie capitaliste », in Recma.URL : www.recma.org/.

1.1.1. Absence d'un cadre législatif favorable :

La loi 90-31 du 04 décembre 1990¹¹⁸, portant création et gestion des associations, a permis une activité associative libre. En théorie, cette loi consacrait la liberté d'association en dehors de toute tutelle. Plus de vingt ans après sa promulgation, les limites de cette loi persistent. En effet, l'article 07 de cette loi 90-31 stipule que l'association doit être constituée après :

- Dépôt de la déclaration de constitution auprès de l'autorité publique concernée visée à l'article 10 de la présente loi ;
- Délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique compétente au plus tard soixante (60) jours après le dépôt du dossier, après examen de conformité aux dispositions de la présente loi ;
- Accomplissement aux frais de l'association des formalités de publicité dans au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

Ainsi, cette loi ne prévoyait qu'un régime déclaratif pour la création d'une association. De plus, avant d'obtenir le récépissé d'enregistrement, des agréments sont réclamés à ces organisations à chaque démarche mais aussi pour l'ouverture d'un compte bancaire. Il n'est donc pas rare que certaines d'entre elles n'obtiennent jamais le récépissé d'enregistrement même après les 60 jours de délai légal.

En matière de financement, s'agissant des subventions de provenance étrangère, selon l'article 28 de la loi 90-31 du 04 décembre 1990, « les dons et legs d'associations ou d'organismes étrangers ne sont recevables qu'après accord de l'autorité publique compétente qui en vérifie l'origine, le montant, la compatibilité avec le but assigné par les statuts de l'association et les contraintes qu'ils peuvent faire naître sur elle ».

Bien que cette loi a eu le mérite de modifier considérablement le paysage de la société civile, force est de constater qu'il s'agissait d'associations du parti unique qui bénéficiaient des privilèges de la part des sphères de décision. En plus des dons et legs, les sources financières des associations proviennent essentiellement des subventions de l'Etat, un mode caractérisé par un aspect clientéliste. De ce fait, l'Etat doit assurer le budget de fonctionnement d'associations qui remplissent des missions d'utilité publique.

La nouvelle loi n°12-06 du 12 janvier 2012¹, n'a pas contribué à faire sortir le mouvement associatif de la léthargie dont il souffre. En effet, en dépit des éléments qu'apporte cette loi à travers laquelle le législateur a voulu assouplir les conditions et modalités de création d'associations et étendre le champ de leurs activités, leur efficacité et leur influence demeure toutefois limitée.

Dans cette nouvelle loi, le législateur a renforcé les pouvoirs de l'administration en vers les associations en les soumettant à un contrôle étatique de plus en plus rigoureux. A ce propos, le mouvement associatif algérien a contesté cette loi en demandant son abrogation.

1.1.2. Manque de moyens financiers :

En vue de poursuivre le but pour lequel elles ont été créées, les associations disposent de ressources constituées essentiellement de cotisations d'adhérents, de dons, de legs et surtout, en grande partie, de subventions accordées par l'Etat. L'éternel problème de la majorité des associations reste l'origine des subventions et le financement des projets.

Depuis la nouvelle loi, il est interdit à toute association de recevoir des fonds provenant d'ONG en dehors de relations de coopération dûment établies. De même pour les dons et legs, ils ne seront acceptés que s'ils sont compatibles avec le but assigné par les statuts et avec les dispositions de la nouvelle loi.

Concernant les subventions, l'association doit démontrer à l'organisme, le bien-fondé de son projet. Pour cela, elle doit fournir des justificatifs (bilan de l'activité, compte rendu, etc.) au sujet de l'utilisation des fonds qui lui sont accordés, faute de quoi l'organisme accordant la subvention peut demander la restitution de celle-ci.

Il existe deux types de subventions, celles qui servent à soutenir l'activité ponctuelle de l'association ou à couvrir une charge de fonctionnement comme c'est le cas

¹ Loi n°12-06 du 12 janvier 2012, précisant les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations, JORA n°02.

des associations environnementales et celles qui représentent en réalité un transfert de fonds d'un pouvoir subsidiant vers une association qui n'en constitue que le prolongement¹.

Ainsi, la difficulté pour les associations réside du fait qu'elles subissent un contrôle de l'organisme octroyant la subvention alors qu'elles revendiquent une certaine autonomie. L'insuffisance et l'irrégularité de leurs ressources financières réduit leur capacité d'action et leur pérennisation.

1.1.3. Lourdeur bureaucratique :

Les associations tentant de s'inscrire en tant que telle se trouvent, dans la plupart des cas, perdu dans un labyrinthe bureaucratique incapables de déposer leur demande et parfois obligées de travailler en marge de la loi. La loi n°12-06 exige des associations qu'elles obtiennent un récépissé d'enregistrement auprès des autorités avant de pouvoir fonctionner légalement.

Le souci, est que face aux lenteurs administratives, ces organismes n'obtiennent pas ce récépissé dans les délais prescrits par la loi et face à ce problème, aucun recours n'est autorisé. C'est en effet, un problème que rencontre la majorité des associations algériennes qui accusent un manque de souplesse bureaucratique et une absence de coordination entre les organismes de l'Etat.

En résumé, les contraintes que rencontrent les associations en Algérie sont :

- Absence d'un cadre réglementaire et institutionnel qui favorise la création d'entreprises de l'ESS ;
- Absence totale de connaissance ou d'une définition du secteur de l'ESS ;
- Absence de statistiques nationales qui couvrent le champ de l'ESS ;

¹ 121 DE ROY (D), « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? ». Pyramides, in Revue du Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique n°06, 2002. URL : www.pyramides.revues.org/.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

- Le manque de moyens humains et financiers des associations qui par conséquent, réduit l'efficacité et l'étendue de leurs actions ;
- Absence de conditions favorables à l'entrepreneuriat social, etc.

2.2. L'ESS : un secteur à promouvoir :

Afin d'exploiter pleinement son potentiel, les autorités publiques doivent fournir aux organisations de l'ESS un soutien à la fois institutionnel et pratique pour qu'elles soient en mesure de répondre efficacement aux besoins des individus et de la société.

En Algérie, le secteur de l'ESS a des difficultés à être connu et reconnu tant par les pouvoirs publics que le grand public. Ce secteur est animé d'une double aspiration : convaincu du bien-fondé de ses spécificités et des potentialités qu'il est capable d'engendrer, il aspire de la puissance publique qu'elle l'aide et qu'elle préserve ces spécificités (ses statuts, son mode d'organisation et de gouvernance, ses principes éthiques et sa finalité d'utilité sociale).

En même temps, il aspire à être considéré comme un secteur à part entière en accédant aux dispositifs existants et auxquels ils n'ont pas actuellement accès¹.

1.2.1. Le rôle de l'Etat dans la promotion de l'ESS en Algérie :

De multiples actions peuvent être menées pour que l'ESS se développe, tant dans sa diversité que dans son rôle économique. En premier lieu, il s'agit de l'appréhender dans toutes ses dimensions en n'omettant aucun des acteurs qui s'en réclame et qui y appartient du fait de ses statuts.

Pour cela, il faudrait approfondir les connaissances concernant ce secteur, en faisant appel à des sources de documentations et en ayant recours aux enquêtes sur le poids de l'ESS dans l'économie, ses champs d'intervention, etc.¹

¹ VERCAMER (F), (Avril 2010) « l'Economie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », rapport sur l'Economie Sociale et Solidaire., p.26. URL : www.Apport-ess-f-vercamer.pdf/.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

Une fois l'observation et l'évaluation faite, il s'agira de valoriser et développer cette économie qui place l'humain au centre. En premier, il est primordial de mettre en place un cadre juridique, en créant une loi spécifique à l'ESS qui accorde la possibilité pour les organisations de cette économie d'entreprendre dans les différents domaines de la vie économique. Puis, renforcer le cadre institutionnel afin qu'il soutienne l'ESS tant au niveau de l'administration de l'Etat que des collectivités territoriales.

L'Etat doit aussi assurer à l'ESS, le recours aux dispositifs financiers déjà existants (ANGEM, ANSEJ, etc.) afin de bénéficier des moyens équivalents à ceux dont peuvent bénéficier les entreprises classiques. En plus du soutien financier, créer un réseau de conseil, d'aide et d'accompagnement pour les porteurs de projets est un avantage pour l'ESS².

Pour agir en faveur de l'ESS, il serait envisageable de créer des partenariats entre les collectivités territoriales et les associations. Pour JEANTET (T)³, « les entreprises de l'ESS et plus particulièrement les associations inscrivent leurs actions dans de nombreux champs d'intervention communs à ceux des politiques publiques ».

Ainsi, ces associations sont perçues comme des partenaires potentiels avec lesquelles les collectivités territoriales peuvent s'associer pour satisfaire des objectifs d'intérêt général. Parmi ces partenariats, la collectivité peut faire appel à une association afin de gérer un service public.

¹ VERCAMER (F), l'Economie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi». Op.cit., p.36.

² 124 BOTTRIAUX (J) & CERON (P), « l'économie sociale et solidaire au service du développement durable : premières clés pour les collectivités territoriales».

³ JEANTET (T), « Economie Sociale : la solidarité au défi de l'efficacité », éd. La documentation française n° 5297-98/2009.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

Il s'agit dans ce sens, de confier une mission de service public en contrepartie d'une rémunération substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service¹.

En dernier lieu, le développement de l'ESS et surtout l'émergence d'entrepreneurs passent par la diffusion des principes et pratiques de ce secteur au sein des programmes d'éducation et d'enseignement mais aussi dans la recherche universitaire, par l'élaboration de supports pédagogiques et par l'élaboration de cursus spécifiques de formation et de recherche.

Cela permettrait de percevoir cette économie comme un vivier potentiel d'emplois et une filière de débouchés possibles pour l'entrepreneuriat.

En résumé, le rôle des politiques publiques dans la promotion du secteur de l'ESS passe par :

- La mise en place d'un cadre législatif favorable aux structures de l'ESS ;
- La création d'institutions qui soutiennent l'ESS ;
- Le renforcement des outils de financement en rendant accessible, aux entreprises de l'ESS, les financements classiques ;
- La création de partenariats entre les organisations de l'ESS et les collectivités territoriales ;
- La diffusion de programmes d'enseignement et l'élaboration de cursus de formation ayant trait au domaine de l'ESS.

1.3. L'ESS : un modèle innovant de développement durable.

Le développement durable, tel qu'il est apparu en 1987 dans le rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous », désigne le fait de pouvoir « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». Il s'agit donc d'un processus qui tend à concilier l'économie, le social et l'écologie.

¹ ROBIN (E), « Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire ».

Dans un article sur les liens entre l'économie sociale et le développement durable, Amanar Akhabbar et Sophie Swaton¹, exposent l'idée que la convergence du développement durable et de l'économie sociale pourrait être profitable pour dessiner une société durable. Pour eux, « les deux approches appellent à une réorganisation de l'économie de marché et du capitalisme qui passe à la fois par une modification profonde de la structure des incitations qui guide les agents ainsi que des valeurs mêmes qui guident ces individus. »

L'économie sociale et solidaire influe, dans tous les domaines (santé, logement, gestion des déchets...etc), d'une manière positive sur la prise en compte du développement durable comme enjeu de société. Elle est donc au cœur du projet de développement durable².

L'enjeu central pour développer une société durable est de promouvoir et de mettre en place de façon concrète des politiques transversales qui prennent en compte les trois dimensions du développement durable : la dimension écologique, économique et la dimension sociale.

1.4. Les plus-values de l'ESS sur les territoires:

Ancrée sur son territoire, l'ESS apporte son concours au développement et à l'animation du territoire. Les activités portées par l'ESS ont lieu sur des territoires de proximité, construites de manière collective. Elles apportent une réponse nouvelle aux³ besoins des territoires, en développant leurs activités sous une dimension: sociale, économique, sociétale et environnementale.

¹ La Chambre Régionale de l'Économie Sociale du Languedoc-Roussillon, <http://creslr.org/fr>; consulté le 11/08/2015 à 23h50

² GALLAIS (A) & PAILLET (M), (janvier 2012), « L'économie sociale, actrice du développement durable ? », collection Working paper, Think Tank européen Pour la Solidarité, avec le soutien de la Communauté française de Belgique, <http://www.pourlasolidarite.eu>.

³ Contribution de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au diagnostic du Bassin de vie de Montargis, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre (CRESS), <http://www.cpc-centre.fr>.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

- La plus-value économique de l'ESS se résume en une valeur ajoutée locale à savoir la création d'emplois, le développement d'activité....etc, et répondent à un besoin du territoire par la production de biens et de services.
- La plus-value sociale se voit en la création du lien social, de cohésion et d'animation du territoire, des services innovants, consommation de proximité, etc. Les structures de l'ESS participent à la montée en compétence et à la formation des jeunes, des publics en difficulté, des personnes en situation de handicap...etc
- La plus-value environnementale des OESS réside dans le développement d'activités respectueuses de l'environnement, par l'information, la sensibilisation et l'éducation a développement durable et aux pratiques écologiques, comme elles mettent en avant les atouts écologiques, le patrimoine et les ressources naturelles existantes sur le territoire.
- La plus-value sociétale où la plupart des structures de l'ESS vise d'une part, une finalité sociale et sociétale de lutte contre les discriminations, d'insertion des publics fragilisés, de préservation ou de valorisation des ressources naturelles, d'autre part, la participation des citoyens car le mode de gouvernance des structures favorise l'implication citoyenne (bénévoles/adhérents) qui est l'origine même des initiatives développées sur les territoires, ce qui permette un lien permanent entre ces citoyens et les acteurs économiques et politiques.

Ces quatre piliers (économique-social-environnemental-sociétale) sont la base des entreprises sociales et solidaires et sont aussi les principes fondamentaux du développement social durable.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'ESS contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle, plus participative, plus démocratique et plus solidaire.

Mais on peut aussi dire que l'une des priorités de l'ESS est l'innovation sociale qui se concrétise souvent par la création d'activités nouvelles et elle entend favoriser toute démarche qui permettrait de maintenir l'innovation sociale en mettant en place des démarches d'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que les outils de financements nécessaires.

Section 02 : Vers un modèle durable du développement social :

l'Entrepreneuriat Social.

L'objectif de cette section est de présenter un état des lieux des principaux positionnements théoriques liés à l'entrepreneuriat social en essayant de cerner les concepts qui l'entourent. Puis, d'analyser où en est l'Algérie par rapport à cette forme d'entreprendre autrement.

2.1 : L'Entrepreneuriat au sens large :

En Algérie, les jeunes de moins de 30 ans représentent environ 65%¹ de la population globale. Pourtant, l'intérêt de cette population à l'égard de l'entrepreneuriat reste marginal, les jeunes préfèrent plus une carrière salariale qu'une carrière entrepreneuriale.

L'étude de cette catégorie d'entrepreneurs s'avère intéressante pour notre travail afin de dévoiler la perception et la motivation que possèdent les jeunes à l'égard de l'entrepreneuriat et déduire l'influence des dispositifs de soutien sur leur logique entrepreneuriale.

2.1.1. Définition de l'entrepreneuriat :

Si la facette « entrepreneuriat » est essentielle dans la compréhension du concept d'entrepreneuriat social², il s'avère tout d'abord indispensable d'essayer de définir ce que l'on entend par entrepreneuriat.

Ce sont les économistes, en premier, qui ont tenté de définir la notion d'entrepreneur avec l'école autrichienne et l'économiste Schumpeter qui, décrit l'entrepreneur « comme un innovateur, un créateur, un agent du changement »³.

¹ Données de l'ONS (Office Nationale des Statistiques), 2008. URL : www.ons.dz

² AHMED-ZAID.(M)«cours d'entrepreneuriat social» op.cit

³ BROSSARD.(J), (2009 /2010), « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale ? », Mémoire de fin d'études, Rouen Business School, p.10. URL : www.adnfrance.org/.

Il insiste sur l'aspect innovateur de l'entrepreneur et sur sa capacité à changer les choses

- **L'entrepreneur : agent central au cœur de l'entrepreneuriat :**

Le mot « entrepreneur » est un concept ambigu et sa définition ne fait l'objet d'aucun consensus, ni au sein des chercheurs, ni pour les praticiens. Toutefois, l'entrepreneur est inévitablement au cœur du phénomène entrepreneurial et c'est lui qui impulse la démarche entrepreneuriale. On ne peut donc pas définir l'entrepreneuriat sans faire référence à l'entrepreneur.

L'entrepreneur apparaît comme un individu, lequel est considéré comme l'acteur clé de l'esprit d'entreprise. Pour Schumpeter, l'entrepreneur doit posséder des qualités exceptionnelles pour être qualifié comme tel. En effet, il doit avoir le goût du risque, doit être visionnaire et donc capable d'anticiper et de réussir ou non. Il doit également être dynamique, ambitieux, travailleur, passionné, etc.

2.1.2. L'esprit d'entreprise:

L'esprit d'entreprise¹ désigne la détermination, la capacité et l'aptitude de l'individu à identifier une opportunité et à la saisir pour créer de la valeur. Ainsi, la créativité et l'innovation sont les maîtres mots pour transformer une idée en succès. De là, on comprend, que l'esprit d'entreprise a des effets sur le plan économique et social. En effet ;

- **L'esprit d'entreprise contribue à la création d'emplois :**

Il stimule l'activité économique et favorise la création d'emplois. Il permet aussi d'encourager la cohésion sociale dans les territoires en retard de développement, en intégrant les chômeurs et les personnes défavorisées dans le monde du travail.

- **L'esprit d'entreprise est un élément essentiel de la compétitivité :**

Lorsqu'il y a concurrence entre les entreprises, celles-ci doivent sans cesse réagir par une meilleure performance et innover continuellement pour rester compétitives. De ce fait,

¹ Commission des communautés européennes, URL : www.insme.org/files.

l'augmentation des niveaux de performance et d'innovation des entreprises va renforcer la compétitivité de l'économie dans son ensemble.

- **L'esprit d'entreprise, valeur de l'épanouissement personnel :**

Au-delà du simple fait d'avoir un salaire, les personnes peuvent poursuivre d'autres ambitions telles que l'épanouissement personnel (liberté, indépendance, etc.). De plus, pour les personnes qui ont du mal à trouver un travail à la hauteur de leurs ambitions, le statut d'entrepreneur peut leur ouvrir la perspective d'améliorer leur situation personnelle.

- **L'esprit d'entreprise et les valeurs sociales :**

En réponse aux attentes accrues du public, en ce qui concerne l'impact de l'activité entrepreneuriale sur la société et l'environnement, de nombreuses entreprises ont adopté des stratégies de responsabilité sociale. Il s'agit en effet, de l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs valeurs, à leur culture, à leur prise de décision, à leur stratégie et à leurs activités, d'une manière transparente et responsable.

Cette caractérisation de l'initiative entrepreneuriale nous apporte un éclairage utile pour comprendre la dimension entrepreneuriale de l'entrepreneuriat social.

2.1.3. Les contraintes de l'entrepreneuriat en Algérie:

Le financement apparaît comme étant la contrainte¹ la plus rencontrée par les entrepreneurs algériens. Ces derniers rencontrent des obstacles en matière de financement dès la création de l'entreprise qui, est dû au fait que ces futurs entrepreneurs sont pour la majorité des chômeurs ou de simples employés. Ces barrières financières s'expliquent aussi par des raisons culturelles et religieuses du fait que certaines personnes refusent d'accéder à des crédits ou à s'endetter.

En plus des problèmes de financement, l'absence de compétences managériales pour gérer une entreprise freine le développement de l'entrepreneuriat. Ceci est dû au manque

¹ « La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algériens », Colloque National sur : les Stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie. Université d'Ouargla, p.13. URL : www.manifest.univ-ouargla.dz/.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

de formation en matière de création d'entreprises. S'ajoute à cela, le problème de disponibilité de l'information et les lourdeurs administratives.

Afin de remédier à ces problèmes, l'Algérie a mis en place ces dernières années, un ensemble de dispositifs afin d'encourager la culture entrepreneuriale. Toutefois, cette dernière doit, avant tout, être stimulée à travers le monde universitaire et académique mais aussi à travers la formation professionnelle.

La promotion de la culture entrepreneuriale permettra de déboucher sur d'autres formes d'entrepreneuriat plus innovantes, tel que l'entrepreneuriat social.

2.2 : L'Entrepreneuriat Social.

L'Algérie présente un terreau favorable au développement de l'entrepreneuriat social, notamment pour lutter contre le chômage des jeunes.

2.2.1. L'émergence de l'Entrepreneuriat Social :

Ce mouvement de « l'entrepreneuriat social » connu un nouvel élan dans de nombreux pays (Europe, USA, Asie), à partir des années 1980, simulé par deux tendances de fond : d'une part, la montée du chômage et la complexité des besoins sociaux et, d'autre part, les nouvelles attentes éthiques des consommateurs, salariés et entrepreneurs. Depuis, des réseaux mondiaux d'entrepreneurs sociaux se déploient comme Ashoka, la Fondation Schwab for Social Entrepreneurship ou encore la Skoll Fondation.

Cet Entrepreneuriat Social qui, conjugue la logique économique et sociale connaît ses débuts en Algérie. En effet, de nouvelles entreprises émergent à l'exemple de l'entreprise BIONOOR, première entreprise algérienne à avoir reçu la certification « agriculture biologique » pour la production de dattes.

Elle emploie aujourd'hui une dizaine de personnes ainsi qu'une vingtaine de saisonniers et exporte ses produits issus du commerce équitable à l'étranger spécialisée

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

dans la production et le conditionnement de la date d'Ouargla, elle a été lancée, en partie, afin de créer de l'emploi pour les jeunes chômeurs de la région¹.

2.2.2. Vers une définition de l'Entrepreneuriat Social :

Le concept d'entrepreneuriat social renvoie à deux termes dotés de connotations riches : d'un côté le terme « entrepreneur », généralement associé à la recherche de profit, de l'autre côté le terme « social », d'avantage relatif à la sphère non marchande.

Selon la définition de l'OCDE², l'entrepreneuriat social est compris comme « toute activité d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation du profit mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux... ».

Mais pour mieux cerner ce concept, il nous faut remonter au 19^e siècle en se posant la question si les entrepreneurs de ce siècle qui pratiquaient des politiques paternalistes, étaient des entrepreneurs sociaux ? A titre d'exemple, l'entreprise « Citroën » qui, pendant la première guerre mondiale, avait fait preuve d'œuvre sociale en installant dans son entreprise des chambres d'allaitement pour les ouvrières venues en masse remplacer les hommes³.

C'est ce qui distingue l'entrepreneuriat social de l'entrepreneuriat générique : développer une action sociale répondant aux besoins d'une population. Ainsi, un entrepreneur qui se dit « social », est celui qui place l'objectif du profit en seconde position au regard des objectifs sociaux qu'il doit atteindre.

¹AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), «L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir ? ». Op.cit., p..

² Définition de l'OCDE, in BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), (Avril 2001) ,« Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », éd Vuibert, p. 15.

³ BOUTILLER (S), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? », Humanisme et Entreprise, 2008/5 n° 290, p. 44. URL : <http://www.cairn.info/>.

2. 2.3. Les entreprises sociales ¹:

De plus, nous sommes dans un pays où tout est à faire en matière d'entrepreneuriat social et les possibilités d'entreprendre et de créer des entreprises sociales sont donc possibles.

L'entreprise sociale est apparue au début des années 1990 en Europe et aux USA. Dès lors, de nombreuses universités américaines ainsi que diverses fondations commencent à mettre en place des programmes de formation et de soutien destinés aux entreprises sociales.

La définition de l'entreprise sociale la plus exhaustive a été avancée par le gouvernement britannique en Juillet 2002, qui propose la définition suivante :« Une entreprise sociale est une activité commerciale ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour actionnaires ou des propriétaires »².

Les entreprises sociales ont la particularité d'être intenses en main d'œuvre. Un atout non négligeable dans un pays comme l'Algérie où il faudrait deux à trois plus d'emplois, notamment pour les jeunes³.

¹ AHMED-ZAID(M), 2014/2015 « Cours de l'entrepreneuriat social », Master 2, Management territorial et ingénierie des projets, UMMTO.

² Social Enterprise, (Juillet 2002), « A Strategy for Success », document public fourni par le gouvernement britannique

³ GHEZALI (T), (Octobre 2012), « L'Entrepreneuriat Social, une idée d'avenir en Algérie », synthèse pour CARE.

[URL:www.care-dz.org/](http://www.care-dz.org/). Consulté le 28/08/2015 à 10 :40

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

CONCLUSION DU CHAPITRE II:

Notre analyse sur l'entrepreneuriat social en Algérie, a dégagé qu'il y a des possibilités d'investissements. Dans ce contexte, la création d'entreprises sociales serait une opportunité pour développer une dynamique d'entrepreneuriat social.

C'est pourquoi, il est primordial de promouvoir cet entreprendre autrement à travers un cadre législatif et institutionnel favorable à son développement.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

Conclusion de la partie II :

Les pouvoirs publics en Algérie mobilisent des fonds très importants pour assurer les besoins sociaux des populations et des territoires, via des dispositifs et institutions mis en place au niveau local et national, mais elle reste toujours limitée en termes d'efficacité et d'efficience et ceci à cause de l'inadaptation de ces dispositifs avec les besoins réels des populations aidées.

L'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire, est venue pour remplir les vides laissés par les pouvoirs publics et favoriser un développement économique et social en Algérie. Elle a longtemps peiné à trouver sa place en raison du rôle prépondérant de l'Etat dans l'économie.

Les organisations de l'économie sociale, en Algérie, connaissent un grand développement passant des formes de solidarité traditionnelles et religieuses à de nouvelles formes d'organisations et démontrent une capacité de plus en plus reconnue à répondre de manière efficace aux besoins sociaux.

Les associations sont essentiellement concentrées dans les services sociaux, culturels et sportifs. Les mouvements coopératifs et les mutuelles interviennent quant à eux dans des secteurs d'activités diversifiés. Il convient seulement de souligner que ces organisations ne s'auto-définissent pas nécessairement comme faisant partie de l'économie sociale, même si elles respectent les principes de cette dernière.

Malgré l'ampleur que prennent ces organisations, le champ de l'ESS en Algérie connaît des contraintes qui l'empêchent à se développer telle, l'omniprésence des pouvoirs publics; l'absence d'une politique active de l'Etat pour encourager les initiatives privées dans ce secteur ; manque de statistiques nationales qui couvrent le champ de l'ESS et une faiblesse des dynamiques de l'ESS issues de la société civile ce qui limite son efficacité et sa contribution au développement social.

L'organisation sociale traditionnelle sur le territoire de Tizi-Ouzou, repose principalement sur le principe de solidarité familiale qui reste toujours ancrée dans les territoires kabyles malgré les changements qu'a connue la société moderne, au contraire elle procède même à une refondation s'apparentant à des formes d'innovations sociales s'inscrivant dans des innovations organisationnelles exprimées principalement à travers les comités de villages mais aussi l'ancrage social et territorial de certaines associations.

Ce réseau associatif qui connaisse lui aussi un développement profond arrivant à 5178 associations en 2014, mais aussi des innovations dans la gestion des établissements spécialisés dans l'insertion par la formation des personnes handicapés. Mais qui restent limitées et ne permettent pas un développement social et durable.

En Algérie, il faut relever la difficulté à définir le périmètre et les frontières du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à évaluer ce qu'elle représente en termes de volume économique et d'emplois.

Chapitre IV : L'avenir de l'ESS en Algérie

L'ESS recouvre un vaste champ d'initiatives et d'activités d'importances inégales, mais dont la visibilité sociale n'est pas à la hauteur de ce qu'elle représente réellement.

Ce manque de visibilité est à chercher, entre autres, dans les interactions avec les politiques publiques, en raison de l'omniprésence de l'intervention de l'État.

L'ancrage de la gratuité du service public ne favorise ni le développement de l'esprit entrepreneurial ni la prise d'initiative, si bien que l'émergence des pratiques de l'ESS se trouve contrariée par un environnement réfractaire au changement.

Ainsi, en dehors des formes traditionnelles et religieuses, l'ESS tend à se confondre ou à se substituer avec les mesures publiques d'insertion professionnelle.

Donc en Algérie la seule voie qui mènera à un développement social durable c'est bien la reconnaissance de l'ESS comme un facteur appart-entière ainsi que l'ouverture du champ de l'entrepreneuriat social car c'est la solution la plus sûre pour assurer la durabilité du développement social.

Conclusion générale

A travers ce travail, nous avons pris connaissance de certaines réalités que vit l'ESS en Algérie. Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire est largement dominé par les formes et dispositifs institutionnels qui assurent l'essentiel de son financement.

Ainsi, L'ESS présente des atouts incontestables en matière de DS que nous pouvons résumer comme suit. Elle offre la possibilité de définir et poursuivre des intérêts collectifs et de mobiliser à cette fin les énergies individuelles.

Ses modes d'organisation et de gestion possèdent d'emblée un fondement social et démocratique. Elle présente l'atout historique de pouvoir représenter la société civile en cherchant à répondre directement à ses besoins non satisfaits par les deux autres économies.

Son antériorité sur le terrain de la solidarité intra- et intergénérationnelles et du « devoir social » ; comme l'illustre l'extrait suivant d'un manuel de Droit privé et d'Economie politique, programmes officiels de 1920 (GRIGAUT, 1930) « Cette triple participation aux efforts sociaux, - Etat, individus et unions, - la doctrine solidariste la demande aussi en vertu d'une autre conception, celle de la solidarité : entre tous les hommes, il y a une solidarité de fait, tantôt bonne, tantôt fâcheuse, telle que nous bénéficions ou souffrons des actes des autres;

- cette solidarité nous fait profiter du travail d'autrui, travail présent et travaux du passé : de là une dette sociale d'autant plus grande que nous profitons plus du capital social, par la richesse, par l'instruction ;

- la dette doit être payée : elle peut l'être par suite même des liens qui font que nos actes ont des répercussions sur les autres et qu'aucun effort ne se perd. »

Notre étude suggère un avantage comparatif d'ordre politique avant d'être économique ; spécialement c'est par la participation forte, la vitalité démocratique que se fait la conjonction entre ESS inclusion social et développement social durable, au niveau de la pensée comme dans les actions.

L'initiative économique, sociale ou solidaire, n'est jamais dépolitisée, et elle se place sur le terrain d'un développement durable par le bas.

Conclusion générale

La mise en œuvre de toutes ces notions : développement économique, développement local et action sociale nous mène, sur le territoire, à parler de développement social local, compte tenu de l'importance de la dimension sociale.

Cependant, et en prenant en considération toutes les composantes de chaque notion, nous pensons que, le « concept de développement social durable » devient plus approprié de nos jours, car il sous-entend plusieurs dimensions du développement qui sont à la fois : institutionnelle, économique, sociale et culturelle.

L'ESS se montre de plus en plus comme la meilleure solution pour mettre en œuvre toutes ces notions à cause de ses principes fondateurs qui mettent l'être humain au centre de leurs préoccupations.

Toutefois, l'ESS présente aussi des faiblesses « durables » que les débats actuels trop partisans parfois n'aident pas vraiment à surmonter. La première critique connue se situe au niveau de la propriété des actifs, car elle peut constituer une façon détournée de détenir des actifs, d'en tirer les fruits et de profiter indirectement des prélèvements obligatoires.

Ainsi le dénonçait Charles GIDE (cité par GRIGAUT, 1930), lorsqu'il parlait du dévouement nécessaire à l'œuvre coopérative : quand vous voyez les membres d'une société coopérative mesurer leur zèle uniquement à la mesure des dividendes distribués ; quand vous les voyez, lorsque le dividende tombe, ricaner et tourner le dos pour aller se fournir chez l'épicier du coin, alors vous pouvez dire que ce ne sont là des coopérateurs que de nom !

Enfin, deux autres faiblesses durables doivent être rappelées car elles sont renforcées dans les circonstances actuelles. Cette économie sous-évalue de façon importante et chronique le facteur travail ou la ressource humaine.

D'une part, ceci induit un biais important et permanent dans l'évaluation de sa rentabilité globale, d'autre part, le bénévolat se trouve ainsi socialement « réservé » à certaines catégories. De sorte que ce secteur « original dans ses montages extérieurs », reste très « conservateur » pour ce qui est de l'organisation du travail interne et, paradoxalement, les efforts poussent à de fortes économies de moyens sociaux (Prades, 2000).

Et, enfin, dernière réserve, cette économie connaît une vitalité apparente globale et à double tranchant, car beaucoup d'institutions naissent et meurent au terme souvent d'une courte vie, ce qui limite également la responsabilité dans le temps. Vu les atouts de cette économie, certaines faiblesses apparaissent comme le revers de la médaille et il semble impossible de séparer le bon grain de l'ivraie.

Revisiter l'histoire de l'ESS à la lumière de la problématique du DSD est peut-être déjà une étape vers la solution.

Au regard des résultats de cette recherche, nous pouvons dire que notre objectif principal, qui est de ressortir le lien existant entre l'ESS l'inclusion sociale et le DSD est atteint et nos hypothèses confirmées.

En Algérie, il faut relever la difficulté à définir le périmètre et les frontières du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et à évaluer ce qu'elle représente en termes de volume économique et d'emplois.

L'ESS recouvre un vaste champ d'initiatives et d'activités d'importances inégales, mais dont la visibilité sociale n'est pas à la hauteur de ce qu'elle représente réellement. Ce manque de visibilité est à chercher, entre autres, dans les interactions avec les politiques publiques, en raison de l'omniprésence de l'intervention de l'État.

L'ancrage de la gratuité du service public ne favorise ni le développement de l'esprit entrepreneurial ni la prise d'initiative, si bien que l'émergence des pratiques de l'ESS se trouve contrariée par un environnement réfractaire au changement.

Ainsi, en dehors des formes traditionnelles et religieuses, l'ESS tend à se confondre ou à se substituer avec les mesures publiques d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, la contribution des organisations de l'économie sociale et solidaire au développement sociale durable implique un certain nombre de **perspectives**, à savoir :

- Promulgation d'une loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire en Algérie qui définira précisément ce qu'est le champ de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale ainsi que les conditions requises pour une entreprise pour pouvoir faire partie de ce secteur.
- Créer d'autres dispositifs qui favorisent l'entrepreneuriat social en Algérie;
- La mise en place d'une politique d'appui aux initiatives de l'ESS en Algérie avec un accompagnement dans la création, le développement et la pérennisation des projets sociaux ainsi de soutenir les initiatives innovantes qu'ils produisent.

Conclusion générale

Nous pouvons terminer notre conclusion, de dire que L'ESS peut contribuer à réveiller les consciences des acteurs sur la finalité humaine et sociale de toute l'économie, en montrant sa capacité à positiver ce qui est négatif et à créer des richesses et des emplois au cœur des territoires, et infléchir le modèle économique vers plus de responsabilité vis-à-vis des enjeux d'un développement durable c'est-à-dire d'un modèle de développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement durable.

OUVRAGES :

- ABDOURAHMANE (N), (octobre 2011), « Economie Sociale et Solidaire : animation et dynamiques des territoires », éd L'HARMATTAN, 228p.
- AHMED ZAID-CHERTOUK M., (2011), « Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale », in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif sous la direction de Philippe BANCE et Luc BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell.
- BENOIT PIGE, Christine Collette (2008) « Economie sociale et solidaire », Edition DUNOD, Paris, page 151.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, 1999, « *Le Nouvel esprit du capitalisme* », Paris, Gallimard, p. 67-68.
- CHOPART Jean-Noel, CuyNeyret, Daniel Rault(2006) « les dynamiques de l'économie sociale et solidaire », édition la Découverte, Paris, pages 282.
- SAVIGNAT Pierre (2012) « l'action sociale a-t-elle encore un avenir ? », éd Dunod, Paris.
- BOUTILLIER Sophie, ALLEMAND Sylvain (2010) « Economie sociale et solidaire : nouvelles trajectoires d'innovations », édition L'harmattan, Paris, pages 235.
- BARTHELEMY (A) & SLITINE (R), (Avril 2011), « Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général », éd Vuibert.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOTTRIAUX (J) & CERON (P), (Février, 2011), « l'économie sociale et solidaire au service du développement durable : premières clés pour les collectivités territoriales », l'ARENE.
- CHOPART (J.N) et AL (2006), « Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire », La Découverte.
- DEMOUSTILLER (D), « Economie Sociale et développement local », les cahiers de l'économie sociale, n°01, éd l'Harmattan, 2002.
- DENEUIL (P-N), LAROUSSI (H), « Le développement social local : Origines et filiations » Tome 1, Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions, IRESCO – Paris.
- FOUREL (C), (2001), « la nouvelle économie sociale », Syros. La découverte.
- HONNETH Axel, (2000), « La Lutte pour la reconnaissance », Paris, Éd Cerf.
- MENDELL, M., B. ENJOLRAS and A. NOYA
- MUIS (A.S), (Mars 2011), « L'application territoriale du développement durable : de la stratégie à l'action », éd BERGER.
- TREMBLAY (D.G), KLEIN (J.L) & FONTAN (J.M), « Initiatives locales et développement socio-territorial », Université du Québec.
- VIENNEY Claude (1994) « L'économie sociale », Edition La Découverte Paris, pages 118.
- WINTREBERT (A), COUARRAZ (G) & DE MARESCHA (D), (Juillet 2012), « l'innovation sociale : un levier de développement des territoires », éd. Avise.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Textes législatifs et réglementaires :

Loi n°31-90 du 04 décembre 1990, portant création et gestion des associations.

Décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, JORA N° 81 du 22 décembre 1996.

Décret exécutif N° 97-327 du 09/09/ 1997 portant attribution du Ministre de la solidarité nationale et de la famille, JORA N° 60 du 10/09/1997.

Article 32 de la loi n°01-19 du 12 décembre 2001.

Décret exécutif n°02- 175 du 20 mai 2002 portant la création de l'AND.

Décret exécutif n°04-199 du 19/07/2004 fixant les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement et de financement du système.

Arrêté exécutif n°48 de 13/06/2005, portant création et installation du comité de pilotage du Projet « Blanche Algérie ».

Article 5 de l'arrêté n° 48 du 13/06/2005.

Article 4 de l'arrêté n°48 du 13/06/2005.

Décret exécutif n°08-09 du 27/01/2008.

Décret Exécutif n° 08-10 du 27/01/2008 modifiant le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'Agence de Gestion du Micro- crédit, JORA n° 05.

Décret exécutif N° 08-45 du 03/02/2008, relatif au comité national de solidarité, JORA N° 07 du 10/02/2008.

Article 3 du décret exécutif n°09-305 du 10/09/2009 relatif au DAIS, JORA n°54.

Loi n°12-06 du 12 janvier 2012, précisant les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations, JORA n°02.

Loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 janvier 2012.

Arrêté exécutif n°12-78 du 12/02/2012 complétant le décret n° 09-305 relatif au DAIS, JORA n°09.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Revue et articles:

AHMED ZAID M., 2013, Social action and regulation of the social economy sector in Algeria: Analysis of the future of social action devices, Social economy on the move... at the crossroads of structural change and regulation, CIRIEC, University of Antwerp.

AHMED ZAID M., (2012), « Les déterminants des valeurs et services publics en Algérie », Document de travail, REDYL, UMMTO.

AHMED ZAID M. & ANNANE S., (2012), « Valeurs Publiques et encadrement humain dans les collectivités territoriales algériennes : Impact sur l'initiation et le pilotage de projets territoriaux », Valeurs Publiques, Congrès de l'AIRMAP, Paris 2, 6-7 décembre

AHMED ZAID M., & BENAMARA K., 2012, « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XIIe Rencontres du RIUESS, L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société, Laboratoire 2L2S, RIUESS (Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire) Nancy, 5-6 juin

AHMED ZAID M., 2012, « Les déterminants du développement solidaire : Analyse de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale territoriale », Le développement solidaire, quelle approche ?, MFSN, Zéralda 08 - 09 janvier

AHMED ZAID M. & BENAMARA K., 2011, « Les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale : Etude du processus de création et mise en œuvre des coopératives de micro-crédit par l'association Touiza-International », Colloque international Les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement, Annaba, 6 - 7 décembre

AHMED ZAID M., 2011, « Gouvernance des biens communs et management communautaire des ressources naturelles : la gestion de l'eau dans les villages kabyles ? » Contribution aux rencontres avec Elinor OSTROM, Montpellier-Paris, juin.

AHMED ZAID M., 2011, « L'incubateur d'entreprises, un catalyseur pour les systèmes productifs locaux en Algérie », Salon National de l'Entrepreneuriat Local, Alger, 6-9 mars.

AHMED ZAID M., 2010, « L'incubateur d'entreprises du tiers-secteur : un instrument d'ancrage territorial de l'entrepreneuriat social », 28ème congrès, L'économie publique et sociale : une issue à la crise et un support au développement durable, CIRIEC, Berlin 16-19 mai.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AHMED ZAID M., 2010, « Crise, éthique et développement durable : l'alternative par l'économie sociale ancrée dans les productions des sociétés « humainement viables », Speaker au 28ème congrès du CIRIEC, L'économie publique et sociale : une issue à la crise et un support au développement durable, Berlin 16-19 mai.

AHMED ZAID M., 2010, « Femmes, innovation et régulation économique et sociale, Femmes et développement : quelle approche solidaire et participative ? », MSN, El Oued, 20-24 février.

AHMED ZAID M., 2009, « Développement territorial et entrepreneuriat social : Les conditions d'émergence d'un SPL tourisme durable en Kabylie », Séminaire interuniversitaire Sciences sociales et Interdisciplinarité, Béjaia, 09-10 novembre

AHMED ZAID M., 2008, « Prédilections sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, Innovation and Management. The responses of public, social and cooperative economy enterprises to major challenges, Séville, 27-29 septembre.

AHMED ZAID M., 2007, « L'intercommunalité : un instrument de coopération et de solidarité nécessaire pour une approche du développement local durable fondée sur une logique territoriale. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou ». Colloque international Gestion durable des territoires, Développement local et solidaire : Regards croisés, HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29 octobre.

AHMED ZAID M & SAIT K, 2007, « Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social. Illustration de l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », Colloque international Gestion durable des territoires, développement local et solidaire, HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29 octobre.

AHMED ZAID M., 2005, « Prédilections culturelles et mécanismes actuels de l'économie sociale et solidaire En Algérie », Communication au colloque international L'économie solidaire : champs théoriques et pratiques, Tlemcen, 21- 22 novembre.

ALI YOUNES BOULIFA, (2007), « Communication sur Association pour la culture et le développement communautaire » Rencontre associative «Economie sociale et solidaire», Zeralda, Décembre 2007.

AMAL CHEVREAU (2012) « Économie Sociale et Solidaire au Maghreb réalités et perspectives », rapport IPEMED. 2012.

AMANDINE BARTHELEMY, CORINNE DOUËNEL, MARION DOUROUX, ROMAIN SLITINE, BRIGITTE LESOT, JEAN-BAPTISTE MOUGEL(2012), «

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Favoriser la création d'entreprises sociales sur les territoires » Etude CHORUM - CIDES – ODYSSEM, Février 2012.

BENOIT LEVESQUE (2001) « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques N° ET0205. 16 mai 2001, PP 16-17.

BOUTILLER (S), (2008), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale », Humanisme et Entreprise, n°290, décembre, pp. 41-60.

CHARIF MUSTAPHA et BENMANSOUR ABDELLAH (2011), « le rôle de l'Etat dans l'économie sociale », revue internationale de l'économie sociale, université de Tlemcen, Algérie. Texte paru dans le numéro 321, in. Recma. Mars 2011.

CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI (T), (2007), « Economie solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie », in Actes du colloque international « Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés », U.M.M.T.O, oct. 2007.

CHORUM-CIDES-ODYSSEM II « Favoriser la création d'entreprises sociales sur les territoires » disponible sur <http://cides.chorum.fr>

COLEMAN J. S. (1970), « Social Invention », Social Forces, vol. 42, n° 2, p. 163-173.

DELPHINE VALLADE, NADINE RICHEZ-BATTESTI(2009) « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc Roussillon », Boeck Université, in. Innovations 2009/2, N° 30,

FOUREL. C, « La nouvelle économie sociale », Syros, La découverte, 2001.

FRY F.L. (1987), « The role of incubators in small business planning », American Journal of Small Business, summer, Vol.12, N°1, p.51-61.

JULIETTE BROSSARD « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale ? », Mémoire, Rouen Business School Non confidentiel, Majeure Entrepreneuriat Année 2009-2010.

JULIE TIXIER (2010) « Quand l'innovation sociale est portée par l'entrepreneuriat : la bienveillance au cœur du business model ou le social business en action », Université Paris-Est, IRG, 2010, pp1-17.

JUAN-LUIS KLEIN, JEAN-MARC FONTAN, CAROL SAUCIER, DIANE-GABRIELLE TREMBLAY, PIERRE ANDRE TREMBLAY, MAJELLA SIMARD (2010) « Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale », Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) Collection Études théoriques février 2010.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

¹ HILLIER (J), MOULAERT (F), NUSSBAUMER (J) ; « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », Editeur : Lavoisier, In Géographie, Economie, Société, (Vol. 6), 2004.

LAURENT GARDIN, (2010) « Les entreprises sociales », in. MAUSS permanente, 15 mars 2010.

LOUIS FAVREAU, LUCIE FRECHETTE (1999) « Économie sociale, coopération Nord/Sud et développement », Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire Série Recherche n°14 Automne 1999.

MARIE J. BOUCHARD ET BENOIT LEVESQUE (2010), « Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale », Communication aux Xème rencontre du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire, Luxembourg Juin 2010.

NADINE RICHEZ-BATTESTI(2010) « de l'entreprise sociale à l'économie plurielle : une opportunité pour l'ESS », in. Internationale de l'économie sociale, RECMA 2010.

NATHALIE FERREIRA (2007) « l'économie sociale : un potentiel d'innovations ? », CAHIERS DU LAB.RII (Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation), N°160 Juillet 2007.

NANCY NEAMTAN(2001) « Économie sociale et solidaire et l'autre mondialisation »,

PHILIPPE FREMEAUX, (2012) « Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire ? », in Revue Alternatives Economiques, Fondation Charles-Léopold Mayer 2012. www.alternatives-economiques.fr

PHILIPPE DURANCE (2011) « l'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement », (CNAM) Paris, Janvier 2011, pp 1-73.

BARTHELEMY (A) & Al, « Favoriser la création d'entreprises sociale sur les territoires », étude CHORUM-CIDES-ODYSSEM. Février 2012.

CHARIF (M) & BENMANSOUR (A), « le rôle de l'Etat dans l'économie sociale », Revue internationale de l'Economie Sociale, Université de TLEMCEM, Algérie. Texte paru dans le numéro 321, in Recma. Mars 2011.

CHERIF(A) & SAIDI (T), « Economie Solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie », in actes du colloque international : Gestion durable des territoires, Développement local et solidaire, regards croisés. U.M.M.T.O,

DANDURAND (L), « réflexion autour du concept d'innovation sociale, approche historique et comparative », in Revue Française d'Administration Publique. 3/2005, n°115.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DE ROY (D), « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? ». Pyramides, in Revue du Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique n°06, 2002.
- CIRIEC. Canada, éd Bresse de l'Université du Québec, Vol 38 n°01, 2007, 201p.
- GARDIN (L), « Les entreprises sociales », in revue du MAUSS permanente, mars 2010.
- MOKADEM (N), « La communication est un outil au service du développement durable en Algérie », in revue ELMOFAKER n°10, p.12.
- OULD-AHMED (P), « La solidarité vue par l'économie sociale et solidaire », in revue du tiers monde, 2010/4 n°204.
- PARODI (M), « L'Economie Sociale et Solidaire, une alternative à l'économie capitaliste », in Recma.
- RICHEZ-BATTESTI (N) & AL, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », in Innovations, 2012/2, n°38.

Communications :

- AHMED-ZAID (M), 2010, « Crise, éthique et développement durable : l'alternative Par l'économie sociale ancrée dans les productions des sociétés« humainement viables », Speaker au 28ème congrès du CIRIEC. L'économie publique et sociale : une issue à la crise et un support au développement durable, Berlin 16-19mai.
- AHMED ZAÏD (M), «Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, Innovation and Management. The responses of public, social and co-operative economy enterprises to major challenges, Séville, 18/09/2008.
- AHMED ZAID (M) & BENAMARA (K), « Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XIIe rencontre du RIUESS (Réseau Inter- Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire). Nancy, 6-8 Juin 2012, pp.4-5.
- CHERIF(A) & SAIDI (T), « Economie Solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie », in. Actes du colloque international : Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés. U.M.M.T.O, Octobre 2007.
- Commission des communautés européennes, « l'esprit d'entreprise en Europe », Livrevert, Bruxelles. Janvier 2003, p.06.
- GHEZALI (T), « L'Entrepreneuriat Social, une idée d'avenir en Algérie », synthèse pour CARE, Octobre 2012.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

« La culture entrepreneuriale chez les entrepreneurs algérien », Colloque National sur : les Stratégies d'Organisation et d'Accompagnement des PME en Algérie. Université d'Ouargla.

Rapports et Divers

AHMED-ZAID (M), ABDELKHALEK (T) & OUELKHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire : quelles réalités pour quel avenir ? », rapport pour l'Ipemed. Novembre 2003.

Bilans des activités de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou.2012-2014.

CHEVREAU (A), « Économie Sociale et Solidaire au Maghreb : réalités et perspectives », rapport IPEMED, 2012.

COMELIAU (L), « Approche territoriale du développement durable », repères pour l'Agenda 21. Paris 2001.

Données de l'AND, 2010.

Données de l'ONS, 2008

GARRABE Michel, « *Economie sociale : Histoire et terminologie* », chapitre 1/18, FORM der, 2007,

GARRABE Michel, « *Economie sociale : les organisations de l'économie sociale et solidaire(OESS)* », chapitre 2/18, FORM der, 2007,

GARRABE Michel, « *Economie sociale : principes de gouvernance* », chapitre 3/18, FORM der, 2007,

OIT, « vers le développement durable : travail décent et intégration sociale dans une économie verte », résumé exécutif sur les emplois verts.

PNUE, « Vers une économie verte : Pour un développement durable et une réduction de la pauvreté », synthèse à l'intention des décideurs, 2011.

Pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable.

Programme Développement Economique et Durable (DEVED), « Promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie », étude initiée dans le cadre d'un projet réalisé par la coopération allemande au développement en Algérie.

AHMED ZAID M. Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes, Rapport pour Conseil national Economique et Social, Alger, décembre, (2011)

AHMED ZAID M., Cours : Economie Finances des administrations publiques, Master 1 : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AHMED ZAID M, Cours Management des organisations publiques, Master 1 :
Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014
- AHMED ZAID M, Cours Management du développement territorial, Master 1 :
Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014
- AHMED ZAID M, Cours de Stratégie du développement territorial, Master II :
Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2014/2015
- AHMED ZAID M., Cours d'Entrepreneuriat économique et social, Master II :
Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2014/2015
- AHMED ZAID M., Cours de Management des entreprises en Economie Sociale et
Solidaire, Master II : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO,
2014/2015.
- Le Réseau Québécois de l'Innovation Sociale, « Favoriser l'émergence et la pérennisation
des innovations sociales au Québec, synthèse des travaux de la communauté d'intérêt sur
l'innovation sociale », [http : //ptc.quebec.ca](http://ptc.quebec.ca), Avril 2011.

Mémoires et thèses :

- BOUDEDJA (K), « Micro-finance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement
du dispositif de micro-crédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une
institution de micro-finance ». Thèse pour l'obtention du titre Master of Science du
CIHEAM, Montpellier, 2008, série Thèses et Masters n°89.
- BROSSARD (J), « Le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business
model à la fois pérenne et créateur de valeur sociale ? ». Mémoire de fin d'études, Rouen
Business School 2009/2010.
- MOHAMED-SEGHIR (O), « L'incubateur d'entreprises sociales : Un outil de
potentialisation des dispositifs d'action sociale en Algérie », mémoire de Master sous la
direction du Pr. AHMED-ZAID (M), REDYL-UMMTO.
- ROBIN (E), « Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à
renforcer pour un développement local solidaire », mémoire de master,
Management du secteur public : collectivités et partenaires. Institut d'Etudes Politique de
l'université Lumière Lyon 2. 2006, p.15.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SMAHI (A), « Micro-finance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Abou Bekr Belka d de Tlemcen, 2009/2010.

TROUVE (H), « l'utilité sociale des pratiques aux représentations, une étude de cas dans le champ de l'insertion par l'activité économique », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Panthéon 1 Sorbonne, 2007.

Sites Web :

www.revues.org

www.recma.org

ww.intérieur.gov.dz

www.msnaf.gov.dz

Annexes

1-Attribution de la pension d'handicapé à 100% sans revenus :

Nombre de bénéficiaires au 31/12/2014	Dont en 2014	Crédit alloué 2014	Crédit consommé Année 2014
8 950	908	499 056 000,00 DA	424 492 000,00 DA

2-Couverture sociale des personnes handicapées :

Nombre de personnes handicapées déclarés à la sécurité sociale au 31/12/2014	Nombre de personnes handicapées immatriculées à la sécurité sociale au 31/12/2014	Nombre de personnes handicapées titulaire de carte chiffa au 31/12/2014	Crédit alloué 2014	Crédit consommé 2014
11 722 dont 978 en 2014	11 609	7 984	123 400 000,00 DA	116.239.500,00 DA

3-Attribution de la carte de démuné non assuré social :

Cette carte donne accès aux soins gratuits dans les établissements de santé publique à leur titulaire et leurs ayants droits, ainsi que la gratuité de médicaments pour les malades chroniques démunés non assurés sociaux.

Démunis non assurés sociaux titulaires de la carte au 31/12/2014	Dont en 2014	Ayants droits
10 977	360	12 746

4-Attribution de la carte de gratuité de transport

Cette carte donne accès à la gratuité de transport urbain pour les personnes handicapées titulaire de carte d'handicapé délivrée par les services de la DASS.

Total des personnes handicapées bénéficiaires de la carte de transport gratuite au 31/12/2014	Dont en 2014
1 116	254

5-Autorisation d'importation de véhicule aménagé pour personnes handicapées

Cette autorisation permet aux personnes handicapées titulaires du permis catégorie F, de bénéficier de l'exonération des droits de douane, dans le cadre de l'acquisition de véhicule aménagé pour personnes handicapées.

Total autorisations délivrées au 31/12/2014	Dont en 2014
229	19

6-Couverture sociale des bénéficiaires du filet social :

Nombre de Bénéficiaires AFS déclarés à la CNAS au 31/12/2014	Nombre de Bénéficiaires AFS immatriculées au 31/12/2014	Nombre de Bénéficiaires AFS titulaire de la carte chiffa au 31/12/2014	Crédit alloué (Janvier à Novembre 2014)
22 340	21 500	17 178	255.416.760.0 A

**7-ETABLISSEMENTS SPECIALISES DE PRISE EN CHARGE SOUS TUTELLE
FONCTIONNELS DANS LA WILAYA de TIZI-OUZOU :**

Etablissements spécialisés de prise en charge	Catégorie de population concernée	Capacité d'accueil théorique	Effectif pris en charge (au 31/12/2014)	Localisation
Ecole pour enfants handicapés visuel (EEHV)	Enfants sourds-muets et non-voyants (6 à 18 ans)	220	71 Enfants Sourds-Muets 39 Enfants Non-voyants.	Tizi Ouzou (Boukhalfa)
Centre Psycho-Pédagogique pour Enfants Handicapés Mentaux (CPPEHM)	Enfants Handicapés mentaux (6 à 18 ans)	100	92 Enfants handicapés mentaux.	Tizi Ouzou (Boukhalfa)
		120	89 Enfants handicapés mentaux.	Ouagunoune
		120	14 Enfants handicapés mentaux.	Tadmait
Foyer pour Personnes Âgées(FPA)	Personnes âgées plus de 60 ans et personnes handicapés moteurs plus de 15 ans sans revenus et sans soutien familial	120	69 Pensionnaires.	Tizi Ouzou (Boukhalfa)
Foyer pour enfants assistés	Des enfants privés de famille (0 à 6 ans)	48	26 enfants	Tizi Ouzou (Boukhalfa)
Centre spécialisé de rééducation	Mineurs en danger moral	120	35 enfants	Tizi Ouzou (Boukhalfa)
Total		848	436 (51%)	

8- LE SAMU SOCIAL :

- **Opération de prise en charge des SDF (Année 2014)**

Nombre de sorties effectuées	Nombre de personnes approchées	Nombre de personnes admis	Nombre de repas distribués	Nombre d'habillement octroyés
53	312	266	122	128

9- ETABLISSEMENTS GERES PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

N°	Etablissements	Associations	Localité	Capacité d'accueil réelle	Dotations d'emploi d'attente (PID 2014)	Subventions ministérielles (2014)	Observations
1		Association des Parents d'Enfants Inadaptés Mentaux de la Wilaya de Tizi-Ouzou	TIZI-OUZOU VILLE (Ecole ZEMIRLI)	77	03	11 000 000,00 DA	Agrées par le ministère Le
2	Centre Psycho Pédagogique pour Enfants	Association des Enfants Inadaptés Mentaux de la Wilaya de Tizi-Ouzou (Larbaa-Nath Irathen)	AIT OUMAL OU	90	03	6 000 000,00 DA	23/11/2014 sous n°360 et 361
3	Handicapés Mentaux (CPP)	Association d'aide aux inadaptés Mentaux de la Daïra de Boghni	BOGHNI	86	03	/	Dossier de demande d'ouverture en cours de

Annexes

4		Association social « ASSIREM » du village Ait Ailem Commune d'Ain- El-Hammam.	AIN EL HAMMA M	29	00	/	traitement.
5		Association des Handicapés et de Leurs Amis de la Daïra de Bouzeguene	BOUZEG UENNE	63	02	/	
6		Association des Parents d'Aides aux Enfants Inadaptés Mentaux de la Wilaya de Tizi-Ouzou (DBK)	DRAA BEN KHEDA	63	02	/	
7	Centre d'aide par le travail (CAT)	Association des parents et amis des malades menteaux de la wilaya de tizi-ouzou (yasmine)	AIT OUMAL OU	/	/	/	
Total				408	28	17 000 000,0 0 DA	

10-LES CLASSES SPECIALES (EN MILIEU ORDINAIRE):

Nombre de classes	Par type d'handicape			Nombre d'enfants	Encadrement de prise en charge	
	Implants cochléaires	Trisomie 21	Moteurs		Psychologues (PID)	Maitres et professeurs d'enseignement général
13	3	7	3	96	13	13

11- ETABLISSEMENTS ET CENTRES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Nombre d'établissements agréés au 31/12/2014	Capacité d'accueil réelle	Nombre de communes couvertes	Nombre de réunions de la commission ad-hoc (2014)	Nombre de dossiers traités en commission (2014)	Dossiers en cours de traitement
178 dont : 36 agréés en 2014	10 725	38/67	05	46 dont : • 03 demandes d'extension • 09 demandes de changement d'adresse • 34 demandes d'autorisation d'ouverture	20

12-LE SERVICE (SOEMO):

Actions menées (année 2014)	Nombre
enquêtes sociales réalisées.	97
cas en liberté surveillée provisoire (LSP).	11
inscriptions à l'école.	01
aides sociales aux familles des mineurs.	25
consultations psychologiques.	25
signalements d'enfants en danger moral à la juge des mineures.	01
auditions et présentations.	16
audiences réalisées.	34
cas d'orientations et informations.	50

Annexes

13-Opérations de solidarité engagées durant l'année 2014 :

N°	Intitulés des Opérations	Montant octroyé	Quantités acquises ou Subventions accordées	Montant consommé	Reliquat	OBS
01	Aides financières exceptionnelles au profit des personnes démunies et en situation difficile	1.500.000,00 DA	Besoins non exprimés	00,00 DA	1.500.000,00 DA	En cours
02	Octroi d'aides aux familles sinistrées	3.500.000,00 DA	829 Kit Alimentaires	Produits alimentaire 1.626.788,15D A	373.213,35D A	
			250 couvertures 250 matelas	1.499.998,50D A Literie		
03	Solidarité ramadhan	19.281.705,00 DA	17.281.705,00 DA reparti aux communes 1.612.127,00 DA acquisition de produits alimentaires et viande rouge	18.893.832,00 DA	387.873,00 DA	Réalisées

Annexes

04	Solidarité scolaire	29.000.000,0 0 DA	20.268 trousseaux	25.245.251,02 DA	3.754.748,98 DA	
05	Appareillage orthopédique	3.000.000,00 DA	10 Tricycles à moteur 71 Fauteuils Roulants	2.987.482,67 DA	12.517, 33 DA	
06	Vacances pour enfants démunis	5.144.242,50 DA 3.194.211,00 DA Reliquat 2013	550 Enfants bénéficiaires	6.486.883,47 DA	1.851...570,03 DA.	
07	Acquisition des climatiseurs et chauffages au profit des établissements scolaires ou spécialisés se trouvant dans des zones enclavés ou démunies	3.500.000,00 DA	154	3.020.267,25D A	479.732,75 DA	En cours
TOTAL GENERAL		68.120.158 ,50 DA	-	59.760.503,06 DA	8.359.655,44 DA	

14-Garde payante et secours à l'enfance en détresse (2014)

Crédit alloué Année 2014	Dépenses				Total des dépenses	Solde
	Aide financière			Aide matérielle		
	Montant engagé	Nomb re de	Nomb re	3.405.748,2 0 DA		

Annexes

		famill es	d'enfa nts			
4.000.000,00 DA	360.000,0 0 DA	31	76		3.765.748,2 0 DA	234.251,8 0 DA

